A close-up photograph of a bowl filled with a variety of beans and peas, including yellow chickpeas, red kidney beans, and green peas. A bright green leaf graphic is overlaid on the right side of the bowl. The background is blurred, showing more of the bowl and some other food items.

B GROUPE
BONDUELLE
La nature, notre futur

2023 - 2024
**Rapport
de responsabilité
sociétale d'entreprise**

Issu du document d'enregistrement universel

Avis au lecteur

Les présents chapitres exposent la démarche de Responsabilité sociétale d'entreprise (RSE) de Bonduelle : les politiques, engagements, réalisations et résultats RSE du groupe. Ils visent à rendre compte de façon transparente de la démarche, telle qu'elle a été conçue par Bonduelle pour contribuer à sa stratégie d'entreprise et répondent également :

- aux exigences issues de l'ordonnance n° 2017-1180 du 19 juillet 2017 et du décret n° 2017-1265 du 9 août 2017 instituant une déclaration de performance extra-financière, détaillée notamment aux articles L. 225-102-1 et R. 225-105 et suivants du Code de commerce (cf. 2.7) ;
- aux exigences de la loi n°2017-399 du 27 mars 2017 relative au devoir de vigilance (cf. 2.6.2) ;
- aux exigences de l'article 8 relatif aux obligations de reporting du règlement européen Taxonomie (règlement (UE) 2020/852) ;
- aux attentes de l'ensemble des parties prenantes du groupe.



SOMMAIRE

1	RAPPORT INTÉGRÉ	3
1.1	Profil : un groupe familial, pionnier du végétal	4
1.2	Message de Xavier Unkovic, Directeur général du Groupe Bonduelle : le début d'une transformation durable	6
1.3	L'année 2023-2024 en chiffres	7
1.4	Stratégie pour devenir une entreprise alliant performance financière et impact positif	9
1.5	Enjeux et matérialité pour guider la transformation de l'entreprise	12
2	RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE D'ENTREPRISE	17
2.1	Informations générales	18
2.2	Environnement	36
2.3	Social	66
2.4	Gouvernance	94
2.5	Déclaration de performance extra-financière	103
2.6	Rapport de l'organisme tiers indépendant	104
2.7	Annexes	107



Rapport intégré

1.1	Profil : un groupe familial, pionnier du végétal	4
1.1.1	La nature, notre futur	4
1.1.2	Évoluer tout en restant fidèle à ses racines	4
1.1.3	Indicateurs financiers et extra-financiers	5
1.2	Message de Xavier Unkovic, Directeur général du Groupe Bonduelle : le début d'une transformation durable	6
1.3	L'année 2023-2024 en chiffres	7
1.3.1	Répartition du chiffre d'affaires	7
1.3.2	Chiffres clés des <i>business units</i>	8
1.4	Stratégie pour devenir une entreprise alliant performance financière et impact positif	9
1.4.1	La mission au cœur de la stratégie	9
1.4.2	Modèle de création de valeur pour les parties prenantes et la planète	10
1.5	Enjeux et matérialité pour guider la transformation de l'entreprise	12
1.5.1	Les enjeux environnementaux	12
1.5.2	Les enjeux alimentaires	14
1.5.3	Les enjeux humains	15



POUR EN SAVOIR PLUS
RENDEZ-VOUS SUR [BONDUELLE.COM](https://www.bonduelle.com)

Profil : un groupe familial, pionnier du végétal

1.1 Profil : un groupe familial, pionnier du végétal

1.1.1 La nature, notre futur

Le Groupe Bonduelle est une entreprise familiale française qui innove depuis 7 générations. Dans près de 100 pays, les consommateurs apprécient ses produits commercialisés sous quatre marques de confiance : Bonduelle®, Cassegrain®, Globus® et Ready Pac Bistro®.

Bonduelle est en partenariat avec 2 087 agriculteurs pour proposer une alimentation riche en végétal gourmand avec des légumes et légumes secs récoltés à leur meilleur stade de saveur et de nutrition, puis préservés par des méthodes traditionnelles en frais, conserve et surgelé.

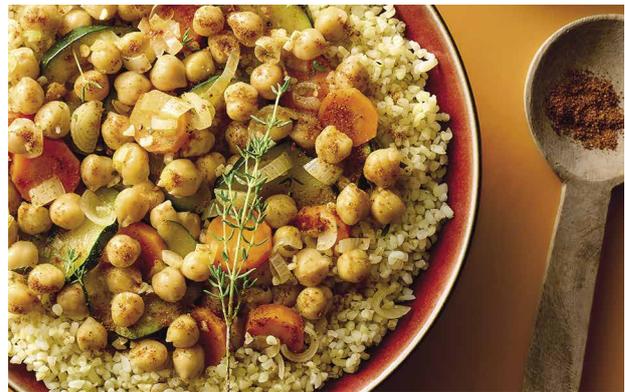
Avec 10 409 collaborateurs engagés pour une transition alimentaire accessible et délicieuse, l'entreprise génère un chiffre d'affaires de 2 372 millions d'euros. Elle a pour mission d'inspirer la transition vers une alimentation plus végétale et vise la certification internationale B Corp d'ici 2025 pour l'ensemble de ses opérations.

Nos 4 marques emblématiques sont :



1.1.2 Évoluer tout en restant fidèle à ses racines

- Un groupe familial, pionnier du végétal, fondé en **1853**
- Une mission d'une grande modernité et à fort impact : **Inspirer la transition vers une alimentation plus végétale, pour contribuer au bien-être de l'Homme et à la préservation de la planète**
- Des marques iconiques, qui **innovent**
- Des liens forts avec la production agricole et une solide **expertise agro-industrielle**
- Une **présence multi-locale** :
 - 32 sites agro-industriels en Europe ;
 - 6 sites agro-industriels en Eurasie et Mercosur ;
 - 4 sites agro-industriels aux États-Unis.



1.1.3 Indicateurs financiers et extra-financiers

	Au 30/06/2023	Au 30/06/2024
Chiffre d'affaires (<i>en millions d'euros</i>)	2 406	2 372
Progression	9,2 %	(1,4) %
Résultat opérationnel courant (<i>en millions d'euros</i>)	66	75
Résultat net (<i>en millions d'euros</i>)	15	(120)
REBITDA (<i>en millions d'euros</i>) ⁽¹⁾	125	137
Levier d'endettement ⁽²⁾	2,84 x	3,56 x
Investissements industriels (<i>en millions d'euros</i>) ⁽³⁾	76	77
ROCCE ⁽⁴⁾	5,2 %	6,3 %
BI Pact ⁽⁵⁾		
Food		
100 % des produits évalués Nutri-Score A ou B d'ici 2025	98,2 %	98,7 %
100 % des produits sans additifs controversés d'ici 2030	82,2 %	84,6 %
> 15 % du chiffre d'affaires réalisé grâce aux innovations	9,7 %	12,6 %
20 % du chiffre d'affaires réalisé grâce aux solutions de plats principaux riches en végétaux d'ici 2030	19,3 %	17,7 %
Planet		
80 % des agriculteurs engagés dans l'agriculture régénératrice d'ici 2030	46,5 %	58,4 %
100 % des surfaces cultivées avec un plan de protection des pollinisateurs d'ici 2030	44,1 %	69,5 %
100 % de nos emballages conçus pour être recyclables ou réutilisables d'ici 2025	97,8 %	98,1 %
0 plastique vierge d'origine fossile utilisé dans les emballages d'ici 2030 (- 100 % vs FY20 en volume)	(37,1) %	(44,5) %
- 38 % d'émissions de gaz à effet de serre (GES) des scopes 1 et 2 d'ici 2035 (absolu)	(5,8) %	(13,8) %
- 30 % d'émissions de gaz à effet de serre (GES) du scope 3 d'ici 2035 (intensité)	(0,9) %	0,7 %
People		
> 75 % de taux d'engagement des collaborateurs (et au-delà de notre benchmark externe)	71 %	70 %
> 90 % des contrats des agriculteurs renouvelés chaque année	88,4 %	88,1 %
100 % des collaborateurs permanents couverts par une assurance décès	99,7 %	99,7 %
100 % des sites impliqués dans les initiatives locales d'ici 2025	71 %	95,5 %

(1) REBITDA (Recurring Earnings before Interest, Taxes, Depreciation, and Amortization). Cet indicateur représente la rentabilité récurrente générée par l'activité, indépendamment des conditions de financement, des prélèvements fiscaux et de l'amortissement de l'outil d'exploitation - Hors IFRS 16.

(2) Levier d'endettement : dette financière nette/REBITDA - Hors IFRS 16.

(3) Voir partie 5 Comptes consolidés, note 10.3 Immobilisations corporelles.

(4) Résultat opérationnel courant avant impôts/Capitaux employés - Hors IFRS 16.

(5) Les précisions concernant les indicateurs extra-financiers figurent dans la partie 2.7.2. Modalités de calcul des indicateurs clés du BI Pact.

1.2 Message de Xavier Unkovic, Directeur général du Groupe Bonduelle : le début d'une transformation durable

La transformation est au cœur du modèle de notre entreprise qui a su se réinventer au gré des défis qu'elle rencontre depuis plus de 170 ans. Animée par des fondamentaux puissants – l'engagement fort de nos équipes, des produits sains et délicieux portés par des marques emblématiques, et notre mission à impact positif –, la métamorphose de Bonduelle prend une nouvelle dimension. Nous évoluons dans un environnement mondial marqué par des incertitudes économiques et géopolitiques, des tensions sur la consommation et une érosion du pouvoir d'achat. Face à ces défis, nous avons tenu nos engagements et confirmé notre volonté de déployer un modèle d'affaires durable. Avec des innovations ciblées et des activations pertinentes, nos marques progressent. Nous avons également franchi une étape décisive en labellisant B Corp 80 % de nos activités, consolidant ainsi notre ambition de devenir une entreprise chaque jour meilleure pour le monde. Sur le plan financier, nous avons réalisé un chiffre d'affaires de 2 372 millions d'euros, soit une progression de 2,7 % en données comparables ⁽¹⁾. L'Europe, qui représente près de deux tiers de notre activité, a connu une croissance solide malgré un ralentissement en fin d'année. En dehors de l'Europe, nous avons enregistré des résultats contrastés, avec des succès significatifs en Eurasie, bien que l'Amérique du Nord continue de présenter des défis. Grâce à des initiatives internes de productivité et de maîtrise des coûts, nous avons dépassé notre objectif de progression de la rentabilité opérationnelle courante à 75 millions d'euros. Nous avons clôturé 2023-2024 sur des bases saines qui permettent de construire l'avenir.

L'année 2024-2025 sera une période de transition cruciale, où nous poursuivrons une stratégie de transformation qui s'appuie sur 5 piliers :

- renforcer l'excellence opérationnelle pour diffuser une culture de la performance dans toute l'entreprise ;
- développer et activer la puissance des marques pour proposer du beau et du bon dans les assiettes ;
- renforcer notre présence aux États-Unis, le premier marché alimentaire au monde, avec notre marque iconique Bonduelle, sur le segment historique des *bowls* et avec une offre élargie au-delà du frais ;
- simplifier nos opérations et notre organisation pour plus d'efficacité ;
- et enfin, être chaque jour meilleur pour les humains et la planète, en poursuivant notre ambition B Corp et proposant de bons produits pour tous, issus d'une agriculture régénératrice.

Cette année de transition est le prélude à un rebond et à une accélération de nos performances pour toute l'entreprise et ses parties prenantes. Pour les trois années à venir, notre feuille de route est claire et nous avons déjà lancé de nombreuses initiatives visant à révéler notre potentiel de croissance. Plus que jamais, notre mission revêt une grande modernité : inspirer la transition vers une alimentation plus végétale, pour contribuer au bien-être de l'Homme et à la préservation de la planète. Avec une vision claire pour 2027, nous sommes déterminés à développer tout le potentiel de cette incroyable entreprise

familiale depuis 7 générations, pionnière du végétal, pour qu'elle allie performance, attractivité et impact positif pour le monde, à travers des produits sains, délicieux et innovants, qui incarnent et portent sa transformation.



De gauche à droite, en partant du haut, membres du Global Executive Leadership Team ⁽²⁾ : **Xavier Unkovic**, Directeur général Groupe Bonduelle ; **Bobby Chacko**, Directeur général Bonduelle Fresh Americas ; **Patrick Lesueur**, Directeur Bonduelle Prospective et Développement ; **Marine Henin**, Directrice ressources humaines ; **Cyrille Auguste**, Directeur général Bonduelle Europe Long Life ; **Céline Barral**, Directrice de la stratégie, des marques et de l'impact ; **Ekaterina Eliseeva**, Directrice générale Bonduelle Eurasia Export Mercosur ; **Crégory Sanson**, Directeur financier.

(1) Données comparables : à taux de change et périmètre constants.

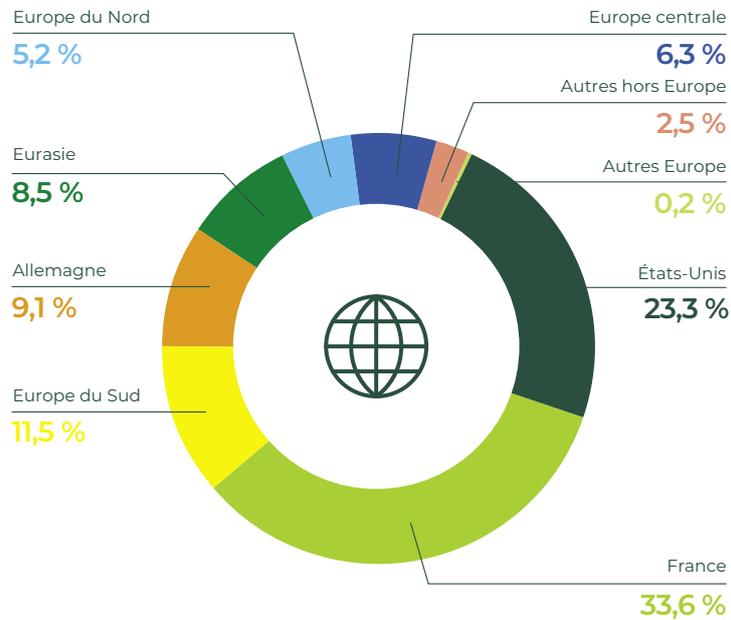
(2) Depuis janvier 2024, l'organe exécutif du groupe nommé « Comité exécutif » ou « Comex » a été rebaptisé en « Global Executive Leadership Team » ou « GELT »



1.3 L'année 2023-2024 en chiffres

1.3.1 Répartition du chiffre d'affaires

Par zone géographique



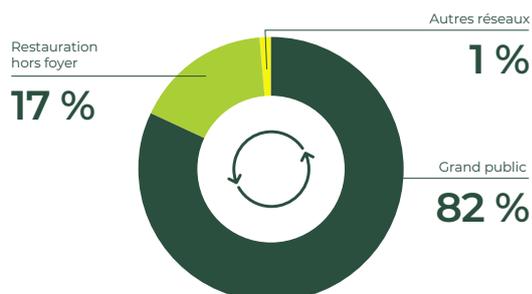
Par zone Europe et zone hors Europe



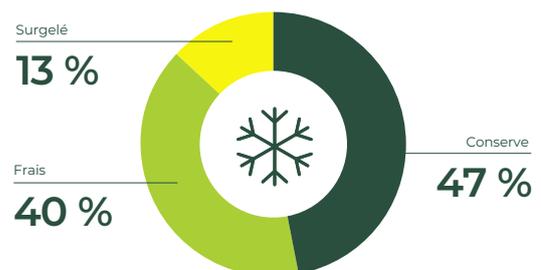
Par marque



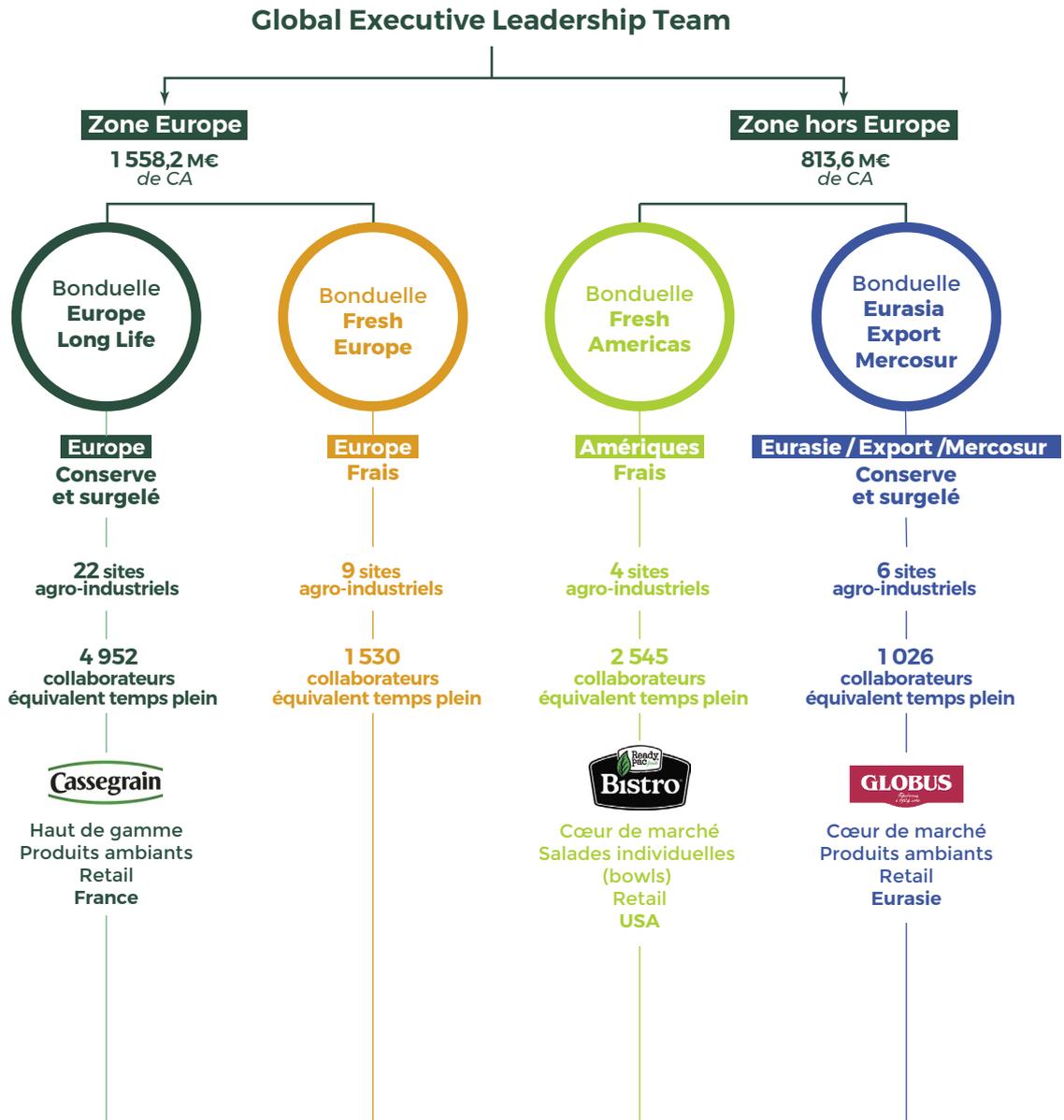
Par circuit de distribution



Par technologie



1.3.2 Chiffres clés des *business units*



Cœur de marché
Multi-technologies
Retail et Food Service
International

Le site champignons sauvages et cultivés de Herm (France) est piloté directement par le groupe.

1.4 Stratégie pour devenir une entreprise alliant performance financière et impact positif



1.4.1 La mission au cœur de la stratégie

Vision : L'alimentation végétale est le socle fondamental d'une planète préservée et de personnes en bonne santé

Le bien-être humain est intrinsèquement lié à la santé de notre planète : notre dépendance à la nature ne se réduit pas à la seule production de denrées alimentaires. Les écosystèmes naturels fournissent d'autres services essentiels à notre survie et à nos activités économiques. Ils aident à réguler le climat, la qualité de l'air, facilitent l'absorption et le recyclage des déchets et émissions de polluants, luttent contre la propagation des maladies et parasites, etc. Or, l'artificialisation et l'appauvrissement des sols, la déforestation, la pollution des mers et des fleuves, le dérèglement du climat, l'érosion de la biodiversité, l'usage massif de pesticides, etc., mettent en péril la nature et sa capacité à nous fournir ces services essentiels.

Nourrir l'Homme durablement est un challenge : l'alimentation est l'un des enjeux majeurs de notre siècle. Il faut parvenir à répondre aux besoins d'une population en croissance, tout en limitant l'empreinte écologique humaine, intimement liée à son alimentation. En effet, les systèmes alimentaires de l'amont à l'aval représentent un tiers des émissions de GES produites. Sur le plan de la santé, les deux principaux facteurs de risques qui réduisent l'espérance de vie sont la malnutrition et les risques alimentaires.

L'alimentation végétale est la solution : les risques énoncés précédemment démontrent une nécessité de redonner au végétal une part prépondérante dans nos assiettes. Selon nous, l'heure est à la révolution végétale pour le bien-vivre des générations actuelles et futures et celui des écosystèmes.

Mission : Inspirer la transition vers une alimentation plus végétale, pour contribuer au bien-être de l'Homme et à la préservation de la planète

Notre mission est indissociable de notre projet économique, car sans pérennité économique, il n'y a pas d'impact positif, et inversement, il n'y a pas de projet économique sans contribution aux enjeux de durabilité. C'est une double exigence, dont nous savons qu'elle sera créatrice de valeur pour tout notre écosystème.

Projet collectif d'entreprise : INSPIRE

Enraciné dans nos **valeurs**, notre projet d'entreprise INSPIRE a pour boussole notre **mission** ; il définit nos **priorités stratégiques** et promeut un **modèle de leadership** (nos attitudes et principes collectifs) qui permet de les mettre en œuvre. Un grand programme de transformation accompagne la mise en place du projet d'entreprise : le chemin vers la labellisation B Corp.

Nos priorités stratégiques à 3 ans :

- **Renforcer** l'excellence opérationnelle pour diffuser une culture de la performance dans toute l'entreprise ;
- **Développer et activer** la puissance des marques pour proposer du beau et du bon dans les assiettes ;
- **Réussir** dans nos géographies clés ;
- **Simplifier** nos opérations et notre organisation pour plus d'efficacité ;
- **Être chaque jour meilleur** pour les Hommes et la planète, en poursuivant notre ambition B Corp.

1.4.2 Modèle de création de valeur pour les parties prenantes et la planète

Depuis 7 générations, nos actionnaires familiaux s'attachent à construire un modèle d'affaires résilient, privilégiant le long terme et porteur d'un impact positif pour l'ensemble de nos parties prenantes. Engagés depuis 6 ans sur la voie de la labellisation B Corp, nous aspirons à obtenir cette reconnaissance, garantissant ainsi une évaluation extérieure de nos avancées et de nos efforts pour maximiser la valeur créée et partagée.

RESSOURCES

Alimentation

Quatre marques emblématiques : Bonduelle, Cassegrain, Globus, Ready Pac Bistro.

Planète

Le climat, l'eau et les sols sur **69 035** hectares cultivés dans le monde.

Hommes

Collaborateurs

10 409 salariés équivalent temps plein.

Agriculteurs

224 collaborateurs agronomie travaillent étroitement avec nos **2 087** agriculteurs partenaires.

Communautés locales et sphère sociétale

- La qualité des relations locales dans nos territoires d'implantation agro-industrielle est indispensable à la pérennité de notre activité.
- Présence internationale de la Fondation Louis Bonduelle.

Croissance durable

3 circuits de distribution dans plus de **100** pays : grande distribution, restauration hors foyer et vente à industries.

3 technologies de préservation du végétal : la conserve, le frais et le surgelé.

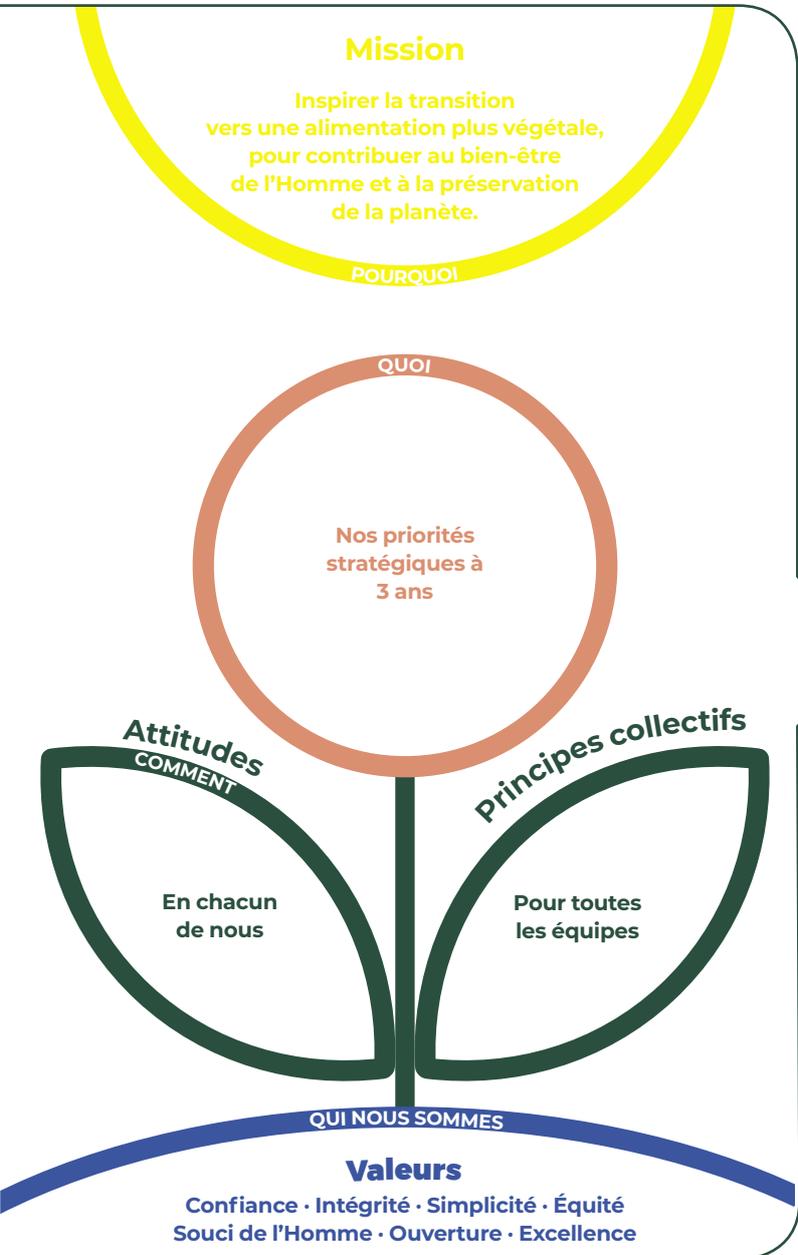
42 sites agro-industriels.

Efficacité rentabilité

Un capital financier indépendant et ouvert à la croissance.

640 millions d'euros de capitaux propres.

**INSPIRE,
notre projet
collectif
d'entreprise**



VALEUR CRÉÉE ET PARTAGÉE

Alimentation

98,7 % des produits sont évalués Nutri-Score A ou B.
17,7 % du chiffre d'affaires est réalisé grâce aux solutions de plats principaux riches en végétaux.

Planète

69,5 % des surfaces sont cultivées avec un plan de protection des pollinisateurs.
98,1 % de nos emballages sont conçus pour être recyclables ou réutilisables.
44,5 % de réduction du plastique vierge d'origine fossile utilisé dans nos emballages, par rapport à 2020.
13,8 % de réduction des émissions de GES des scopes 1 et 2 (VS 2020 en absolu).
+0,7 % d'émissions de GES du scope 3 (VS 2020 en intensité).

Hommes

Collaborateurs

70 % de taux d'engagement des collaborateurs.
99,7 % des collaborateurs permanents sont couverts par une assurance décès.

Agriculteurs

88,1 % des contrats des agriculteurs sont renouvelés

Communautés locales et sphère sociétale.

Emplois saisonniers sur nos territoires

95,5 % des sites sont impliqués dans les initiatives locales.

Croissance durable

12,6 % du chiffre d'affaires est réalisé grâce aux innovations.
77 millions d'euros dédiés aux investissements industriels.

Efficacité rentabilité

2 372 millions d'euros de chiffre d'affaires.
- 120 millions d'euros de résultat net
6,3 % de ROCCE (hors IFRS 16).

1.5 Enjeux et matérialité pour guider la transformation de l'entreprise

Le Groupe Bonduelle, grâce à son envergure internationale, est profondément ancré dans un écosystème dynamique. Il entretient avec ses parties prenantes un dialogue continu afin de comprendre et intégrer leurs attentes dans ses orientations stratégiques, ses opérations et ses engagements. Dans le cadre de ce dialogue, Bonduelle a mené en 2022-2023 une analyse de matérialité de grande ampleur. Plus de 570 personnes (clients, partenaires, représentants d'Organisations non gouvernementales (ONG), etc.) en France et à l'international y ont participé. Elles ont évalué les impacts du groupe sur la société et l'environnement, ainsi que les impacts des enjeux sociétaux et environnementaux sur Bonduelle.

Outil précieux pour affiner la démarche du groupe et sa connaissance de ses marchés, l'analyse de matérialité ancre Bonduelle dans un cadre plus global, en prise avec les transformations du monde. Les sous-parties suivantes présentent les principaux enjeux matériels du Groupe Bonduelle. Ils sont introduits par les objectifs de développement durable des Nations Unies, représentés sous forme de pictogrammes. La démarche à impact positif de Bonduelle participe directement à six ODD : n° 2, n° 3, n° 8, n° 12, n° 13, n° 15. Pour plus de détails sur la méthodologie, les résultats et les actions mises en œuvre par le groupe, voir en partie 2.1.3.2 Matérialité des risques et enjeux.

1.5.1 Les enjeux environnementaux

Le contexte



24 milliards de tonnes de sols fertiles sont perdues chaque année ⁽¹⁾.



L'alimentation est responsable de près d'1/3 des émissions mondiales de gaz à effet de serre ⁽²⁾.

Nos enjeux matériels et nos atouts

Agriculture régénératrice



L'accélération de la transition agroécologique est essentielle pour répondre aux défis environnementaux. Le Groupe Bonduelle travaille avec les agriculteurs partenaires pour promouvoir et développer l'agriculture régénératrice. C'est une démarche de progrès permettant de produire de façon durable tout en maintenant l'équilibre des écosystèmes et en favorisant la régénération des biens communs que sont le sol, l'eau et la biodiversité. L'objectif d'ici 2030 est d'engager 80 % des agriculteurs partenaires de Bonduelle dans l'agriculture régénératrice. En 2023-2024, 58,4 % le sont déjà. Le Forum économique mondial estime que l'utilisation de méthodes agricoles respectueuses de l'environnement, telles que l'agriculture régénératrice, permettrait de réduire les émissions de gaz à effet de serre de 6 % par an d'ici à 2030 ⁽³⁾.

(1) Source <https://www.earthworm.org/fr/our-work/areas-of-work/living-soils>

(2) Source : https://www.wwf.fr/sites/default/files/doc-2020-10/20201009_Rapport_Bending-the-Curve_Full-Report_WWF.pdf

(3) Source <https://www.weforum.org/agenda/2022/10/what-is-regenerative-agriculture/>



La Farm Academy Bonduelle

La Farm Academy Bonduelle, lancée en novembre 2023, est une réponse innovante et engagée au défi majeur que représente le manque de formation en agriculture régénératrice. Conçue pour ses agronomes et les agriculteurs partenaires, cette formation, co-développée avec Icosysteme, se distingue par son approche hybride : en ligne et sur le terrain. Sur 2023-2024, 32 experts agronomes ont démarré le programme de formation.



Adaptation au changement climatique

Le dérèglement climatique a des conséquences sur la production agricole. Les entreprises du secteur doivent ainsi s'y adapter en essayant d'en atténuer les effets, afin de rester en capacité de produire une alimentation saine et accessible au plus grand nombre. Pour Bonduelle, cela signifie évaluer et renforcer sa résilience aux impacts et aux risques associés au changement climatique tout au long de la chaîne de valeur et contribuer à la capacité des sociétés et des économies à y résister. Bonduelle a mené une analyse pour identifier les effets du changement climatique sur les principales activités du groupe. Des mesures d'adaptation sont déjà mises en œuvre dans le cadre de sa feuille de route Agro : développement de l'agriculture régénératrice, adaptation des variétés et des espèces cultivées.

Atténuation du changement climatique

Il est également essentiel de limiter l'ampleur du changement climatique. Bonduelle vise à réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) tout au long de ses opérations et de sa chaîne de valeur. Le groupe a ainsi initié une stratégie climat afin de contribuer à la neutralité carbone d'ici à 2050 et poursuit ses objectifs intermédiaires à échéance 2035 validés par la SBTi⁽¹⁾. Sur les scopes 1 & 2, les émissions de gaz à effet de serre affichent une baisse de 13,8 % bien orientée par rapport à la trajectoire SBTi.

Consommation d'énergie et énergies renouvelables

La réduction de l'utilisation et de l'intensité de l'énergie, l'amélioration de l'efficacité énergétique et l'accroissement de l'utilisation des énergies renouvelables dans l'ensemble des opérations et de la chaîne d'approvisionnement sont des leviers importants de réduction des GES. Bonduelle associe l'ensemble de ses sites, en particulier industriels, dans cet effort notamment en investissant dans des équipements moins énergivores. Le groupe favorise également le recours aux énergies « vertes » via l'exploitation en propre d'installations d'énergie renouvelable ou des contrats d'achat direct de long terme d'énergie décarbonée. En 2023-2024, les énergies renouvelables représentent 26 %

du mix énergétique de Bonduelle. En mai 2024, Bonduelle a inauguré une chaufferie biomasse installée sur son site historique de Renescure. Alimentée à 60 % par des déchets issus de l'industrie forestière, ce projet évitera l'émission de 6 000 tonnes de CO₂ par an dès 2024-2025.

Préservation des ressources en eau

La préservation des ressources en eau est un enjeu croissant. Pour Bonduelle, il s'agit de réduire la consommation d'eau dans les processus agricoles et industriels et d'éviter les rejets d'eaux polluées, par exemple, en réduisant l'utilisation d'engrais et de pesticides synthétiques. Le groupe a choisi une approche par *business unit* : chacune fixe son objectif de réduction et sa feuille de route, au regard de l'objectif global sur le périmètre industriel (- 30 % d'ici 2035).

Économie circulaire et emballages

L'économie des ressources doit être pensée sur l'ensemble du cycle de vie des produits. L'enjeu pour Bonduelle est de réduire au minimum l'emballage des produits (papier ou plastique), d'augmenter le contenu recyclé et la recyclabilité des emballages (utilisation d'emballages durables biodégradables/bio-sourcés, recyclables) tout en explorant des modèles d'entreprise circulaires. Le groupe travaille ainsi à optimiser ses emballages en limitant le plastique vierge d'origine fossile qu'il vise à supprimer d'ici à 2030. Il vérifie également l'existence des filières de recyclage dans les pays, avant de mettre en vente un produit avec un nouveau matériau d'emballage. En 2023-2024, 98,1 % des emballages des produits à marques du Groupe Bonduelle sont conçus pour être recyclables ou réutilisables.

(1) La SBTi (Science Based Targets Initiative) est un partenariat entre le CDP (Carbon Disclosure Project), le Pacte mondial des Nations Unies, le World Resources Institute (WRI) et le World Wide Fund for Nature (WWF). Elle définit et promeut les meilleures pratiques en matière de réduction des émissions et d'objectifs nets à zéro, conformément à la science du climat.

1.5.2 Les enjeux alimentaires

Le contexte



Le monde n'est pas sur la bonne voie pour atteindre la Faim Zéro d'ici à 2030. En effet, si les tendances récentes se poursuivent, le nombre de personnes touchées par la faim dépasserait 840 millions d'ici à 2030.



Avec 9 milliards de personnes en 2050, près de trois planètes seraient nécessaires à maintenir les modes de vie actuels.



Plus de 5 millions d'enfants meurent avant leur 5^e anniversaire chaque année.

Nos enjeux matériels et atouts

Sécurité et qualité des produits



Offrir des produits sûrs et de haute qualité qui préviennent les risques sanitaires liés à l'utilisation, la consommation, la manipulation, la préparation et au stockage tout au long de la chaîne de valeur est une priorité pour Bonduelle. Le groupe assure le contrôle qualité et la traçabilité de ses produits en permanence. Ces pratiques permettent une réaction rapide en cas de détection de problème. Au total, des dizaines de contrôles sont effectuées, depuis la récolte jusqu'au stockage. 100 % des sites de production Bonduelle possèdent au moins une certification garantissant la qualité des produits.

Accès et prix abordable de l'alimentation

La population mondiale progresse et, dans le même temps, les ressources naturelles et terres cultivables subissent les effets de la perte en biodiversité et du changement climatique. Des tensions peuvent ainsi apparaître sur la production et les marchés agroalimentaires. L'enjeu pour Bonduelle est de contribuer à la disponibilité et à l'accès abordable à une alimentation suffisante, sûre et nutritive.

Proposer des produits sains, d'origine végétale et présentant des avantages nutritionnels

Selon le programme des Nations Unies pour l'environnement, le régime flexitarien permettrait de nourrir 10 milliards de personnes et de sauver chaque année 11 millions de vies s'il était adopté à l'échelle mondiale ⁽¹⁾. Il répond aussi à la demande des consommateurs à la recherche de solutions concrètes et inspirantes pour manger de façon « plus responsable et plus saine ». Pour Bonduelle, l'enjeu est de développer toujours plus de solutions végétales saines et accessibles. Le groupe a ainsi renforcé sa démarche d'innovation et revisité la composition cible de ses recettes de plats riches en végétaux. En 2023-2024, 17,7 % du chiffre d'affaires est réalisé grâce aux solutions de plats principaux riches en végétaux.

Proposer des produits respectueux de l'environnement

Au-delà de ses avantages pour la santé, l'assiette flexitarienne est aussi plébiscitée car elle permet de préserver la planète ⁽²⁾, en particulier si ses conditions de production réduisent son impact environnemental. L'enjeu pour Bonduelle est de veiller à orienter son portefeuille de produits vers des produits respectueux de l'environnement. Les émissions alimentaires annuelles mondiales actuelles diminueraient de 17 % si le régime alimentaire planétaire flexitarien était adopté à l'échelle mondiale, principalement en raison de diminution forte de la viande rouge au profit des légumineuses et des fruits à coque comme principales sources de protéines ⁽³⁾. Bonduelle participe activement à la réintroduction de filières de légumineuses en Europe, cultivées en agriculture régénératrice.

(1) Source : <https://www.unep.org/news-and-stories/story/food-thought-dietary-changes-can-improve-our-health-health-planet>

(2) Source : <https://sdgs.un.org/partnerships/flexitarianism-flexible-or-part-time-vegetarianism#description>

(3) Source : https://www.nature.com/articles/s41558-024-02084-1?_x_tr_sl&_x_tr_tl&_x_tr_hl

Gammes renouvelées, au plus proche des attentes des consommateurs

Les comportements alimentaires sont en pleine transformation vers plus de végétal. En 2023, déjà 68 % des consommateurs ont un régime flexitarien (conscient ou inconscient) ⁽¹⁾. En Europe, 52 % des consommateurs déclarent avoir diminué ou arrêté de consommer de la viande ⁽²⁾, tandis qu'aux États-Unis 43 % des consommateurs déclarent vouloir remplacer les protéines animales par des protéines végétales ⁽³⁾. Près d'un consommateur sur cinq (23 %) dans le monde déclare essayer de limiter sa consommation de viande ⁽⁴⁾. Si les tendances sont mondiales, des spécificités locales demeurent. Pour Bonduelle, il s'agit de répondre aux besoins et aux régimes alimentaires des consommateurs locaux en diversifiant le portefeuille de produits en fonction de la géographie, de la culture, des valeurs et d'autres tendances. Le groupe approfondit depuis

2021 sa compréhension des attentes des consommateurs flexitariens afin de mieux accompagner la transition vers une alimentation végétale accessible au plus grand nombre. Sa force d'innovation est un atout majeur pour répondre aux demandes diversifiées et conquérir de nouveaux territoires de développement. En 2023-2024, 12,6 % du chiffre d'affaires à marques est réalisé grâce aux innovations.



La gamme Croustis, vendue en France au rayon surgelé, propose des recettes gourmandes, sans colorant ni conservateur, conçues pour accompagner chaque moment de partage, des repas quotidiens comme l'apéritif.

1.5.3 Les enjeux humains

Le contexte



L'activité des entreprises doit générer un impact positif sur la société, l'économie, la santé et l'environnement.

Les investisseurs prennent en compte de façon croissante des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans leurs prises de décision. L'intégration des informations ESG dans les opérations et les décisions des entreprises peut apporter une valeur ajoutée qui se traduit par une meilleure gestion et une meilleure performance financière ⁽⁵⁾.

Nos enjeux matériels et atouts

Gouvernance et modèle d'entreprise motivés par une raison d'être

Un changement de paradigme vers un capitalisme inclusif s'observe dans l'ensemble de la société. Les parties prenantes telles que les investisseurs, salariés, communautés locales, souhaitent une gouvernance et des processus décisionnels plus inclusifs afin notamment d'influencer positivement les choix de l'entreprise. Bonduelle intègre depuis plusieurs décennies

la recherche d'un impact positif sur la société et l'environnement dans sa gouvernance, son modèle d'affaires et sa stratégie commerciale. La certification internationale B Corp, engagée depuis 2018, évalue et confirme ses progrès. En 2023-2024, une étape majeure a été franchie avec 80 % des activités labellisées. L'objectif du groupe est d'être totalement validé B Corp en 2025. Une enquête menée en 2023 a montré que 69 % des Européens qui connaissent B Corp déclarent que cela a un impact positif sur leurs décisions d'achat, qu'elles les recherchent activement ou qu'elles s'en servent pour choisir un produit ou un service ⁽⁶⁾.



Relations avec les agriculteurs

Bonduelle est conscient que les agriculteurs sont des acteurs essentiels de sa création de valeur. Ainsi, le groupe s'attache à construire et renforcer des partenariats stables et durables. Les agriculteurs partenaires sont rémunérés par contrats négociés collectivement et dont les tarifs sont définis à l'avance. Les tarifs ne fluctuent pas pendant la période de récolte en fonction des cours mondiaux. Au-delà de la dimension financière, Bonduelle les accompagne dans leurs pratiques agricoles et innove avec eux en faveur d'une agriculture régénératrice. En 2023-2024, 88,1 % des agriculteurs partenaires de Bonduelle ont renouvelé leur contrat.

(1) Source : IPSOS POUR BONDUELLE - Sept 2023 - 8 countries: GER, NL, FRA, UK, US, IT, PL, RUS

(2) Source : https://www.ipsos.com/sites/default/files/ct/news/documents/2023-04/BNPP_Just%20Transition_Global%20Report_EN.pdf

(3) Source : Nielsen 2019 - <https://nielseniq.com/global/en/insights/analysis/2019/the-f-word-flexitarian-is-not-a-curse-to-the-meat-industry/>

(4) Euromonitor 2021 - <https://www.euromonitor.com/plant-based-eating-and-alternative-proteins/report>

(5) Source : Journal of Sustainable Finance & Investment 2022 - https://www.researchgate.net/publication/362810154_Does_sustainability_generate_better_financial_performance_review_meta-analysis_and_propositions

(6) Source : https://bcorporation.eu/blog_post/europeans-want-companies-to-behave-like-b-corps-insights-from-the-2023-brand-awareness-study/



Responsabilité sociale d'entreprise

2.1	Informations générales	20	2.4	Gouvernance	96
2.1.1	Base d'établissement des déclarations	20	2.4.1	Bien-être animal	96
2.1.2	Gouvernance	24	2.4.2	Éthique et vigilance	97
2.1.3	Stratégie	25	2.4.3	Participation aux réflexions sectorielles	104
2.1.4	Gestion des incidences, risques et opportunités	37	2.5	Déclaration de performance extra-financière	105
2.2	Environnement	38	2.6	Rapport de l'organisme tiers indépendant	106
2.2.1	CLIMAT : réduire notre empreinte sur le climat	38	2.7	Annexes	109
2.2.2	EAU ET POLLUTION : préserver la ressource eau et la qualité des sols	51	2.7.1	Organisation du Groupe Bonduelle	109
2.2.3	BIODIVERSITÉ ET ÉCOSYSTÈMES : encourager des pratiques respectueuses de la biodiversité et des écosystèmes	53	2.7.2	Modalités de calcul des indicateurs clés du B! Pact	110
2.2.4	ÉCONOMIE CIRCULAIRE : s'engager pour une économie circulaire	57	2.7.3	Schéma des consommations, rejets et valorisations dans les usines Bonduelle	115
2.2.5	Taxonomie	62			
2.3	Social	68			
2.3.1	EFFECTIFS DE L'ENTREPRISE : promouvoir le bien-être, l'inclusion et l'engagement sociétal	68			
2.3.2	TRAVAILLEURS DE LA CHAÎNE DE VALEUR : Accompagner la transition vers une alimentation durable auprès de notre chaîne de valeur	84			
2.3.3	COMMUNAUTÉS : Changer durablement les comportements alimentaires avec la Fondation Louis Bonduelle	87			
2.3.4	CONSOMMATEURS : Proposer une alimentation flexitarienne de qualité	89			



POUR EN SAVOIR PLUS
RENDEZ-VOUS SUR [BONDUELLE.COM](https://www.bonduelle.com)

COMMENTAIRE INTRODUCTIF SUR L'AMBITION DU RAPPORT DE DURABILITÉ

Dans une démarche proactive d'anticipation de la directive européenne CSRD (*Corporate Sustainability Reporting Directive*), Bonduelle a entrepris cette année une restructuration significative de son rapport extra-financier. Nous avons choisi de passer de notre structure traditionnelle, articulée autour de notre stratégie RSE B! Pact (*Food/Planet/People*), à l'adoption de la structure des normes ESRS (*European Sustainability Reporting Standards*).

Bien que l'obligation ne s'applique qu'à partir de l'exercice 2024-2025 pour le groupe, nous avons souhaité amorcer cette transition afin de nous préparer au mieux aux futures exigences réglementaires. Pour cet exercice 2023-2024, nous nous sommes notamment concentrés sur cinq ESRS prioritaires : ESRS 2, ESRS E1, E4, E5 et S1⁽¹⁾, réorganisant ainsi nos informations en matière de durabilité selon ces nouvelles catégories. Notre objectif a été de fournir un maximum d'informations disponibles sur ces thématiques sélectionnées, en nous appuyant sur les contributions de nos collaborateurs ainsi que sur l'analyse des écarts réalisée cette année pour évaluer notre niveau de maturité au regard des exigences de la CSRD. Cette approche anticipative et cette restructuration nous permettront de publier, dès l'exercice prochain, un rapport de durabilité pleinement conforme aux nouvelles normes européennes, tout en maintenant la cohérence avec notre stratégie B! Pact.

2.1 Informations générales

2.1.1 Base d'établissement des déclarations

2.1.1.1 Base générale de préparation de la déclaration relative à la durabilité

La présente déclaration a été réalisée en répondant :

- au décret n° 2017-1265 du 9 août 2017 pris pour l'application de l'ordonnance n° 2017-1180 du 19 juillet 2017 relative à la publication d'informations non financières par certaines grandes entreprises et certains groupes d'entreprises ;
- aux exigences de la loi n° 2017-399 du 27 mars 2017 relative au devoir de vigilance des sociétés mères et des entreprises ;
- au règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du Conseil de l'Union européenne du 18 juin 2020 (dit règlement Taxonomie) établissant un cadre pour faciliter l'investissement durable.

2.1.1.1.1 Transition vers la CSRD

Bonduelle sera soumis à la directive européenne *Corporate Sustainability Reporting Directive* (CSRD) dès l'exercice 2024-2025. Pour anticiper la transition de la Déclaration de Performance Extra-Financière (DPEF) vers le rapport de durabilité, le groupe a choisi, dès cette année, d'intégrer certaines des informations demandées par la nouvelle directive. Le présent chapitre et les chapitres Climat, Biodiversité et écosystèmes, Économie circulaire et Effectifs de l'entreprise, s'efforcent ainsi de suivre les exigences demandées par les normes européennes de *reporting* en matière de durabilité, *European Sustainability*

Reporting Standards ou ESRS, sans pour autant rechercher la conformité stricte pour cet exercice anticipé.

Pour cette année de transition, le groupe a choisi de conserver certaines spécificités de son rapport, dans un souci de lisibilité et de cheminement progressif vers les exigences de la norme.

2.1.1.1.2 Contexte et objectifs de l'analyse de performance RSE

L'analyse de la performance RSE du groupe fait l'objet d'un *reporting* annuel dans le présent document d'enregistrement universel.

Bonduelle a renforcé sa démarche de progrès développement durable et RSE dès 2002-2003 en s'appuyant sur une méthodologie classique de conduite de projet, structurée en plusieurs phases :

- phase 1 : fixer et valider des objectifs et les décliner dans l'ensemble de l'organisation ;
- phase 2 : mettre en œuvre des démarches de progrès permettant d'atteindre ces objectifs ;
- phase 3 : mesurer et contrôler les résultats.

Les indicateurs de *reporting* RSE de Bonduelle ont été historiquement élaborés par des experts, en lien avec leurs réseaux d'échanges et validés auprès des équipes opérationnelles. Ces indicateurs ont été croisés avec les exigences du GRI STANDARDS du *Global Reporting Initiative* (GRI) ainsi

(1) Informations générales, Changement climatique, Biodiversité et écosystèmes, Utilisation des ressources et économie circulaire, Effectifs de l'entreprise.

qu'avec les attentes des parties prenantes et la réglementation du Grenelle de l'environnement (France) pour donner lieu à la constitution d'un référentiel de *reporting* propre à Bonduelle. Depuis lors, la liste des indicateurs s'est adaptée et s'est enrichie des exigences successives applicables au Groupe Bonduelle, et continuera de s'enrichir progressivement au regard notamment des exigences de la CSRD.

Le *reporting* est effectué chaque année depuis 2002-2003, sur la période fiscale, soit cette année du 1^{er} juillet 2023 au 30 juin 2024.

Les indicateurs publiés présentent les résultats de l'année écoulée et les résultats historiques, incluant ceux de l'année 2021-2022 retraités sans la *business unit* BALL (suite à l'ouverture du capital de cette *business unit* en 2021-2022) afin de suivre l'évolution des indicateurs à périmètre comparable.

Le *reporting* a une vocation première d'accompagnement du pilotage de la démarche RSE. Les résultats sont ainsi analysés par l'ensemble des parties prenantes de notre démarche RSE afin de déterminer les objectifs à atteindre pour l'exercice suivant. Les sites industriels ont également accès directement à leurs indicateurs afin de suivre et analyser leurs performances.

La déclaration de performance extra-financière, chapitre 2 du document d'enregistrement universel, est établie selon les articles L. 225-102-1, R. 225-105 et R. 225-105-1 du code de commerce. Le cabinet Deloitte & Associés formule un avis motivé sur cette Déclaration conformément aux dispositions prévues à l'article R. 225-105 du code de commerce.

Ce rapport ne contient ni modification, sauf mention contraire explicite, ni retrait d'informations fournies dans les rapports précédents concernant des éléments matériels.

2.1.1.1.3 Périmètre de reporting

L'ensemble des sites et *business units* du Groupe Bonduelle (2.7.1 Organisation du Groupe Bonduelle) est concerné par le *reporting* RSE. Le périmètre de *reporting* est défini sur la base du périmètre de consolidation (5.5 Annexe aux comptes consolidés – en note 14 – Liste des sociétés du groupe) et selon les règles suivantes :

- les nouveaux sites et *business units* intégrés au Groupe Bonduelle durant l'exercice budgétaire réalisé sont inclus dans le périmètre l'année suivante ;
- les sites et *business units* sortis du groupe ou dont l'activité a cessé au cours de l'exercice écoulé sont exclus du périmètre pour la totalité de la période, afin de faciliter la comparaison des résultats ;
- les sociétés mises en équivalence sont exclues du périmètre. Des exceptions sont faites sur le domaine Carbone où les 2 sites d'OP OASI (Italie) sont inclus et sur le domaine Agronomie où le raisonnement se fait par bassin ;
- les plateformes logistiques sont exclues du périmètre de *reporting*, à l'exception des domaines Transport, Ressources Humaines et Carbone ;

- les sièges sociaux des sociétés en intégration globale sont exclus du périmètre, à l'exception du domaine Ressources Humaines ;
- la société SAS Euromycel, en intégration globale, est exclue du périmètre pour l'ensemble des domaines, à l'exception du domaine Ressources Humaines. Les quantités reportées sont non significatives.

Suivi de l'évolution du périmètre

- En 2023-2024 :
 - le site de Florence (États-Unis) a vu son activité évoluer : il est passé d'usine de production à plateforme logistique. Sur base des règles associées au périmètre de consolidation (arrêt et début d'activité), le changement d'activité du site a été considéré sur cet exercice 2023-2024. Le site continue donc d'être intégré aux *reportings* de données RH, Transport, Carbone, et tout autre domaine relatif à son activité de plateforme logistique ;
 - l'activité de Shebekino-Belgorod (Russie) a été répartie sur différents sites :
 - le site de Kaluga pour la partie conditionnement (intégré au *reporting*),
 - des sites en prestation externe (exclus du *reporting*).
- En 2022-2023, la *business unit* BALL a été exclue du *reporting* du fait de l'ouverture de son capital au 30 juin 2022. Les chiffres 2021-2022 présentés dans le chapitre 2 ont tous été retraités sans BALL afin de permettre la comparaison N/N-1 sur des périmètres constants. Le poids de cette *business unit* dans les principaux indicateurs est rappelé pour information dans la section suivante.

Spécificités par domaine

Achats

Le périmètre du *reporting* achats concerne les achats réalisés par Bonduelle, notamment :

- le packaging : boîtes métalliques, cartons et films d'emballage, matières premières ;
- les légumes, ingrédients et les denrées végétales et animales entrant dans la composition de ses recettes, non cultivés ou produits par le groupe ;
- les achats indirects : notamment l'énergie, les pièces de rechange et les prestations de service.

Ce périmètre est variable selon les pays :

- Europe : incluant en plus les semences ;
- Italie : uniquement emballages et indirects usine ;
- Russie : uniquement cartons, films d'emballage, légumes et ingrédients ;
- Portugal : uniquement énergie, indirects usine, emballages et ingrédients ;
- États-Unis : n'inclut pas les fruits et légumes achetés transformés.



Informations générales

Agronomie

Le *reporting* est réalisé au niveau des bassins de production et d'activité : France Nord-Picardie ; France Sud-Ouest ; Afrique ; Italie ; Frais Europe ; Hongrie ; Pologne ; Portugal ; Russie ; États-Unis ; Brésil ; activité Champignons (France et Pologne).

Bonduelle utilise les données agricoles des campagnes de production réalisées pendant l'année civile précédant le *reporting*. Les activités de l'amont agricole de Bonduelle étant principalement situées dans l'hémisphère Nord, les saisons de culture (du semis à la récolte) se déroulent typiquement sur la période du printemps à l'automne. Elles se déroulent donc à cheval sur deux exercices fiscaux. En conséquence, dans la majorité des cas, afin de reporter des données réelles (de cultures effectivement récoltées).

Carbone

Pour le calcul des émissions carbone du groupe, aucune exclusion de *scopes* et sous-*scopes* du *GHG Protocol* n'est faite.

Concernant spécifiquement les émissions de CO₂ liées au transport, elles se concentrent sur l'acheminement des marchandises par route, rail et mer. Elle prend en compte la combustion de carburant, y compris la surconsommation due au transport réfrigéré, mais ne prend pas en compte la fabrication et l'amortissement des véhicules ainsi que le transport aérien, jugé marginal.

Emballages

Le périmètre de calcul des indicateurs Emballages n'inclut pas la sous-traitance pour le total des tonnages mis sur le marché (uniquement l'activité agro-industrielle propre à Bonduelle).

Pour les ICP⁽¹⁾ « *design to be recyclable* » et « *0 virgin Fossil plastic* », nous incluons cependant la sous-traitance dans le calcul pour refléter la réalité de l'ensemble des produits mis sur le marché aux marques du Groupe Bonduelle.

Ressources humaines

Les données RH sont remontées du 01/07/N-1 jusqu'au 30/06/N, sauf cas exceptionnels selon les spécificités locales de chaque pays : en France, les données mensuelles pour les sites sont arrêtées au 22 de chaque mois, les données postérieures à cette date sont intégrées à la période suivante afin d'avoir une période de *reporting* de 365 jours.

Transport

Le périmètre opérationnel du *reporting* transport reprend l'ensemble des opérations de transport de légumes récoltés de l'amont agricole, et de marchandises de nos intersites et de la distribution client.

Certains flux ne sont pas pris en compte car marginaux :

- retours et commandes d'échantillons ;
- flux en clientèle au départ des fournisseurs externes ;
- achats d'ingrédients, de matières premières (hors amont agricole) et/ou d'emballages (c'est-à-dire tous les achats à un tiers) ;

(1) Indicateur Clé de Performance.

(2) Organisme Tiers Indépendant.

- avoirs avec retour de marchandises ;
- commandes intra-sites sans transport ;
- ventes à courtiers, dons, ventes au personnel, ventes à confrères ;
- autres ventes : délestage pour les produits en fin de gamme ou en fin de DDM (date de durabilité minimale).

2.1.1.4 Procédure de collecte des indicateurs

Le rapport de l'OTI⁽²⁾ en section 2.6 précise la liste des indicateurs sélectionnés pour les travaux de vérification.

Pilotage du reporting RSE

Le pilotage du *reporting* est assuré par le manager *Impact Reporting* du département RSE et de la communication *corporate* du groupe ainsi que par les responsables des domaines concernés - Ressources Humaines, Agronomie, Industrie, Qualité et Nutrition, Transport, et Achats - et par les équipes de la RSE.

Les données sont collectées chaque année par des correspondants sur les sites et dans les *business units*. Elles sont vérifiées et consolidées par la Direction consolidation et gestion du groupe.

Commun à l'ensemble du Groupe Bonduelle et à la majorité des domaines de la RSE, l'outil Nasdaq Metrio[®] permet de saisir les données nécessaires au calcul des indicateurs. Chaque personne dispose d'accès personnalisés en fonction de son usine et de son domaine d'intervention dans le *reporting*. Les définitions des indicateurs (périmètres, données demandées, unités et exemples) sont accessibles depuis l'interface de saisie des données. Les résultats des indicateurs sont directement accessibles aux contributeurs du *reporting* via des tableaux et des graphiques. Les sites ont également la possibilité de comparer leurs résultats afin de favoriser l'échange de bonnes pratiques. Les contributeurs du *reporting* sont formés à Nasdaq Metrio[®] et accompagnés tout au long du *reporting*.

Le *reporting* Ressources Humaines (réalisé via l'outil d'exploitation de base de données QLIK RH), le *reporting* Agronomie (réalisé via l'outil AgroOne et formulaires en ligne) et le calcul des émissions de CO₂ liées au transport (réalisé via un prestataire spécialisé dans le calcul des émissions carbone pour le transport) ne sont pas réalisés avec l'outil de *reporting* Nasdaq Metrio[®].

Contrôles et validation des données

Notre processus de collecte et de validation des données extra-financières repose sur :

Un contrôle de cohérence automatique pour tous les domaines :

- alerte générée si l'écart avec l'année précédente dépasse $\pm 15\%$;
- possibilité de modifier ou confirmer la valeur avec justification.

Des processus d'approbation spécifiques à chaque domaine :

- Environnement : saisie par les responsables de sites, validation par les contrôleurs de gestion ;
- Ressources Humaines : validation par pays, consolidation groupe et audits internes ;
- Agronomie : validation par les responsables de zone agricole ;
- Achats et Qualité : validation par les responsables pays ;
- Emballage : validation par les responsables Packaging/Agro-industrie ;
- Transport : vérification mensuelle, extraction automatique, calcul des émissions CO₂ par un partenaire externe.

Cette approche structurée assure la fiabilité des données présentées dans notre DPEF.

Consolidation des données au niveau groupe

La consolidation des indicateurs au niveau *business unit* et groupe se fait à partir des données de l'outil Nasdaq Metrio®, des outils RH, Agronomie et Transport par l'équipe du Contrôle de gestion du groupe. Une revue de cohérence groupe est assurée par la Direction RSE, les référents de domaine au niveau groupe et la Direction consolidation et gestion du groupe.

Outils du reporting Ressources Humaines

Le groupe a établi un système informatique permettant la collecte des données Ressources Humaines principalement *via* des paramétrages automatiques et quelques saisies manuelles dans notre système d'informations. Cette organisation concerne le périmètre groupe.

2.1.1.2 Informations relatives à des circonstances particulières

2.1.1.2.1 Changement dans la préparation ou la présentation des informations en matière de durabilité

En 2023-2024, le Groupe Bonduelle a restructuré la présentation de son rapport de durabilité (chapitre 2 du document d'enregistrement universel) afin d'anticiper la CSRD, comme expliqué dans la section 2.1.1.1 et le commentaire introductif au chapitre 2.

Nous avons également fait évoluer le pilier Alimentation de notre B! Pact, en particulier l'indicateur intitulé « scores supérieurs en goût sur les recettes phares et les innovations ». En effet, le *reporting* concernant la mesure du goût de nos produits a été supprimé au profit de la création d'un groupe d'expertise portant des recommandations et bonnes pratiques

aux différentes *business units*. Il a en effet été constaté que les pratiques sont encore trop différentes d'un pays à l'autre pour parvenir à reporter des chiffres fiables et solides.

De plus, des changements méthodologiques qui ont été effectués dans le cadre de l'amélioration continue du calcul de nos indicateurs.

2.1.1.2.2 Signalement de changements dans des périodes antérieures

Mises à jour méthodologiques et de données historiques

Calcul des émissions de GES

Dans le cadre de l'amélioration continue de nos calculs d'émissions de gaz à effet de serre, nous avons précisé certains facteurs d'émissions (agronomie, champignons, consommateurs) afin qu'ils reflètent au mieux notre activité :

- facteur d'émissions consommateurs : passage des tonnes fabriquées aux tonnes vendues par pays de vente ;
- facteur d'émissions Agricole : augmentation du nombre de facteurs pris en compte, passant de 2 à 8 ;
- facteur d'émissions de l'usine de Herm (champignons) : facteurs d'émissions plus précis, basés sur l'origine d'approvisionnement et les types de champignons achetés ;
- ajout de la filière méthanisation dans le calcul des émissions des traitements des déchets.

En conséquence, nous avons répercuté ces mises à jour sur les résultats historiques des années N-1 (2022-2023) et la *baseline* de notre objectif de réduction (2019-2020). Les résultats mis à jour sont en section 2.2.1.7.

Calcul du ICP % des agriculteurs engagés dans l'agriculture régénératrice

Le pourcentage d'agriculteurs engagés en agriculture régénératrice correspond à la part d'agriculteurs ayant obtenu au moins 40 points lors de l'évaluation sur cette thématique. La capacité à calculer l'impact de l'utilisation des pesticides (calcul EIQ ⁽¹⁾ selon les déclaratifs phytos) a été valorisée cette année. Cette modification de méthodologie a été répercutée sur les résultats de l'indicateur 2022-2023.

Déclaration des boues

Sur l'exercice 2022-2023, pour les sites d'Estrées-Mons, 42 702 tonnes de boues ont été produites (25 659 tonnes pour Estrées Conserve, et 17 943 pour Estrées Surgelés). Seules les boues épandues avaient été déclarées.

(1) Le quotient d'impact environnemental (EIQ) est une formule créée pour fournir aux producteurs des données concernant les impacts sur l'environnement et la santé de leurs options en matière de pesticides, afin qu'ils puissent prendre des décisions plus éclairées concernant leur sélection de pesticides.

2.1.2 Gouvernance

2.1.2.1 Le rôle des organes de gouvernance

Conformément à sa structuration juridique et à son organisation, plusieurs organes de gouvernance et de direction interviennent, à différents niveaux, et participent :

- à l'élaboration de la stratégie RSE de Bonduelle, dont le B! Pact ;
- à son déploiement ; et
- au contrôle de ce déploiement.

Ces organes, leur composition et leurs rôles sont plus amplement décrits dans le rapport sur le Gouvernement d'entreprise (partie 3). Ils veillent, tous à leurs niveaux et selon leurs rôles et responsabilités, à ce que les activités de l'entreprise prennent en considération les enjeux sociaux, sociétaux, éthiques, environnementaux et de gouvernance.

Le Conseil de Surveillance, instance de gouvernance de la holding du groupe, Bonduelle SCA, assure le contrôle permanent de la gestion de la société pour le compte des actionnaires commanditaires. À ce titre, il s'assure notamment de la prise en compte des enjeux extra-financiers significatifs pour le groupe. La stratégie B! Pact et ses objectifs sont donc régulièrement présentés au Conseil de Surveillance. Ce dernier s'assure, en outre, de la transparence de l'information transmise au titre de la DPEF. Il propose à l'Assemblée Générale la nomination des Commissaires aux Comptes et/ou organismes tiers indépendants en charge de la mission de certification des informations en matière de durabilité.

Le Comité d'Audit, émanation du Conseil de Surveillance, est notamment chargé du suivi du processus de l'information extra-financière en formulant, le cas échéant, des recommandations au Conseil de Surveillance pour en garantir l'intégrité. Il émet également des recommandations concernant la nomination des Commissaires aux Comptes et/ou organismes tiers indépendants en charge de la mission de certification des informations en matière de durabilité.

Le Conseil d'Administration, au sein de la holding opérationnelle, Bonduelle SA, est chargé de définir la stratégie de l'entreprise, en ce compris la stratégie en matière de RSE.

Le Comité des Rémunérations, émanation du Conseil d'Administration de Bonduelle SA, formule au Conseil d'Administration des propositions concernant les rémunérations des organes de direction du groupe, des salariés membres de la famille Bonduelle ainsi que les plans LTI⁽¹⁾. Dans ses propositions, l'intégration de critères extra-financiers dans les rémunérations variables est prise en compte.

Le Comité RSE : le Groupe Bonduelle disposait depuis plusieurs années d'un Comité d'Éthique. En août 2023, il a été décidé de créer un Comité RSE en remplacement du Comité d'Éthique. En février 2024, a été créé officiellement le Comité RSE, émanation du Conseil d'Administration de Bonduelle SA, composé de quatre membres, dont deux membres du Conseil d'Administration de Bonduelle SA, un membre du Conseil de Surveillance de Bonduelle SCA et un collaborateur du groupe. Sa mission principale consiste à aider à la prise de décision en matière de stratégie RSE et d'éthique des affaires, contrôler leur déploiement et l'atteinte des objectifs fixés.

Cela se traduit par :

- sa participation à la définition et aux priorités de la stratégie RSE du groupe, tout en s'assurant qu'elle crée de la valeur pour le modèle d'affaires Bonduelle et pour l'ensemble des parties prenantes ;
- l'examen et le contrôle de la mise en place opérationnelle des politiques spécifiques constitutives de la stratégie RSE ;
- l'examen des systèmes de *reporting* et de contrôle extra-financier ;
- la veille à la bonne compréhension et au déploiement de la feuille de route RSE par les collaborateurs et leurs engagements en la matière ;
- la liaison entre les différents organes de gouvernance, notamment le Conseil d'Administration, le Comité d'Audit et le Conseil de Surveillance.

(1) Long Term Incentive.

2.1.2.2 Intégration des résultats en matière de durabilité dans les systèmes d'incitation

Les éléments de rémunération des mandataires sociaux de la holding, Bonduelle SCA, sont présentés au chapitre 3.

2.1.2.3 Déclaration sur la diligence raisonnable

Éléments de la diligence raisonnable	Paragraphes associés
Intégrer la diligence raisonnable dans la gouvernance, la stratégie et le modèle économique	2.4.2 Éthique et vigilance
Collaborer avec les parties intéressées concernées à toutes les étapes de la diligence raisonnable	2.4.2 Éthique et vigilance 2.1.3.2 Intérêts et points de vue des parties intéressées
Identifier et évaluer les incidences négatives	4.2 Facteurs de risques 4.4 Procédures de contrôle interne et de gestion des risques
Mettre en œuvre des actions pour remédier aux incidences négatives	2.4.2 Éthique et vigilance
Suivre l'efficacité de ces efforts et communiquer	2.4.2.2 Plan de vigilance

2.1.3 Stratégie

2.1.3.1 Stratégie, modèle économique et chaîne de valeur

2.1.3.1.1 Modèle d'affaires et chaîne de valeur

Le modèle de création de valeur de Bonduelle est présenté au chapitre 1 du présent document, dans la partie 1.4.2.

2.1.3.1.2 Le B! Pact, notre démarche d'impact positif

Édito

« 2023-2024 a définitivement été un tournant pour la stratégie RSE de Bonduelle. D'abord une source de fierté pour toutes les équipes : nous sommes passés cette année de 37 % à plus de 80 % de chiffres d'affaires labellisés B Corp. Ce travail de labellisation offre deux opportunités majeures ; premièrement, une mobilisation inédite de l'interne, qui ruisselle également auprès de nos partenaires.

Deuxièmement, B Corp nous a conduits à recenser et structurer toutes les bonnes pratiques existantes, offrant une boussole stratégique et un booster de notre efficacité, complémentaires à notre démarche B! Pact. Nous sommes aussi très fiers d'être la troisième entreprise de la communauté B Corp à obtenir le statut de mentor, ce qui fait de Bonduelle une partie prenante intégrée aux différentes discussions menées par le B Lab. Une reconnaissance qui nous réjouit, autant qu'elle nous engage.

Sur le pilier *Food*, nous continuons de progresser pour favoriser la transition vers une alimentation végétale, en élargissant nos champs d'action et toucher un public toujours plus divers et nombreux *via* la Fondation Louis Bonduelle.

Sur le pilier *Planet*, nous sommes ravis de voir progresser notre note au CDP *Climate Change* : une reconnaissance de nos efforts en matière de décarbonation, sur l'ensemble de nos activités. Nous poursuivons également notre ambition pour que l'agriculture régénératrice se diffuse auprès des agriculteurs.

Sur le pilier *People*, si les enjeux d'inclusion sont aujourd'hui ancrés dans les pratiques de Bonduelle, nous pensons qu'il ne faut cesser de les cultiver. Nous avons ainsi renouvelé notre politique de diversité et inclusion.

L'année 2023-2024 a aussi été l'occasion pour Bonduelle d'initier la mise en conformité avec la nouvelle directive sur la durabilité, *Corporate Sustainability Reporting Directive* (CSRD). L'exercice d'analyse de double matérialité entamé nous fait progresser de manière significative sur la lisibilité de nos activités et des risques et opportunités associés. Les discussions entamées dans le cadre de ces travaux sont passionnantes et confirment une conviction commune au sein des équipes : le succès et la pérennité d'une entreprise ne peuvent exister sans la prise en compte de son impact sur la planète, les femmes et les hommes. »

Céline Barral, *Directrice de la stratégie, des marques et de l'impact.*

L'histoire de notre engagement

1996 - Au cœur de la relation très étroite de Bonduelle avec ses agriculteurs partenaires, la **Charte agronomique** garantit la qualité et la sécurité des produits.

2002 - Bonduelle structure sa **politique RSE** autour de 4 piliers : l'agronomie, l'humain, la qualité et la nutrition, les ressources naturelles.

2004 - La **Fondation Louis Bonduelle** est créée avec pour mission de faire évoluer durablement les comportements alimentaires dans le respect des femmes, des hommes et de la planète.

2012 - Bonduelle lance VegeGo!, un projet d'entreprise portant l'ambition du groupe à horizon 2025 d'être « le référent mondial qui assure le bien-vivre par l'alimentation végétale ».

La **Charte éthique** donne corps à nos valeurs : souci de l'Homme, confiance, ouverture, simplicité, intégrité, équité et excellence.

Bonduelle publie son rapport RSE en conformité avec le **Global Reporting Initiative**.

2016 - Bonduelle renouvelle ses **objectifs RSE**.

2019 - Bonduelle adopte l'ambition de devenir une entreprise B Corp et lance **le B! Pact**, trois engagements pour la planète, l'alimentation et les femmes et les hommes.

2020 - Bonduelle devient membre fondateur du **B Movement Builders** et inscrit sa **raison d'être** dans ses Statuts.

2021 - Bonduelle lance son projet collectif d'entreprise **INSPIRE** et confirme ses engagements du B! Pact comme priorités stratégiques.

2022 - Bonduelle poursuit son processus d'amélioration guidé par le B! Pact et revisite les ambitions à la hausse dans une nouvelle version du B! Pact.

2023 - Bonduelle met en œuvre sa feuille de route B! Pact. Un tiers du chiffre d'affaires du groupe est labellisé B Corp. Bonduelle révisé sa Charte éthique.

2024 - Bonduelle poursuit son objectif de labellisation B Corp avec 9 nouvelles entités labellisées. Ce qui représente plus de 80 % du chiffre d'affaires du groupe.

Le B! Pact : notre stratégie pour devenir un groupe à impact positif

Pour accélérer la transition alimentaire qui est au cœur de sa raison d'être, « Favoriser la transition vers l'alimentation végétale pour contribuer au bien-être de l'Homme et à la préservation de la planète », Bonduelle s'est engagé dans une démarche globale de transformation en un groupe à impact positif.

Cette raison d'être de Bonduelle participe directement à six Objectifs de développement durable (ODD) de l'ONU : n° 2, n° 3, n° 8, n° 12, n° 13, n° 15. Bonduelle réaffirme ainsi son attachement aux objectifs des Nations Unies.



En 2019, Bonduelle a dévoilé sa démarche B! Pact, qui repose sur trois engagements : *Food, Planet, People*. Chacun de ces engagements est accompagné d'objectifs. Avec cette démarche, le groupe souhaite avoir un impact positif sur l'ensemble de ses parties prenantes, et s'engage également dans un processus pour obtenir la labellisation B Corp.

Le B! Pact a vocation à évoluer dans une recherche d'amélioration continue. Comme évoqué en section 2.1.1.2.1, la version 2023-2024 démontre cette dynamique, notamment sur le pilier dédié à l'alimentation. Pour assurer un changement rapide et efficace des habitudes alimentaires vers plus de végétal, le critère du goût est déterminant. Il a été décidé de créer un groupe d'expertise qui porte des recommandations et bonnes pratiques aux *business unit*. Cette initiative remplace l'indicateur intitulé « scores supérieurs en goût sur les recettes phares et les innovations » dont le *reporting* était trop approximatif en raison de la différence des pratiques dans nos multiples géographies.



Le B! Pact, version 2023-2024

Nos piliers	Notre vision	Nos engagements	Nos objectifs à impact positif ⁽¹⁾
 FOOD	<p>Nous créons des expériences flexitariennes de grande qualité et avons un impact durable sur les habitudes alimentaires</p>	<p>#1 Proposer une alimentation végétale de qualité supérieure</p>	<p>100 % des produits évalués Nutri-Score A ou B d'ici 2025</p> <p>100 % des produits sans additifs controversés d'ici 2030</p>
		<p>#2 Développer une offre riche en végétaux répondant aux divers besoins d'une alimentation flexitarienne</p>	<p>> 15 % du chiffre d'affaires réalisé sur les innovations</p> <p>20 % du chiffre d'affaires réalisé sur les solutions de plats principaux riches en végétaux d'ici 2030</p>
		<p>#3 Promouvoir l'alimentation flexitarienne pour tous</p>	<p>100 % des pays encourageant la cuisine végétale pour tous à travers des programmes dédiés d'ici 2030</p> <p>Doubler l'impact de la Fondation Louis Bonduelle d'ici 2030</p>
 PLANET	<p>Nous transformons notre système de production alimentaire, du champ à la fourchette, en un modèle résilient qui contribue à la neutralité carbone</p>	<p>#4 Déployer l'agriculture régénératrice et préserver la biodiversité</p>	<p>80 % des agriculteurs engagés dans l'agriculture régénératrice d'ici 2030</p> <p>100 % des surfaces cultivées avec un plan de protection des pollinisateurs d'ici 2030</p>
		<p>#5 Développer l'économie circulaire</p>	<p>100 % de nos emballages conçus pour être recyclables ou réutilisables d'ici 2025</p> <p>0 plastique vierge d'origine fossile utilisé dans nos emballages d'ici 2030 (- 100 % vs FY20 en tonne)</p>
		<p>#6 Contribuer à la neutralité carbone</p>	<p>38 % de réduction de nos émissions de GES des scopes 1 et 2 d'ici à 2035 (vs FY20 en absolu)</p> <p>30 % de réduction de nos émissions de GES du scope 3 d'ici 2035 (vs FY20 en intensité)</p>
 PEOPLE	<p>Nous construisons des parcours qui ont du sens, développants et inclusifs, pour nos collaborateurs Bonduelle et nos partenaires</p>	<p>#7 Faire vivre au quotidien le bien-être et l'équité au travail pour que nos salariés et nos partenaires puissent s'épanouir</p>	<p>> 75 % taux d'engagement de nos collaborateurs (et au-delà de notre <i>benchmark</i> externe)</p> <p>> 90 % des contrats des agriculteurs renouvelés chaque année</p> <p>100 % des sites ayant déployé des actions qui encouragent les collaborateurs à manger plus végétal d'ici 2025</p> <p>100 % des collaborateurs permanents couverts par une assurance-décès d'ici 2025</p> <p>100 % des collaborateurs permanents bénéficiant d'une assurance-santé accessible d'ici 2025</p>
		<p>#8 Favoriser l'apprentissage et les pratiques d'embauche inclusives chez Bonduelle et auprès de nos partenaires</p>	<p>100 % des collaborateurs disposant d'un plan de développement individuel d'ici 2030</p> <p>80 % des agriculteurs bénéficiant d'une formation d'ici 2030</p> <p>100 % des sites proposant des solutions de recrutement inclusif d'ici 2030</p>
		<p>#9 Encourager nos équipes à s'engager localement dans des actions à impact positif, en entreprise et au dehors</p>	<p>100 % des managers formés à la diversité, l'équité et l'inclusion (DE & I) d'ici 2025</p> <p>100 % des sites impliqués dans des initiatives locales d'ici 2025</p>

(1) Les modalités de calcul des indicateurs du B! Pact sont en 2.7.2. Modalités de calcul des indicateurs clés du B! Pact.

(2) Pas de résultat disponible pour l'indicateur.

* À des fins de comparabilité entre 2021-2022 et 2022-2023 sur des périmètres constants, les données 2022 ont été retraitées sans la business unit BALL dont le capital a été ouvert au 30 juin 2022.

FY22	FY22 retraité sans BALL *	FY23	FY24	Objectifs
92 %	92 %	98,2 %	98,7 %	100 % FY25
N/A	N/A	82,2 %	84,6 %	100 % FY30
12,6 %	13,7 %	9,7 %	12,6 %	> 15 % chaque anné
14,7 %	14,7 %	19,3 %	17,7 %	20 % FY30
N/A	N/A	24,1 %	71,4 %	100 % FY30
N/A	N/A	N/A	N/A	X2 FY30
- (2)	- (2)	Ancienne valeur : 46,1 % Nouvelle valeur : 46,5 %	58,4 %	80 % FY30
5 %	7,7 %	44,1 %	69,5 %	100 % FY30
97,7 %	97,7 %	97,8 %	98,1 %	100 % FY25
(45) %	(37,7) %	(37,1) %	(44,5) %	(100) % FY30
(3,4) %	(1,4) %	Ancienne valeur (12,7) % Nouvelle valeur (5,8) %	(13,8) %	(38) % FY35
(4,5) %	(5,9) %	Ancienne valeur (7,7) % Nouvelle valeur (0,9) %	0,7 %	(30) % FY35
70 %	70 %	71 %	70 %	> 75 % chaque anné
91,1 %	91,9 %	88,4 %	88,1 %	> 90 % chaque anné
- (2)	- (2)	- (2)	59,1 %	100 % FY25
95 %	96,4 %	99,7 %	99,7 %	100 % FY25
- (2)	- (2)	- (2)	- (2)	100 % FY25
26,1 %	25,9 %	39,9 %	61,9 %	100 % FY30
- (2)	- (2)	- (2)	- (2)	80 % FY30
- (2)	- (2)	- (2)	- (2)	100 % FY30
- (2)	- (2)	- (2)	22 %	100 % FY25
72 %	78 %	71 %	95,5 %	100 % FY25



Informations générales

Gouvernance du B! Pact

La gouvernance interne du B! Pact repose sur deux instances :

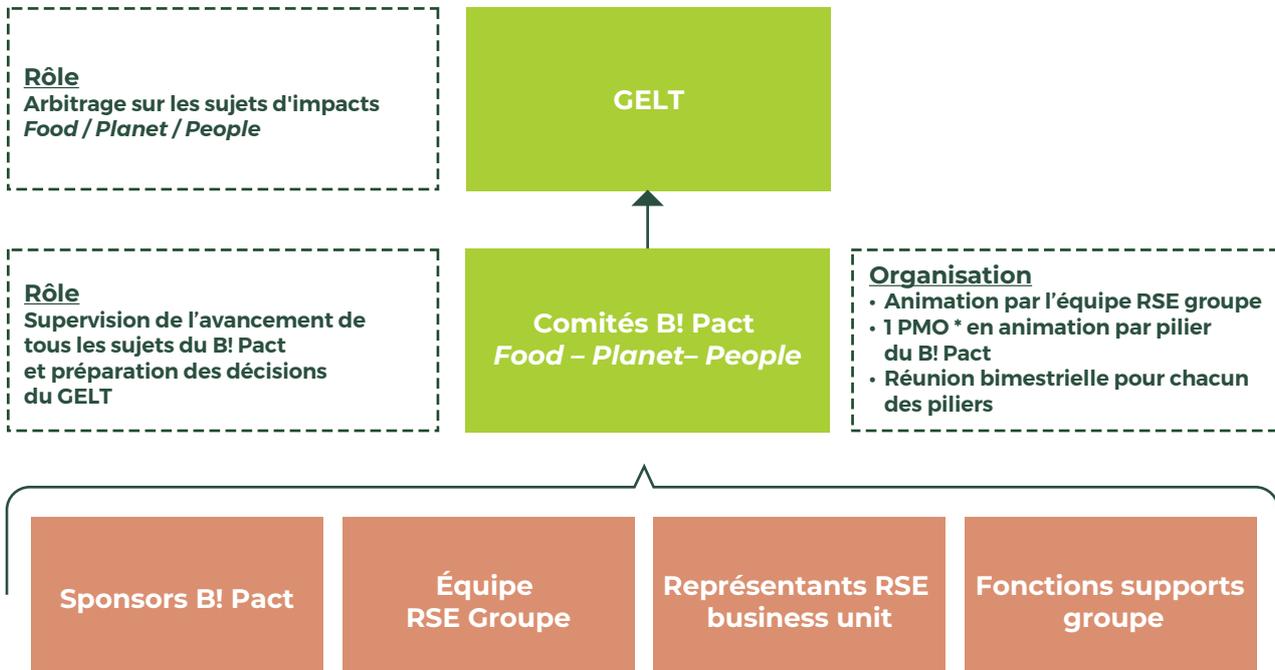
- le *Global Executive Leadership Team* (GELT) du groupe qui dédie régulièrement des sessions au suivi du B! Pact ;
- les Comités B! Pact pour chacun des piliers, *Food, Planet et People*, qui garantissent l'alignement stratégique et pilotent la progression des programmes concrets liés au B! Pact.

Les Comités B! Pact sont composés :

- des sponsors de chaque pilier, pleinement intégrés au GELT du groupe ;

- de l'équipe RSE groupe comprenant la directrice RSE et communication *corporate*, ainsi que les managers de chaque pilier ;
- des représentants RSE de chaque *business unit* ;
- des fonctions supports groupe indispensables à l'intégration de la stratégie B! Pact : Finance et Achats ;
- des représentants experts groupe ayant une implication directe dans la stratégie B! Pact de chaque pilier : Ressources humaines, Industrie, Agronomie, Emballages, Produits, Marketing, R&D...

Le schéma ci-dessous présente la gouvernance du B! Pact au sein du Groupe Bonduelle.



* Project Management Officer

2.1.3.1.3 Feuille de route vers la labellisation B CORP

Pour réussir sa transformation en un groupe à impact positif, Bonduelle s'est fixé l'ambition d'être labellisé B Corp d'ici à 2025. Plus qu'une labellisation, B Corp est une démarche de progrès pour transformer l'ensemble des domaines de l'organisation. Elle s'articule autour de trois dynamiques :

- **préparer la labellisation** : orchestrer le processus, développer les outils, animer la communauté ;
- **engager les équipes** : faire comprendre la transformation et former ;
- **promouvoir la démarche** : contribuer au B Movement Builders, et communiquer sur la démarche.

En 2022-2023, les entités Bonduelle en Italie et Bonduelle Fresh Americas aux États-Unis ont obtenu la labellisation B Corp permettant au groupe de labelliser plus du tiers de ses activités. Une première étape cruciale en ligne avec l'ambition de labelliser 100 % des activités du groupe d'ici 2025. En 2023-2024, 9 entités ⁽¹⁾ sont venues rejoindre les rangs de Bonduelle Fresh Americas et Bonduelle Italie en obtenant la labellisation B Corp. Plus de 80 % du chiffre d'affaires du groupe est dorénavant labellisé.

Cette deuxième vague de labellisation a été marquée par un engagement sans faille et la mobilisation de plus de 170 collaborateurs. Un projet fédérateur qui accélère la transformation vers plus d'impact positif avec des bonnes pratiques en matière d'achats responsables, d'éthique des

(1) Bonduelle Europe Long Life SAS, Bonduelle Frais France SAS, Bonduelle Northern Europe N.V., Bonduelle Nederland B.V., Bonduelle Nordic A.S., Bonduelle Iberica SAU, Bonduelle Portugal SA, BDG GmbH, Champiland SAS.

affaires, d'efficacité énergétique ou encore d'accompagnement des collaborateurs. L'année 2024-2025 sera quant à elle marquée par les labellisations en préparation de Bonduelle do Brazil, Bonduelle Centrale Europe, Bonduelle Polska, Bonduelle

Ceska Republika, Bonduelle Central Europe, Hungary SARL, et Bonduelle SA qui permettra d'achever ce parcours de labellisation. L'Italie et Bonduelle Fresh Americas entament quant à elles le renouvellement de leurs labellisations.

Vers la labellisation B Corp du groupe en 2025



* Activités conserve, surgelé, frais, Champignons

B Movement Builders



Bonduelle a rejoint en 2020 le B Movement Builders, aux côtés de cinq autres entreprises pionnières : Danone, Gerdau, Givaudan, Magalu et Natura&Co. Cette initiative a été créée par B Lab afin de rassembler les grandes entreprises multinationales engagées dans un modèle d'affaires plus durable et résilient, qui prend en compte toutes les parties prenantes de l'entreprise, y compris les actionnaires.

Le groupe reconnaît ainsi que :

- la transformation est créatrice de valeur partagée pour toutes les parties prenantes et doit être portée par des objectifs ambitieux ;
- les engagements crédibles et concrets s'appuient sur des actions mesurables et une gouvernance transparente ;
- la collaboration crée un impact collectif, élargit les opportunités et favorise l'apprentissage mutuel.

Bonduelle s'engage à collaborer avec ses pairs, à apprendre et partager les meilleures pratiques, et à agir pour contribuer à changer la culture et les entreprises, à grande échelle.

Au sein de ce programme B Movement Builders, le Groupe Bonduelle a été distingué en mai 2024 du titre de Mentor, récompensant ainsi son investissement, la labellisation de plus de 30 % de ses entités par l'intermédiaire de filiales et la validation de 3 objectifs ambitieux :

- 80 % des partenaires agricoles du groupe s'engagent à pratiquer une agriculture régénératrice d'ici à 2030 ;
- zéro émission nette d'ici à 2050 ;

- favoriser l'accès de tous à une alimentation riche en végétaux en proposant des expériences de repas sains et savoureux afin d'inspirer une transformation des habitudes alimentaires.

Ces objectifs seront suivis annuellement par l'organisme Blab qui en appréciera les progrès.

Le Groupe Bonduelle est ainsi très fier de rejoindre les rangs des mentors du mouvement B Movement Builders, aux côtés des Groupes Danone et Natura.

2.1.3.2 Intérêts et points de vue des parties prenantes

2.1.3.2.1 Identification des parties prenantes et modalités d'échange

Bonduelle mène une politique de dialogue structurée autour d'échanges réguliers et de réunions stratégiques.

En interne, le groupe entretient des relations avec ses collaborateurs et ses partenaires sociaux. En externe, le groupe consulte et échange avec les agriculteurs, les fournisseurs, les consommateurs, les institutions publiques nationales et locales, etc.

Informations générales

Bonduelle souhaite ainsi construire et mener sa transformation en tenant compte des attentes de ses parties prenantes. Le tableau suivant recense les parties prenantes avec lesquelles le groupe entretient des relations et les modalités mises en

œuvre pour les informer, dialoguer avec elles ou les consulter, ou encore les accords, partenariats ou collaborations établis avec certaines d'entre elles.

Parties prenantes	Modalités d'échange
Actionnaires	<ul style="list-style-type: none"> Réunions de l'Assemblée Générale des actionnaires
Collaborateurs	<ul style="list-style-type: none"> Processus de communication interne (intranet, réseau social d'entreprise) Dépliants et rapports Enquête d'engagement et de satisfaction (<i>Climate</i>)
Fournisseurs	<ul style="list-style-type: none"> Évaluations et audits sur la qualité Questionnaire RSE (avec feedback des fournisseurs) Évaluation par Ecovadis <i>Scoring</i> fournisseurs
Communautés locales	<ul style="list-style-type: none"> Dialogue à la demande avec les communautés locales au niveau des sites
Agriculteurs	<ul style="list-style-type: none"> Collaboration quotidienne entre les agriculteurs et les experts agro de Bonduelle pendant la période de récolte Dialogue individuel Réunions avec les agriculteurs actionnaires Dialogue au sein des interprofessions entre amont agricole et industriels
Clients	<ul style="list-style-type: none"> Réponses aux questionnaires et audits annuels Étude annuelle avec nos principaux clients
Consommateurs	<ul style="list-style-type: none"> Service dédié dans tous les pays Consultation du panel de consommateurs Sensibilisation aux avantages nutritionnels et environnementaux des aliments d'origine végétale Participation aux discussions sectorielles en tant que membre du comité, Administrateur ou Président – réunions deux fois par an au minimum
Fédérations professionnelles/ Interprofessions	<ul style="list-style-type: none"> Participation active aux différentes instances de travail Dialogue permanent
ONG et entités à but non lucratif	<ul style="list-style-type: none"> Questionnaires Dialogue par le biais de sommets et d'événements Sollicitations ponctuelles par thématique (ex : agriculture régénératrice) Réponse à l'<i>UN Global Compact</i> – une fois par an
Experts en développement durable	<ul style="list-style-type: none"> Réponses aux questionnaires Dialogue ponctuel
Analystes financiers / Investisseurs/Médias/ Journalistes	<ul style="list-style-type: none"> Événements financiers/réunions avec les analystes/réunions avec les investisseurs Réponses aux questionnaires Dialogues ponctuels sur demande Événements spécifiques fonds ISR et réunions individuelles sur demande
Pouvoirs publics	<ul style="list-style-type: none"> Réponse aux sollicitations des Ministères et Parlementaires Contributions à certaines consultations thématiques Réunions de travail Dialogue au travers des organisations professionnelles sectorielles et interprofessions

2.1.3.2.2 Matérialité des risques et enjeux

Méthode d'analyse de matérialité

En 2022-2023, Bonduelle a mis à jour son analyse de matérialité. Dans une approche de matérialité quantitative et régionalisée, le groupe a fait évaluer la matérialité d'impact des sujets, c'est-à-dire les impacts de son activité sur la société et l'environnement, ainsi que l'impact financier sur son activité, c'est-à-dire les risques et opportunités liés à son activité et modèle d'affaires, au niveau du groupe et des géographies.

La méthodologie adoptée a permis de réactualiser la liste des enjeux RSE et de donner une lecture régionale pour huit zones/pays en plus de la lecture globale.

L'analyse de 2022-2023 a permis d'engager un certain nombre d'interlocuteurs en interne et de les sensibiliser à la portée stratégique de l'exercice. Le groupe a sollicité plus de 570 parties prenantes internes et externes dans le monde pour évaluer la matérialité des sujets RSE : fournisseurs, clients, ONG, associations interprofessionnelles, gouvernements, experts, consultants... Cette large consultation a permis d'avoir une lecture régionale des résultats en France, Italie, Espagne et Portugal, Europe du Nord, dans la zone Allemagne, Autriche et

Suisse, aux États-Unis, en Europe centrale, en Europe du Sud-Est. Ces différents niveaux d'analyse permettent ainsi d'informer les décideurs au niveau du groupe et de ses régions.

Cette analyse s'est inscrite dans le cadre de l'ambition du groupe de devenir une entreprise labellisée B Corp et en préparation de la *Corporate Sustainability Reporting Directive* (CSRD), sans pour autant y répondre strictement car les standards pour la réalisation de la matrice de double matérialité n'étaient pas encore finalisés. Les travaux menés avec les parties prenantes pour mettre à jour la matrice de double matérialité en conformité avec les attendus de la CSRD sont en cours de réalisation.

Identification des enjeux RSE de Bonduelle

Une liste complète des enjeux RSE de Bonduelle sur l'ensemble de sa chaîne de valeur a été élaborée sur la base de différents référentiels : le *Business Impact Assessment* (référentiel B Corp), les objectifs de développement durable de l'ONU mais aussi le *Global Reporting Initiative* (GRI) et le Global Compact. Bonduelle a identifié 36 enjeux au total, correspondant aux cinq domaines d'impact évalués par la labellisation B Corp :

Sujet matériel	Définition
Gouvernance	
Gouvernance et modèle d'entreprise motivés par une raison d'être	Intégrer la recherche d'un impact positif sur la société/l'environnement dans la gouvernance de l'entreprise et dans son modèle d'affaires/sa stratégie commerciale (p. ex. : entreprise à mission, etc.).
Éthique des affaires et conformité	Respecter et mettre en œuvre l'éthique des affaires la plus stricte dans l'ensemble des opérations et de la chaîne de valeur de l'entreprise (p. ex. : assurer la protection des données et de la vie privée, lutter contre la corruption, la fraude, les pots-de-vin, la contrefaçon et les comportements anticoncurrentiels).
Pratiques fiscales éthiques et transparentes	Assurer la conformité et la transparence des pratiques fiscales, conformément aux réglementations fiscales en vigueur dans les pays d'opérations.
Politiques publiques et défense des intérêts	Soutenir ou faire progresser les politiques publiques en accord avec les objectifs, les pratiques et les valeurs environnementales, sociales et de gouvernance de l'entreprise (par le biais du lobbying, de contacts avec les organismes gouvernementaux, etc.).
Collaborateurs	
Rémunération, avantages et protection sociale en entreprise	Offrir une rémunération juste et équitable (salaire minimum, avantages sociaux et protection sociale) aux employés de Bonduelle, dans chaque pays où l'entreprise exerce ses activités.
Diversité, équité et inclusion en entreprise	Veiller à ce que tous les employés de Bonduelle dans les activités de l'entreprise, à tous les niveaux, quelle que soit leur séniorité, soient traités équitablement et sans discrimination en matière de recrutement, de rémunération, d'avantages sociaux et de développement de carrière (quels que soient leur sexe, âge, race, orientation sexuelle, aptitudes physiques, etc.).
Sécurité, santé (physique et mentale) et bien-être des employés en entreprise	Créer un environnement de travail sûr, sécurisé et sain (physiquement et mentalement) où les employés de Bonduelle peuvent maintenir un bon équilibre entre vie professionnelle et vie privée et bénéficier d'une certaine flexibilité sur leur lieu de travail.
Attirer, recruter et développer les talents	Attirer et retenir les talents en offrant aux employés de Bonduelle des possibilités d'apprentissage et de développement ainsi qu'un plan de carrière et de croissance.
Culture d'entreprise et engagement en interne	Faire vivre une culture managériale forte et l'engagement interne pour favoriser le développement professionnel et personnel des employés de Bonduelle, y compris la contribution à un impact positif dans leur travail quotidien.

Sujet matériel	Définition
Travailleurs de la chaîne de valeur	
Diversité, équité et inclusion dans la chaîne de valeur	Veiller à ce que tous les travailleurs de la chaîne de valeur de l'entreprise, à tous les niveaux, quelle que soit leur séniorité, soient traités équitablement et sans discrimination en matière de recrutement, de rémunération, d'avantages sociaux et d'évolution de carrière (indépendamment de leur sexe, âge, race, orientation sexuelle, aptitudes physiques, etc.).
Conditions de travail justes et équitables dans la chaîne de valeur	Veiller à ce que tous les travailleurs de la chaîne de valeur perçoivent un salaire équitable et décent, avec des horaires de travail raisonnables et de bonnes conditions de travail.
Les droits de l'Homme dans la chaîne de valeur (notamment le travail des enfants, le travail forcé, les travailleurs migrants, etc.)	Promouvoir et respecter les droits de l'Homme fondamentaux dans la chaîne de valeur (p. ex. : le travail forcé et le travail des enfants, les droits des travailleurs migrants, la liberté d'association, etc.).
Communautés	
Contribution et développement économiques locaux	Stimuler le développement économique et la création de richesses dans les communautés locales où Bonduelle opère, par la création d'emplois, la formation professionnelle et l'éducation, le paiement des fournisseurs locaux et des taxes, etc.
Souveraineté alimentaire	Assurer la production nationale de denrées alimentaires afin de résister à toute crise ou perturbation de l'approvisionnement mondial (pandémies, catastrophes climatiques, etc.).
Partage équitable de la valeur avec les agriculteurs et les fournisseurs	Construire et renforcer des partenariats diversifiés, stables et durables avec les agriculteurs et les autres fournisseurs par le biais d'un partage équitable de la valeur et d'un soutien continu.
Investissement au niveau des communautés locales (dons caritatifs, bénévolat du personnel)	Rendre service aux communautés locales par le biais d'actions de bénévolat des employés ainsi que par des dons de produits et des dons financiers.
Environnement	
Atténuation du changement climatique (réduction des émissions de carbone)	Réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) tout au long des opérations et de la chaîne de valeur (y compris les sources telles que la culture et la préservation des sols, les changements d'utilisation des terres, etc.).
Adaptation au changement climatique (résilience à l'évolution du climat)	Évaluer et renforcer la résilience aux impacts et aux risques associés au changement climatique tout au long de la chaîne de valeur ; contribuer à la capacité des sociétés et des économies à résister aux impacts du changement climatique.
Consommation d'énergie et énergies renouvelables	Réduire l'utilisation et l'intensité de l'énergie, améliorer l'efficacité énergétique et accroître l'utilisation des énergies renouvelables dans l'ensemble des opérations et de la chaîne d'approvisionnement.
Approvisionnement local des ingrédients	Veiller à ce que les matières premières et autres ingrédients proviennent de sources locales, en veillant à limiter l'impact du transport sur l'environnement.
Utilisation de l'eau et eaux usées	Réduire la consommation d'eau dans les processus agricoles et industriels et éviter les rejets d'eaux polluées, par exemple en réduisant l'utilisation d'engrais et de pesticides synthétiques.
Résilience au stress hydrique	Adapter l'agriculture et les processus industriels pour faire face à l'augmentation des cas de sécheresse ou d'inondation dus au climat.
Protection et gestion de la biodiversité	Prévenir la perte de biodiversité et restaurer les espèces végétales et animales ; améliorer les habitats naturels et le bon fonctionnement des écosystèmes dans les zones d'activité et la chaîne d'approvisionnement (y compris l'agriculture).
Agriculture régénératrice (agriculture durable, santé des sols et utilisation des terres)	Promouvoir des principes agricoles holistiques et des pratiques d'utilisation des terres qui visent à réhabiliter et à améliorer l'ensemble de l'écosystème socio-écologique de l'exploitation, y compris la santé des sols, la gestion de l'eau et les avantages pour les agriculteurs et les communautés.
Pertes et déchets alimentaires	Réduire les pertes et gaspillages alimentaires tout au long de la chaîne de valeur, du champ à la fourchette et jusqu'à la décharge.
Gestion des déchets industriels	Réduction, réutilisation et recyclage des déchets dans le processus d'exploitation industrielle (à l'exclusion des pertes et déchets alimentaires).

Sujet matériel	Définition
Santé et bien-être des animaux	Garantir la santé physique et mentale et le bien-être des animaux tout au long des opérations et de la chaîne d'approvisionnement, y compris dans l'utilisation d'antibiotiques, d'anti-inflammatoires et de traitements hormonaux, lorsque cela est nécessaire, pour éviter les effets négatifs sur la santé des animaux et des êtres humains.
Économie circulaire et emballages	Réduire au minimum l'emballage des produits (papier ou plastique), augmenter le contenu recyclé et la recyclabilité des emballages (utilisation d'emballages durables biodégradables/bio-sourcés, recyclables) tout en explorant des modèles d'entreprise circulaires.
Clients et consommateurs	
Proposer des produits sains/à base de plantes présentant des avantages nutritionnels	Veiller à ce que le portefeuille de produits soit axé sur des produits alimentaires sains et d'origine végétale (par exemple : les légumes, mais aussi les céréales et les légumineuses) afin de prévenir des affections telles que le surpoids et l'obésité, la suralimentation, la sous-nutrition et les maladies non transmissibles/contagieuses (MNT).
Proposer des produits respectueux de l'environnement (par exemple : biologiques, etc.)	Veiller à ce que le portefeuille de produits soit orienté vers des produits respectueux de l'environnement (p. ex. : biologiques, sans pesticides, etc.).
Gamme de produits conforme aux besoins et régimes alimentaires des consommateurs, y compris flexitariens, ou offrant alternatives aux régimes alimentaires à base d'animaux	Répondre aux besoins et aux régimes alimentaires des consommateurs locaux et les respecter en diversifiant le portefeuille de produits de l'entreprise en fonction de la géographie, de la culture, des valeurs et d'autres tendances (p. ex. : les flexitariens, l'offre d'alternatives aux régimes alimentaires à base d'animaux).
Accès et prix abordable de l'alimentation/nutrition	Contribuer à la disponibilité et à l'accès abordable à une alimentation suffisante, sûre et nutritive pour tous, y compris dans les communautés à faibles revenus ou dans les communautés où l'accès est limité (« déserts alimentaires »).
Sécurité et qualité des produits	Offrir des produits sûrs et qui préviennent les risques pour la santé liés à l'utilisation, à la consommation, à la manipulation, à la préparation et au stockage tout au long de la chaîne de valeur.
Transparence au niveau de l'étiquetage des produits et de la traçabilité des ingrédients	Fournir des informations claires et facilement accessibles sur les ingrédients des produits (par exemple : les OGM, les colorants et les arômes, les allergènes, etc.), le profil nutritionnel et la traçabilité/ <i>sourcing</i> (par exemple : la provenance des ingrédients et les conditions de production).
Marketing et publicité responsables	Faire de la publicité pour les produits auprès des consommateurs d'une manière qui permette de faire des choix éclairés tout en évitant l'écoblanchiment.
Éducation des consommateurs pour encourager les régimes flexitariens et d'autres comportements plus durables	Engager les consommateurs sur les avantages d'un régime alimentaire flexitarien (pour réduire la consommation de viande) et d'autres comportements plus durables (p. ex. : les déchets, etc.).



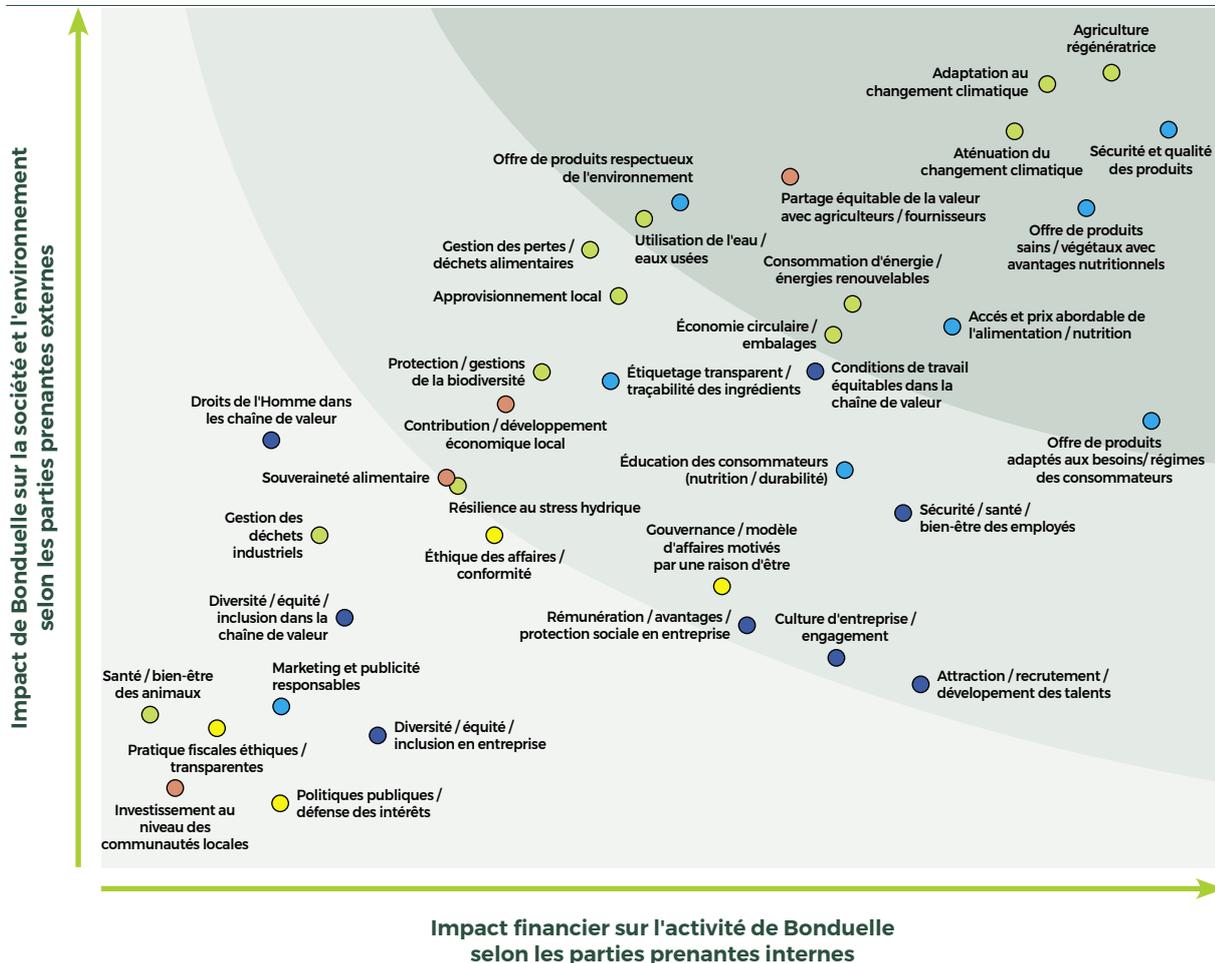
Hierarchisation des sujets

Toutes les parties prenantes sélectionnées ont été sollicitées pour remplir un questionnaire d'une quinzaine de minutes où il leur a été demandé de hiérarchiser les enjeux RSE de manière aléatoire et de sélectionner ce qui était le plus important pour Bonduelle. Elles ont par la suite noté la performance actuelle perçue de Bonduelle face à ces enjeux, et enfin elles ont pu se projeter dans un exercice prospectif de Bonduelle dans les prochaines années.

Trois thèmes centraux se dessinent dans la nouvelle matrice de matérialité :

- transformer l'agriculture en un modèle régénérateur, résilient et frugal ;
- offrir à tous des produits et régimes alimentaires riches en végétaux ;
- assurer un partage équitable de la valeur avec les agriculteurs et fournisseurs concernés.

Matrice de matérialité de Bonduelle



Catégories :

- Gouvernance
- Employés du Groupe Bonduelle et travailleurs dans la chaîne de valeur
- Communautés
- Environnement
- Clients et consommateurs

Début 2025, la Déclaration de Performance Extra-Financière sera remplacée par le rapport de Durabilité, dans le cadre de la CSRD. En 2023-2024, plusieurs travaux ont déjà été réalisés chez Bonduelle :

- *gap analysis* : les travaux d'analyse des écarts ou *gap analysis* ont été réalisés cette année avec un cabinet de consultants externes. Beaucoup de fonctions et métiers ont été mobilisés au sein du groupe. De ces travaux et selon la matérialité des sujets, Bonduelle mettra à jour et définira des feuilles de route par métier, jalonnées dans le temps, afin de poursuivre sa transformation ;
- *double matérialité* : courant 2024-2025, Bonduelle mettra à jour la matrice de matérialité telle que présentée afin de se conformer à l'exercice de la CSRD et confirmer ses incidences, risques et opportunités matériels. Les résultats de la prochaine double matérialité seront présentés dans le prochain rapport de durabilité de Bonduelle.

2.1.3.3 Incidences, risques et opportunités importants et leur lien avec la stratégie et le modèle économique

Les travaux liés à l'identification des incidences, risques et opportunités relatifs à la durabilité ont démarré en 2024-2025 et seront publiés pour la publication du rapport de durabilité 2024-2025. Ces travaux suivent l'ensemble des sujets et sous sujets listés par la CSRD.

Le dispositif actuel de gestion des risques (cf. section 4.2) chez Bonduelle, donne déjà une vue d'ensemble des risques identifiés.

2.1.4 Gestion des incidences, risques et opportunités

Revue chaque année pour s'assurer de sa pertinence, la cartographie des risques de Bonduelle est détaillée dans la partie 4.2 Facteurs de risques. Elle consiste notamment à :

- l'identification et l'analyse des risques ;
- la hiérarchisation de ces risques ;
- la définition des priorités visant à limiter le risque par le biais de la mise en œuvre de plans d'actions.

Cette mise à jour est présentée et revue par la Direction générale du Groupe Bonduelle, le Conseil d'Administration et examinée par le Comité d'Audit et le Conseil de Surveillance



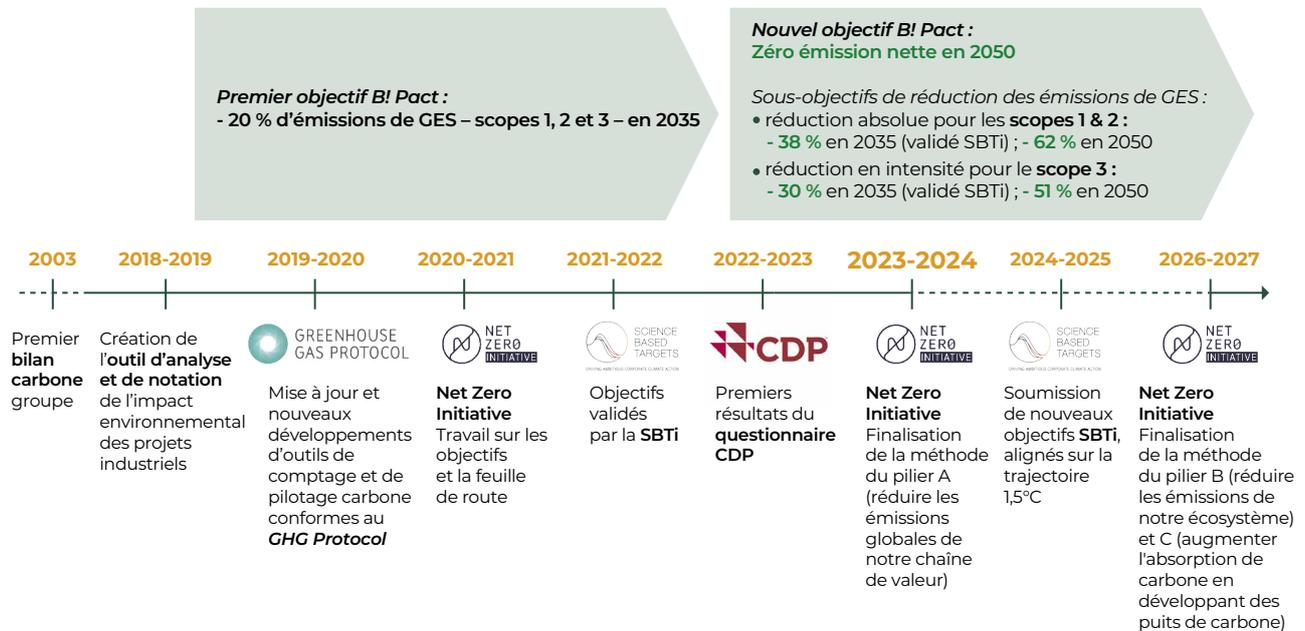
2.2 Environnement

2.2.1 CLIMAT : réduire notre empreinte sur le climat

2.2.1.1 Plan de transition pour l'atténuation du changement climatique

Bonduelle a pour ambition de contribuer à la neutralité carbone planétaire à horizon 2050, en poursuivant ses objectifs intermédiaires à 2035 validés par le SBTi. Le groupe s'engage également à préserver la biodiversité et s'est fixé une série d'objectifs pour l'économie circulaire, qui sont à retrouver dans le B! Pact (2.1.3.1.2 Le B! Pact, notre démarche d'impact positif).

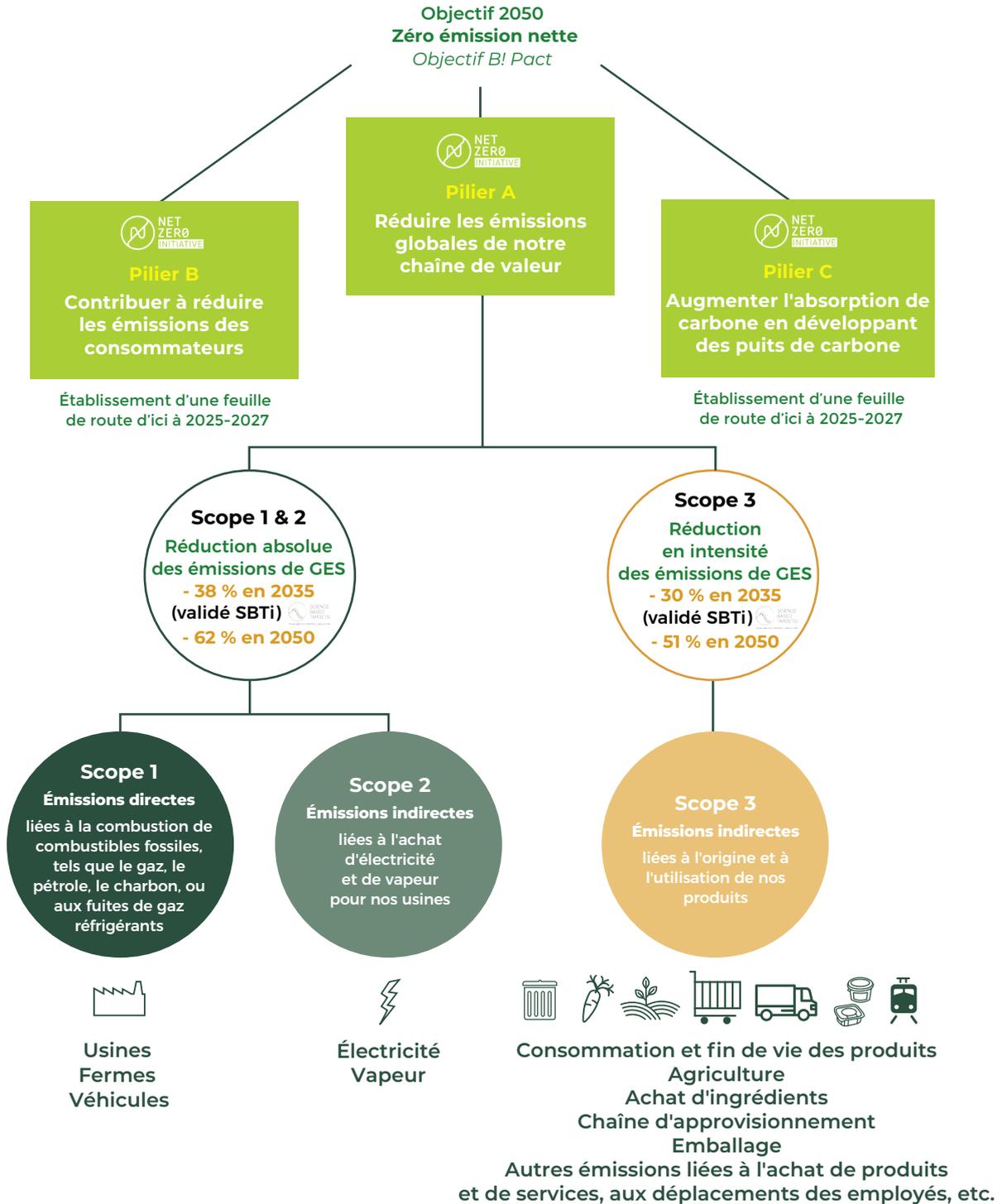
Bonduelle est engagé depuis près de vingt ans dans la lutte contre le changement climatique. Le groupe a inscrit son plan de transition dans la structure de la Net Zero Initiative ⁽¹⁾ et a défini des objectifs validés par la SBTi.



La neutralité carbone s'entend à l'échelle planétaire comme un équilibre entre les émissions de CO₂ anthropiques et les absorptions de CO₂ anthropiques. En d'autres termes, retirer chaque année la quantité de CO₂ émis par les activités humaines est la seule manière de stabiliser les températures et de respecter les objectifs de + 2 °C ou 1,5 °C de l'Accord de Paris avant la moitié du siècle.

(1) La Net Zero Initiative (NZI), initiée par Carbone 4 en 2018 avec une douzaine d'entreprises pionnières et un comité scientifique, et soutenue depuis par l'ADEME et une vingtaine de sponsors, fournit aux organisations un moyen de décrire et d'organiser leur action climatique afin de maximiser leur contribution dans le cadre de la réalisation de la neutralité carbone mondiale.

**La stratégie climat de Bonduelle :
structurée selon la Net Zero Initiative et jalonnée d'objectifs validés par la SBTi**



La stratégie d'atténuation climat de Bonduelle s'articule autour des trois piliers de la **Net Zero Initiative** :

- pilier A : réduire les émissions globales de **notre chaîne de valeur** au niveau requis par la SBTi ;
- pilier B : contribuer à éviter les émissions carbone des **consommateurs** ; réduire les émissions de **notre écosystème** ;
- pilier C : compenser les émissions résiduelles avec le potentiel de **séquestration du carbone** des pratiques agricoles.

2.2.1.1 Avancement du plan de transition

Bonduelle donne la priorité au pilier A. Le groupe a pour cela défini ses objectifs sur les *scopes* 1 & 2 et sur le *scope* 3, ainsi que sa trajectoire et sa feuille de route afin de réduire les émissions globales de sa chaîne de valeur. Celle-ci comprend :

- la définition et la préparation du suivi des trajectoires climat ;
- la mise en place d'une gouvernance climat ;
- le développement d'outils partagés de diagnostic, de comptabilité et de pilotage carbone ;
- le partage de solutions et de meilleures pratiques ;
- la création de dispositifs de formation et de communication.

Bonduelle met également en œuvre les travaux préparatoires pour déployer les feuilles de route des piliers B et C de 2025 à 2027 :

- sur le pilier B, le groupe met en place la méthode de mesure des émissions évitées. L'objectif est de mesurer le bénéfice environnemental de la mise sur le marché d'une alimentation végétale complète en substitution d'une alimentation à plus forte empreinte carbone ;
- sur le pilier C, concernant la séquestration du carbone, Bonduelle travaille sur la définition des méthodologies de calcul et du cadre d'action, en cohérence avec les standards internationaux. La démarche sera déployée avec ses agriculteurs partenaires.

En 2021-2022, Bonduelle a répondu pour la première fois au questionnaire CDP *Climate Change*. Depuis, le groupe poursuit ce travail de transparence qui permet de suivre les progrès de sa démarche climat. En 2023-2024, Bonduelle s'est vu attribuer la note B-, qui témoigne du fait que Bonduelle tient compte de ses incidences sur l'environnement et met en place des mesures dédiées pour piloter ces incidences. Pour 2024-2025, les travaux se poursuivent, dans une démarche d'amélioration continue.

2.2.1.2 Les outils de comptage et de pilotage carbone

Élaborés selon la méthode du *GHG Protocol (Greenhouse Gas Protocol)*, les outils de comptage et de pilotage carbone guident les décisions stratégiques et opérationnelles. Depuis trois ans, le groupe renforce la robustesse de ses résultats. Il a refondu ses méthodes, affiné la qualité des données en limitant les estimations, et mis à jour ses facteurs d'émissions. En 2023-2024, Bonduelle a particulièrement travaillé sur le volet agriculture et l'activité Champignons. Les outils couvrent l'ensemble des activités de la chaîne de valeur du groupe, de l'agriculture à l'usage des produits chez le consommateur.

2.2.1.3 Investissements pour la mise en œuvre du plan de transition

Bonduelle investit pour des équipements d'efficacité énergétique et de production d'énergie renouvelable sur ses sites (cf. 2.2.1.5. Actions et ressources liées au changement climatique).

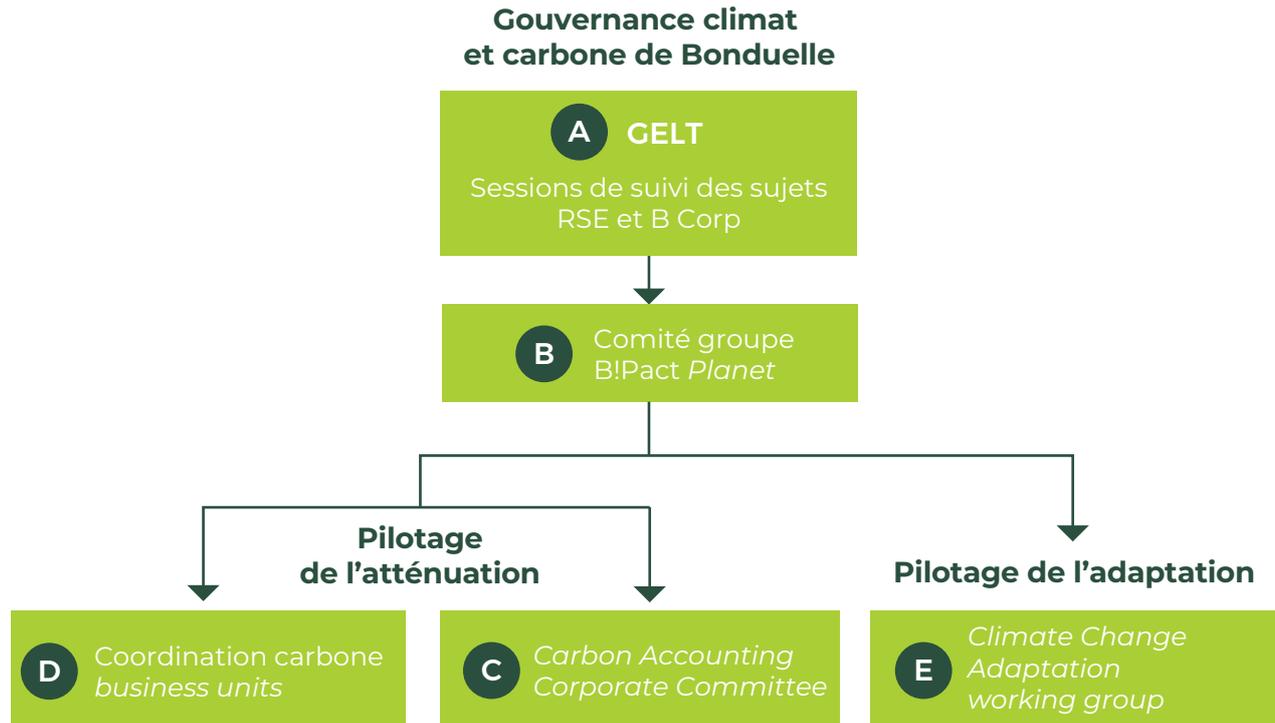
Outils d'investissement : notation des projets industriels

Afin d'intégrer l'impact carbone à ses critères de choix d'investissements, Bonduelle s'est doté d'un outil d'analyse et de notation de l'impact carbone de ses projets industriels. Le calcul du retour sur investissement, appelé *ROI green*, intègre le prix interne du carbone (cf. 2.2.1.9. Prix interne du carbone).

Outils de modélisation carbone des projets industriels

Bonduelle est également doté d'un outil de modélisation carbone de ses projets industriels. Celui-ci permet d'estimer les futures émissions des projets de production et de décarbonation site par site, en fonction notamment de la nature de l'activité et des facteurs d'émission du pays.

2.2.1.1.4 Gouvernance et supervision climat



Bonduelle met en œuvre sa trajectoire climat à tous les niveaux du groupe, à travers ses *business units* et ses métiers.

La gouvernance climat est composée de plusieurs instances :

- A** le **GELT** consacre régulièrement des réunions de suivi et d'arbitrage sur les sujets RSE et B Corp, incluant les sujets climat. Les sujets sont portés par les membres référents sur ces sujets : Céline Barral, Directrice de la stratégie, des marques et de l'impact, et Patrick Lesueur, Directeur Prospective et Développement ;
- B** le Comité **B! Pact Planet** du groupe partage et diffuse les outils de pilotage des émissions carbone et suit l'évolution des objectifs du groupe. Il réunit bimensuellement :
 - les membres du GELT référents sur la RSE et la labellisation B Corp,
 - les référents climat groupe,
 - les référents métiers groupe participant à la stratégie climat,
 - les référents RSE des *business units*.

À partir de 2024-2025, ce comité évoluera pour devenir l'organe de gouvernance des enjeux environnementaux du groupe, tant sur les sujets de réduction de nos impacts, que d'adaptation.

- C** le **Carbon Accounting Corporate Committee, constitué en 2022-2023**, a pour mission d'intégrer la composante carbone dans le pilotage financier et stratégique de Bonduelle. Il est composé des référents métiers groupe qui participent à la stratégie d'atténuation de notre impact carbone ;
- D** les sessions de **Coordination carbone des business units** coordonnent la stratégie et les actions climat à l'échelle de leurs entités. Ils sont coordonnés par les responsables RSE de chaque *business unit*, et regroupe les métiers impliqués dans le déploiement des actions ;
- E** À partir de 2024-2025, en lien avec l'évolution du Comité B! Pact Planet (B) qui sera l'organe de gouvernance des enjeux environnementaux, l'ancien comité dédié aux sujets d'adaptation au changement climatique (le *Climate Change Adaptation Council*) se transforme en un groupe de travail, le **Climate Change Adaptation working group**. Il définira et coordonnera les activités sur cet enjeu, notamment l'identification des risques et opportunités liés au changement climatique et la structuration du plan d'adaptation du groupe.

2.2.1.1.5 Intégration du plan de transition dans les budgets internes

Afin d'anticiper l'impact financier de sa trajectoire carbone, Bonduelle établit une passerelle entre ses comptes financiers et son comptage carbone. Cette démarche est pilotée par le comité dédié au pilotage financier du carbone, le **Carbon Accounting Corporate Committee**.

Dans le cadre d'un travail de simulation d'atteinte de nos objectifs d'émissions de CO₂, le budget carbone a été valorisé sur un prix moyen d'achats de Garanties d'Origine.

Le principe de valorisation de nos émissions carbone à un prix marché intervient quant à lui dans le cadre du calcul du ROI⁽¹⁾ *green* de nos CAPEX. Le *Carbon Accounting Corporate Committee* est chargé de fixer le prix à considérer.

2.2.1.2 Impacts, risques et opportunités liés au climat

Bonduelle évalue ses impacts, risques et opportunités liés à l'atténuation et à l'adaptation au changement climatique au sein de deux cartographies :

- la cartographie des risques groupe (cf. 4.2.2 Détails des principaux facteurs de risques auxquels le Groupe Bonduelle estime être exposé à la date du présent document d'enregistrement universel) ;
- la matrice de matérialité (cf. 2.1.3.2.2 Matrice de matérialité des risques et enjeux).

Focus sur l'identification des risques physiques et de transition

Bonduelle a commencé à analyser l'adaptation de son activité au changement climatique en initiant notamment l'inventaire des risques et des actions d'adaptation au changement climatique. Des travaux qui s'inscrivent dans la lignée de ceux sur l'analyse des risques au niveau groupe.

À travers ces travaux, Bonduelle a ainsi dressé le panorama des effets du changement climatique sur ses activités majeures. Pour l'agronomie, le groupe a poursuivi l'identification et l'évaluation des risques physiques et de transition : effets des fortes chaleurs persistantes, raccourcissement des cycles des semis, baisse du nombre de jours sans dégel, bilans hydriques. En 2023-2024, Bonduelle continue d'avancer sur l'identification des risques physiques et de transition agronomique.

Sur l'exercice 2024-2025, Bonduelle continuera le travail d'analyse des risques physiques et de transition, notamment sur ses activités industrielles, en évaluant les risques et opportunités sur le plan financier. Ce travail est coordonné avec l'analyse de risque au niveau groupe.

Bonduelle a évalué trois catégories de risques :

- les risques physiques sont jaugés au regard de l'exposition des actifs aux aléas et de la vulnérabilité des activités ;
- les risques de transition sont évalués pour leurs impacts directs (prix des matières premières, prix du carbone sur les activités en direct, prix de l'énergie pour les usines, évolution des attentes des consommateurs) et indirects (prix du carbone et de l'énergie pour la chaîne d'approvisionnement) ;
- enfin, les risques juridiques et financiers considèrent les éventuelles poursuites des entreprises pour avoir pesé sur le changement climatique.

Ces premiers travaux d'analyse ont également été l'occasion de sensibiliser les contributeurs internes sur leurs activités. Bonduelle analysera la matérialité financière de l'adaptation au changement climatique sur sa chaîne de valeur, au regard de différents scénarios climat (SSP5-8.5 et SSP2-4.5 à horizon 2030 et 2050).

2.2.1.3 Politiques d'atténuation et d'adaptation au changement climatique

La politique de neutralité carbone du Groupe Bonduelle présente :

- l'ambition du groupe de contribuer à la neutralité carbone (cf. 2.3.2.1) ;
- le plan de transition climat et son calendrier de déploiement (cf. 2.3.2.1) ;
- les objectifs climat et leur échelonnement (cf. 2.3.2.5) ;
- les définitions des *scopes* 1, 2 et 3 (cf. 2.3.2.5) ;
- les cadres de références de la politique : le SBTi (*Science Based Targets initiative*), le *GHG Protocol* et la Net Zero Initiative (NZI).

Elle s'applique à l'ensemble du périmètre indiqué en section 2.1.1.3.

Bonduelle travaille actuellement au développement d'une politique d'adaptation au changement climatique, en lien avec le travail d'analyse des risques en cours.

2.2.1.4 Actions et ressources liées au changement climatique

Le Groupe Bonduelle identifie les leviers de la décarbonation sur toute sa chaîne de valeur : agriculture, approvisionnement en ingrédients, emballage, transformation industrielle, transport des collaborateurs, transport des produits, distribution et consommation.

Pour cela, le groupe déploie sur chaque activité, de l'agriculture à la distribution : le comptage des émissions carbone, l'évaluation et le pilotage des actions d'atténuation, et la mise en place de feuilles de route de décarbonation.

(1) Return on investment.

2.2.1.4.1 Agriculture

Le groupe s'engage aujourd'hui au travers de sa feuille de route agro (cf. 2.2.3.2.1. La feuille de route Agro), qui présente ses enjeux et ambitions.

Depuis 2023-2024, Bonduelle a également développé un outil informatique en collaboration avec AXA Climate pour estimer l'impact du changement climatique sur ses zones de production. Cet exercice prospectif permet notamment d'anticiper une évolution des conditions de culture et prendre les actions pour limiter les impacts sur les activités du groupe à court, moyen et long terme.

Par son activité agroalimentaire, Bonduelle est aussi éligible à suivre le guide FLAG (*Forest, Land, Agriculture*) du SBTi. Ce nouveau standard s'adresse aux secteurs à forte intensité foncière. Il utilise des données scientifiques pour fixer les objectifs de réduction et d'absorption des émissions liées à l'utilisation des terres. Bonduelle étudie la fixation d'objectifs climat alignés avec ce guide, qu'il soumettra au SBTi en 2025.

2.2.1.4.2 Industrie

Bonduelle a fixé trois priorités à ses usines pour qu'elles participent à l'atteinte de l'objectif climatique à l'échelle du groupe :

- réaliser des économies d'énergie ;
- substituer les énergies renouvelables aux énergies fossiles ;
- développer l'électricité verte par des contrats d'achat direct long terme, en priorité dans les régions où l'électricité du réseau est carbonée.

Toutes les *business units* sont engagées dans cette feuille de route, partagent leurs résultats et leurs bonnes pratiques et participent à l'établissement d'une trajectoire carbone industrielle. Le nouveau système de management environnemental (SME) du groupe intègre un outil d'analyse de la situation carbone et d'élaboration de plans d'action à l'échelle des sites.

2.2.1.4.3 Économies d'énergie

Électrique et thermique, l'énergie est essentielle au processus de production. L'électricité alimente le processus de surgélation, le stockage des produits surgelés, le conditionnement des ateliers en froid. Elle est aussi utilisée pour la fabrication de l'air comprimé, la production d'eau glacée, l'éclairage et la climatisation des locaux et pour certains équipements : autres moteurs, ventilateurs, convoyeurs, certains chariots élévateurs. Les énergies thermiques servent à la production de vapeur et d'eau chaude, nécessaires notamment à la production de conserves, au chauffage par aérothermie et aux engins de manutention.

En 2022-2023, Bonduelle a notamment investi dans le renouvellement de blancheurs moins énergivores à Nagyköros et à Békéscsaba (Hongrie).

En 2023-2024, Bonduelle a poursuivi ses investissements d'efficacité énergétique sur les sites avec par exemple récupération d'énergie sur des équipements (Estrées-Mons,

Rosporden Nagyköros, Santarém...) du *free cooling* (La Tourte, Saint-Mihiel, Reutligen, St-Benoist...) des équipements plus performants : (nouveau tunnel de surgélation à Santarém), et l'isolement de canalisations (Bordères..)

Par ailleurs, l'optimisation de l'efficacité énergétique se pilote par les équipes terrain avec un suivi et monitoring des consommations à intervalles très réguliers.

2.2.1.4.4 Audit et plan d'action sur les consommations

À l'aide du nouveau système de management environnemental (SME), les sites de Bonduelle audient et comparent leurs consommations. Ils mettent ensuite en place des mesures ciblées d'économies d'énergie : systèmes de récupération de chaleur, LED, systèmes d'anti-gaspillage énergétique (*Start and Stop*), etc.

2.2.1.4.5 Certification ISO 50001 et ISO 14001

Bonduelle s'est fixé l'objectif que 100 % des sites en Europe soient certifiés ISO 50001 et/ou ISO 14001 dans les années à venir. Ces normes internationales visent l'amélioration continue des performances énergétiques et environnementales. Tous les sites sont dans une démarche de mise en place d'un système de management de l'environnement. En 2023-2024, 14 sites Bonduelle sont certifiés ISO 50001 en France, en Allemagne et en Italie. Trois sites sont certifiés ISO 14001 : Battipaglia, San Paolo d'Argon et Santarém.

2.2.1.4.6 Mécanismes européens d'obligations d'économies d'énergie

Bonduelle est impliqué dans les mécanismes européens d'obligations d'économies d'énergie. Les sites agro-industriels du groupe ont ainsi inscrit leurs actions d'améliorations technologiques et organisationnelles dans les projets d'économies d'énergie subventionnés. La valeur des certificats d'économies d'énergie (CEE) obtenus ou en cours d'obtention sur des opérations réalisées au cours de l'année 2023-2024 dans des technologies et des systèmes d'efficacité énergétique est de 166 831 718 kWh Cumac. Bonduelle a en effet mené de nombreux projets pour récupérer de la chaleur, réguler les groupes frigorifiques et optimiser les chaudières.

2.2.1.4.7 Substitution des énergies renouvelables aux énergies fossiles

Bonduelle souhaite que 25 % de son mix énergétique soit d'origine renouvelable d'ici 2025. En 2023-2024, les énergies renouvelables ⁽¹⁾ représentent 26 % du mix énergétique de Bonduelle. Le groupe cherche constamment de nouveaux leviers pour augmenter la part de renouvelable dans ses consommations. Avec ou sans partenaire, il crée et exploite des installations d'énergie renouvelable sur ses sites.

Bonduelle participe à la production de chaleur et d'électricité à partir des déchets verts de ses activités, de fumier des agriculteurs partenaires, de combustion de palettes en bois non réutilisables, etc. Le groupe prend part en effet au développement d'unités de méthanisation. La fermentation de

(1) Au sens de la CSRD.

la biomasse génère du biogaz. Ce biogaz peut alimenter une chaudière biogaz ou un moteur à cogénération produisant de l'électricité et de la chaleur. Les énergies thermiques ou électriques produites sont autoconsommées ou injectées sur les réseaux, en fonction de la configuration (installation propre ou de partenaires). Le surplus est vendu.

Bonduelle dresse un inventaire de la quantité de ses gisements disponibles pour une valorisation en méthanisation et a déjà mis en place plusieurs unités :

- dans les sites de Békéscsaba, Nagykőrös et Nyiregyhaza (Hongrie), 89 % du biogaz issu des méthaniseurs internes d'effluents est en moyenne valorisé en chaufferie ;
- le site d'Estrées-Mons (France) couvre plus de 70 % de ses besoins en vapeur grâce à la centrale de production de vapeur d'origine biomasse. Le site économise plus de 18 000 tonnes de CO₂ par an. L'usine valorise 21 % de son gisement de composés végétaux en biométhane ;
- En 2023-2024, Bonduelle a inauguré une chaufferie biomasse installée sur son site historique de Renescure. Alimenté à 60 % par des déchets issus de l'industrie forestière, ce projet évitera l'émission de 6 000 tonnes de CO₂ par an à partir de 2024-2025 ;
- 6 usines valorisent 100 % de leurs déchets en méthanisation : Vaulx-Vraucourt, Renescure, Labenne (France), Gniewkovo, Ruchocice (Pologne), Reutlingen (Allemagne).

Pour la production d'électricité, Bonduelle installe des panneaux photovoltaïques en toiture, au sol, ou en ombrières de parking comme à Santarém (Portugal).

Ces installations de panneaux sont réalisées en fonction des contraintes techniques des lieux d'implantation, qui peuvent parfois empêcher les projets d'aboutir (comme le projet d'installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture de l'usine de San Paolo (Italie), initialement envisagé en 2023-2024)

2.2.1.4.8 Développement de l'électricité verte par des contrats d'achat direct long terme

Participer au développement des énergies renouvelables en France, en priorité dans les régions où l'électricité du réseau est carbonée, est l'un des leviers de Bonduelle pour décarboner ses activités.

Le groupe souhaite pour cela développer les contrats d'achat d'électricité de gré à gré, ou *Power Purchase Agreements* (PPA). Signés directement avec les producteurs d'énergie renouvelable, ces engagements sur le long terme rendent possible la création ou l'extension d'installations renouvelables. Cette année, Bonduelle a signé un contrat PPA portant sur une installation photovoltaïque située en Dordogne, pour la fourniture de 12 gigawattheures (GWh) par an.

2.2.1.4.9 Formation et sensibilisation

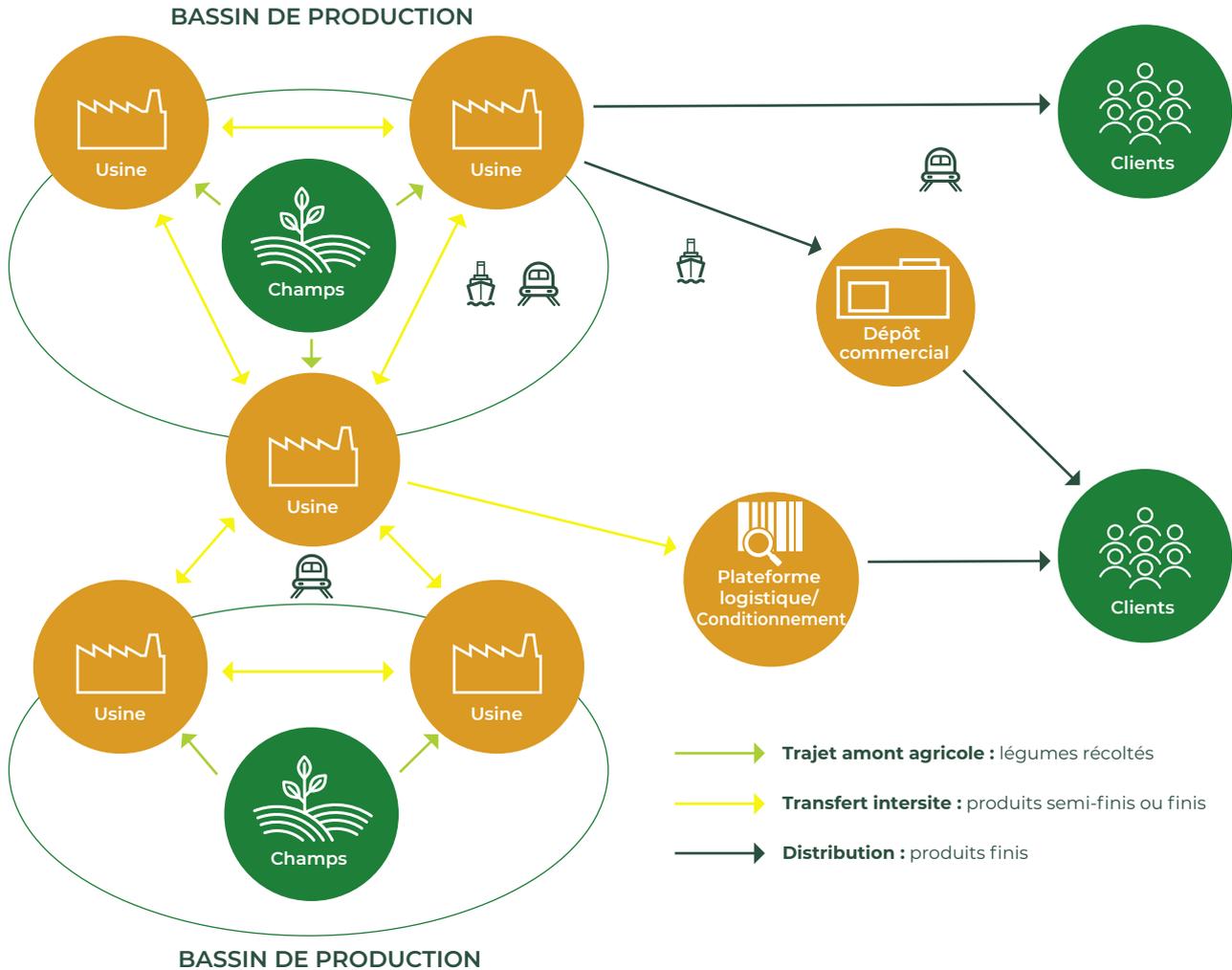
La création de dispositifs de formation et de communication a commencé par la formation d'animateurs de la Fresque du Climat. Les *business units* BELL, BFE, BFA et BEAM et les services du groupe (Finance, Ressources Humaines, RSE et Communication *Corporate*) ont également mené des ateliers de sensibilisation sur le climat. Depuis 2021, ce sont 721 collaborateurs qui ont été sensibilisés à la Fresque du Climat par les 28 animateurs du groupe.

2.2.1.4.10 Optimisation des transports

Les flux de transport du Groupe Bonduelle sont de trois natures :

- le trajet **amont agricole** des légumes récoltés aux champs jusque dans les usines ;
- les transferts **intersites** des produits semi-finis et finis au sein de nos usines, sites internes, et entrepôts dédiés à Bonduelle ;
- la **distribution** des produits finis vers nos clients ou vers des entrepôts non dédiés à Bonduelle.

Exemples de flux de transport des produits et alternatives à la route



La politique de transport de Bonduelle concourt à l'objectif climat du groupe. Elle couvre l'ensemble des flux : amont agricole, intersites et distribution. Elle consiste, d'une part, à identifier et à mesurer les émissions de CO₂ liées au transport et, d'autre part, à optimiser les flux, maximiser l'usage des opportunités de transport alternatif ou de solutions moins émettrices de CO₂.

Bonduelle est doté d'une méthode de calcul de l'empreinte carbone de ses transports, d'outils automatisés d'extraction des données et d'une procédure de consolidation. Les émissions de CO₂ liées au trajet amont agricole sont calculées annuellement. Celles liées aux transferts intersites et à la distribution sont désormais disponibles mensuellement. Bonduelle est ainsi doté d'une capacité d'analyse fine de son impact carbone : par *business unit*, par flux, par type de transport, par technologie et par usine. Bonduelle utilise un outil de visualisation des données afin d'analyser ses leviers d'optimisation de ses émissions de CO₂ liées au transport et de mettre en place des actions ciblées.

2.2.1.5 Objectifs et indicateurs relatifs à la réduction et à l'adaptation au changement climatique

2.2.1.5.1 Objectifs de réduction et d'adaptation au changement climatique

La stratégie climat de Bonduelle s'inscrit dans le cadre de la Net Zero Initiative. Bonduelle s'est également fixé l'ambition de contribuer à la neutralité carbone en 2050, et a fait valider ses objectifs intermédiaires de réduction des émissions des scopes 1, 2 et 3 à 2035 par la SBTi.

2.2.1.5.2 Nos objectifs B! Pact

Dans le cadre du B! Pact et de son engagement « Contribuer à la neutralité carbone », Bonduelle s'est fixé les objectifs suivants en matière de réduction de ses émissions :

Engagement	Objectifs B! Pact	FY22	FY22 retraité sans BALL*	FY23	FY24
#6 Contribuer à la neutralité carbone	38 % de réduction de nos émissions de GES des scopes 1 et 2 d'ici à 2035 (vs FY20 en absolu)	(3,4) %	(1,4) %	Ancienne valeur (12,7) % Nouvelle valeur (5,8) %	(13,8) %
	30 % de réduction de nos émissions de GES du scope 3 d'ici à 2035 (vs FY20 en intensité)	(4,5) %	(5,9) %	Ancienne valeur (7,7) % Nouvelle valeur (0,9) %	0,7 %

Concernant notre objectif de réduction sur le scope 1 & 2, notre performance 2023-2024 est supérieure aux objectifs fixés dans le cadre de la trajectoire SBTi. Cette performance est la combinaison des efforts continus réalisés dans le cadre de notre exploitation industrielle et agricole (cf. 2.2.1.4), et d'une diminution de notre activité sur la période précédente. Cela a impacté par ailleurs l'intensité de notre scope 3, qui est restée stable par rapport à notre année de référence.

Rappel de la définition des scopes considérés pour nos objectifs B! Pact :

- scope 1 : émissions directes générées par Bonduelle ;
- scope 2 : émissions indirectes liées à l'achat d'électricité et de vapeur ;
- scope 3 : émissions indirectes liées à la consommation des produits Bonduelle, à la fin de vie des produits ou celles liées aux achats de produits et services, aux déplacements des salariés (les déplacements des salariés représentent une part négligeable des émissions), avec exclusion des émissions des consommateurs (postes 3.9 et 3.11) en application des dispositions de la méthodologie SBTi.

Le scénario validé par le SBTi en 2022 est celui du *well-below 2 °C*, date à laquelle ce scénario était toujours valide pour un objectif de contribution à la neutralité carbone. Le Groupe Bonduelle travaille actuellement à l'actualisation de sa trajectoire cible pour être compatible avec le scénario 1,5 °C.

L'enregistrement de notre ambition de réduction d'émissions à 2035 sous référentiel SBTi (voir 2.2.1.6.2 *Objectifs climat de Bonduelle*) nous positionne par rapport à l'année de référence 2019-2020. Cette année de référence a été mise à jour afin de refléter le travail continu sur la précision de nos données (cf. section 2.1.1.2.2).



2.2.1.6 Consommation et mix énergétique

La démarche d'économie d'énergie appliquée aux consommations en électricité, en gaz et en vapeur, a permis d'atteindre les résultats suivants :

	Année N-1	Année N
Consommation de combustible provenant du charbon et des produits à base de charbon (en MWh)	0	0
Consommation de combustible provenant du pétrole brut et de produits pétroliers (en MWh)	10 015	9 223
Consommation de combustible provenant du gaz naturel (en MWh)	331 480	318 620
Consommation de combustible provenant d'autres sources fossiles (en MWh)	0	0
Consommation d'électricité, de chaleur, de vapeur et de froid achetés ou acquis à partir de sources fossiles (en MWh)	74 970	56 485
Consommation totale d'énergie fossile (en MWh)	416 465	384 328
Part des sources fossiles dans la consommation totale d'énergie (en %)	60,2 %	57,3 %
Consommation provenant de sources nucléaires (en MWh)	116 940	112 315
Part de la consommation provenant de sources nucléaires dans la consommation totale d'énergie (en %)	16,9 %	16,7 %
Consommation de combustible provenant de sources renouvelables, y compris de la biomasse (comprenant également des déchets industriels et municipaux d'origine biologique, du biogaz, de l'hydrogène renouvelable, etc.) (en MWh)	11 209	25 377
Consommation d'électricité, de chaleur, de vapeur et de froid achetés ou acquis à partir de sources renouvelables (en MWh)	146 153	147 488
Consommation d'énergie renouvelables non combustible autoproduite (en MWh)	1 223	1 241
Consommation totale d'énergie renouvelable (en MWh)	158 585	174 106
Part des sources renouvelables dans la consommation totale d'énergie (en %)	22,9 %	26,0 %
Consommation totale d'énergie (en MWh)	691 976	670 729

Les compositions des mix énergétiques ont été calculées à partir des données disponibles sur <https://ember-climate.org/>

Consommation énergétique rapportée à la Tonne de Produits Fabriqués (TPF) (électricité et équivalent gaz naturel – groupe)

	Périmètre 2021-2022 retraité sans BALL *	Périmètre 2022-2023	Périmètre 2023-2024	Évolution des ratios 2023-2024 versus 2022-2023
Énergie totale				
Ratio kWh/TPF	869	915	894	(2,3) %
Électricité				
Ratio kWh/TPF	330	346	328	(5,2) %
Autres énergies (dont gaz)				
Ratio kWh/TPF	539	568	566	(0,4) %

* À des fins de comparabilité entre 2021-22 et 2022-2023 sur des périmètres constants, les données 2022 ont été retraitées sans la business unit BALL dont le capital a été ouvert au 30 juin 2022.

Intensité énergétique sur la base du produit net

Intensité énergétique par produit net	N-1	N	% N / N-1
Consommation totale d'énergie par produit net (en MWh/millions €)	288	283	(1,74) %

2.2.1.7 Émissions brutes de GES de périmètres 1, 2, 3 et émissions totales de GES

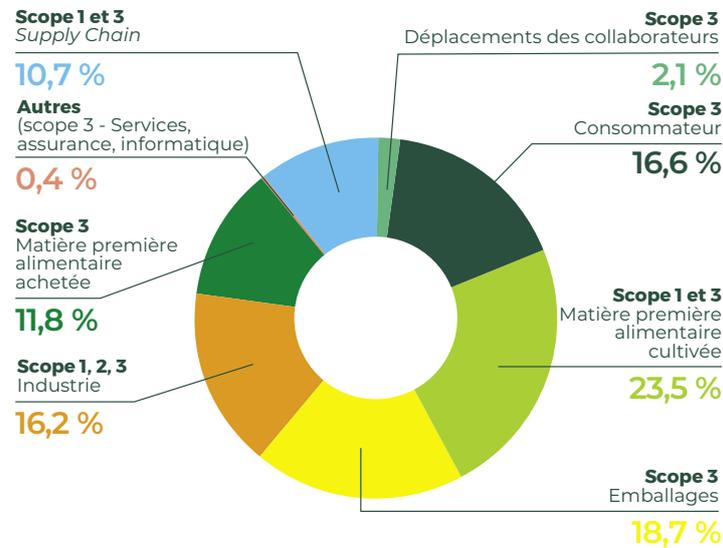
Émissions totales de GES scopes 1, 2 et 3

Bonduelle évalue l'empreinte carbone de son activité et de ses produits depuis 2003. Le groupe est soumis à l'obligation réglementaire française de communiquer les postes significatifs d'émissions de gaz à effet de serre directes et indirectes générées du fait de leurs activités ⁽¹⁾.

La majorité des facteurs d'émissions sont issus de la base carbone ADEME. Les émissions globales en 2023-2024 s'élèvent à 1 295 675 teqCO₂ soit 1 657 kg de CO₂ ramenés à la tonne de produits fabriqués.

Comparativement à l'année précédente 2022-2023, nos émissions au total ont diminué de 1,2 % en absolu, et de + 0,7 % en intensité rapportée à la Tonne de Produits Fabriqués. Ces variations tiennent compte des évolutions méthodologiques et structurelles de notre comptage carbone évoquées en section 2.1.1.2.2.

Répartition des émissions de gaz à effet de serre de Bonduelle



La répartition des émissions de gaz à effet de serre est analysée ainsi :

- **supply chain** : transport intersite et transport aval des produits finis, majoritairement intégré au *scope 3* du *GHG Protocol*. La partie du transport assuré en propre par la *business unit* BFA est incluse dans le *scope 1* ;
- **matière première alimentaire achetée** : achats de légumes et d'ingrédients nécessaires à la fabrication des produits (dont transport). Intégré au *scope 3* du *GHG Protocol* ;
- **industrie** : achat d'énergie, recharge de fluides frigorigènes et traitement des déchets des activités des sites de fabrication des produits. Intégré aux *scopes 1, 2 et 3* du *GHG Protocol* ;
- **emballages** : achat de l'emballage et transport jusqu'au site industriel de fabrication du produit final. Intégré au *scope 3* du *GHG Protocol* ;
- **consommateur** : stockage chez les distributeurs, usage par les consommateurs et fin de vie des produits vendus. Intégré au *scope 3* du *GHG Protocol* ;
- **matière première alimentaire cultivée** : légumes cultivés par Bonduelle ou par ses agriculteurs partenaires, nécessaires à la fabrication des produits (dont transport). Majoritairement intégré au *scope 3* du *GHG Protocol*. La partie de production agricole dans les fermes détenues en propre par les *business units* BFE et BEAM est incluse dans le *scope 1*.

(1) Article 173-IV de la loi de transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015, défini par le décret du 21 août 2016 et modifiant l'article L. 225-102-1 du Code de commerce.

Tableau émissions GES

	Données rétrospectives		
	N-1	N	% N / N-1
Émissions de GES de scope 1			
Émissions brutes de GES de scope 1 Émissions [teqCO ₂]	Ancienne valeur : 111 391 Nouvelle valeur : 120 649	108 881	(10,3) %
Pourcentage d'émissions de GES de scope 1 résultant des systèmes d'échange de quotas d'émission réglementés (en %)	14,1 %	14,5 %	
Émissions de GES de scope 2			
Émissions brutes de GES de scope 2 location-based (teqCO ₂)	Ancienne valeur : 42 228 Nouvelle valeur : 40 171	38 350	(4,5) %
Émissions brutes de GES de scope 2 market-based (teqCO ₂)	0	38 159	-
Émissions significatives de GES de scope 3			
Émissions totales brutes indirectes de GES (scope 3) (teqCO ₂)	Ancienne valeur : 1 036 886 Nouvelle valeur : 1 140 358	1 138 444	(0,2) %
1 Biens et services achetés	Ancienne valeur : 507 681 Nouvelle valeur : 579 142	568 400	(1,9) %
2 Biens d'investissement	Ancienne valeur : 39 843 Nouvelle valeur : 39 843	39 785	(0,1) %
3 Activités relevant des secteurs des combustibles et de l'énergie (non incluses dans les périmètres 1 et 2)	Ancienne valeur : 28 227 Nouvelle valeur : 26 401	24 665	(6,6) %
4 Transport et distribution en amont	Ancienne valeur : 166 085 Nouvelle valeur : 168 217	184 285	9,6 %
5 Déchets produits lors de l'exploitation	Ancienne valeur : 15 821 Nouvelle valeur : 16 209	30 556	88,5 %
6 Voyages d'affaires	Ancienne valeur : 740 Nouvelle valeur : 740	1 586	114,3 %
7 Déplacements domicile-travail des salariés	Ancienne valeur : 26 615 Nouvelle valeur : 26 615	25 165	(5,4) %
8 Actifs loués en amont	0	0	-
9 Acheminement en aval	Ancienne valeur : 70 435 Nouvelle valeur : 75 779	72 254	(4,7) %
10 Transformation des produits vendus	0	0	-
11 Utilisation des produits vendus	Ancienne valeur : 155 382 Nouvelle valeur : 181 284	166 354	(8,2) %
12 Traitement en fin de vie des produits vendus	Ancienne valeur : 26 057 Nouvelle valeur : 26 108	25 888	(0,8) %
13 Actifs loués en aval	0	0	-
14 Franchises	0	0	-
15 Investissements	0	0	-
Émissions totales de GES			
Émissions totales de GES (location-based) (teqCO ₂)	Ancienne valeur : 1 190 504 Nouvelle valeur : 1 301 178	1 285 675	(1,1) %
Émissions totales de GES (market-based) (teqCO ₂)	1 301 178	1 285 484	-



Classification des émissions de gaz à effet de serre

Bonduelle a affiné la classification de ses émissions selon les différents « scopes » définis par le *GHG Protocol* :

– Transport :

- pour les émissions liées au transport, le calcul s'appuie sur l'estimation des distances parcourues et des tonnages transportés, suivant une méthodologie certifiée (norme EN 16258 et GLEC). Pour l'amont agricole, seuls les trajets des champs aux usines pour nos propres récoltes sont comptabilisés,
- réparti entre les *scopes* 1, 3.4 et 3.9,
- le transport et stockage en magasin passent du *scope* 3.10 au 3.9,
- la distribution des produits finis est répartie entre les *scopes* 3.4 et 3.9 ;

– Énergie et production :

- les émissions de vapeur sont réparties entre le *scope* 3.3 et les *scopes* 1 & 2,
- le photovoltaïque est inclus dans le *scope* 3,
- les sites de San Paolo et Battipaglia (Italie) sont désormais dans les *scopes* 1 et 2,

- les stations de traitement des effluents sont réparties entre les *scopes* 1 et 3.5 ;

– Agriculture et matières premières :

- les émissions liées aux cultures sont réparties entre les *scopes* 1 et 3,
- la production de champignons est répartie entre les *scopes* 1, 3.1, 3.4 et 3.5 ;

– Emballages et déchets :

- les emballages intègrent maintenant l'*outsourcing* pour certaines unités,
- LES déchets végétaux sont répartis entre les *scopes* 3.4 et 3.5 ;

– Autres postes :

- les entrepôts industriels sont répartis entre les *scopes* 1, 2, 3.1 et 3.3,
- les gaz inertes sont dans les *scopes* 3.1 et 3.11,
- les assurances et investissements informatiques sont dans le *scope* 3.1,
- les biens immobilisés sont calculés sur les montants d'investissements (mise à jour 2022-2023).

Intensité des GES sur la base du produit net

Intensité énergétique par produit net

	N-1	N	% N / N-1
Émissions totales de GES (fondées sur la localisation) par produit net (en $teqCO_2$ /millions €)	541	542	0,24 %
Émissions totales de GES (fondées sur le marché) par produit net (en $teqCO_2$ /millions €)	541	542	0,23 %

Source : produit net : « Chiffre d'affaires » du Compte de résultat consolidé (partie 5.1).

2.2.1.8 Quotas d'émission

Le Groupe Bonduelle est concerné par la directive européenne 2003/87/CE établissant un système d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre dans la Communauté européenne pour ses sites européens équipés de chaudières de puissance supérieure à 20 MW. Le régime *Emission trading scheme* (ETS) pour la période 2021-2030 implique 2 sites de Bonduelle : Estrées-Mons, Renescure (France), avec l'exclusion en 2015 du site de Vaulx-Vraucourt (France) suite à des modifications techniques.

L'affectation des quotas gratuits pour l'année 2023 est de 3 237 $teqCO_2$. Les émissions certifiées et restituées sont de 15 751 TCO_2e . L'usage de vapeur d'origine biomasse sur le site d'Estrées-Mons opérationnel en 2015 a permis de diviser par 2 les émissions de gaz à effet de serre du groupe soumises à ETS. Une nouvelle chaudière biomasse sur le site de Renescure a été construite et démarrée en 2023-2024 pour être pleinement opérationnelle sur 2024-2025. Grâce aux économies d'énergie réalisées sur ses sites depuis 2008, Bonduelle dispose d'un excédent de quotas disponibles sur son compte qui lui a permis de ne pas avoir recours à un achat sur le marché des quotas en 2023.

2.2.1.9 Prix interne du carbone

Bonduelle s'est fixé un prix interne du carbone (50 euros/tonne) de manière à intégrer le coût du carbone dans la lecture interne de sa performance financière et dans le pilotage de ses investissements sur les *scopes* 1 et 2 (cf. 2.2.1.6 Objectifs et indicateurs relatifs à la réduction et à l'adaptation au changement climatique). Le calcul du retour sur investissement, appelé *ROI green*, inclut en effet les émissions de gaz à effet de serre et permet d'accroître la rentabilité prise en considération dans la décision finale d'investissement.

2.2.1.10 Incidences financières escomptées des risques physiques et de transition importants et opportunités potentielles liées au changement climatique

Intégration d'objectifs de réduction des émissions carbone *scope 1&2 Industrie* dans l'accès au financement

Le crédit revolving syndiqué (RCF) intègre à ses conditions financières des indicateurs de Responsabilité sociétale d'entreprise (RSE) en phase avec la mission et la raison d'être du groupe, tant en matière de labellisation B Corp, que de réduction de son empreinte carbone et de contribution, avec ses partenaires agricoles, à une agriculture régénératrice.

Sur le critère de réduction de son empreinte carbone sur le *scope 1 & 2 Industrie*, Bonduelle s'engage à vérifier la performance réalisée, comparée à l'objectif de réduction SBTi.

En 2023-2024, le Groupe Bonduelle a émis sur le *scope 1 & 2 Industrie* 104 986 teqCO₂. L'objectif de réduction SBTi de l'empreinte carbone sur les *scopes 1 & 2 Industrie* à atteindre en 2023-2024 est de - 12 % par rapport à la *baseline* 2019-2020 en cours de validité (116 930 teqCO₂). La performance réalisée cette année est de - 10,2 %.

2.2.2 EAU ET POLLUTION : préserver la ressource eau et la qualité des sols

2.2.2.1 Gestion durable de l'eau

Les usines Bonduelle utilisent l'eau en élément cuisiné du produit fini, pour les jus et les sauces, et en *process* comme vecteur de transport et de transfert de chaleur ou de froid. L'eau sert aussi au nettoyage des légumes et des lignes de production. La proportion entre ces usages dépend de l'activité industrielle pratiquée et diffère sur chaque site. En moyenne, Bonduelle utilise environ 12,5 litres d'eau pour fabriquer un kilo de produit fini (hors amont agricole). En amont de l'activité industrielle, l'eau d'irrigation des cultures est un facteur-clé de performance et de la maîtrise de la qualité des légumes.

Pour un pilotage plus performant, Bonduelle intègre la gestion de l'eau à son nouveau système de management environnemental (SME). Les usines de Bonduelle auto-évaluent leurs *process* industriels, fixent leurs objectifs et établissent leurs plans d'action au sein du nouvel outil. À l'aide de grilles d'analyse de situation, de *benchmarks* internes et de références externes, chaque site dispose ainsi d'un état des lieux spécifique et d'éléments de comparaison pour fixer ses propres objectifs.

Chaque *business unit* fixe son objectif de réduction de consommation d'eau au regard de l'objectif groupe (- 30 % d'ici 2035), définit puis déploie sa feuille de route. Une ambition que le groupe s'engage à respecter malgré un contexte de tension sur la ressource en eau. Les usines poursuivent ainsi la mise en place de plans d'action ciblés :

- suivi des indicateurs de performance et des pertes en eau ;
- installation d'équipements de contrôle et de maîtrise des consommations, avec notamment des dispositifs de monitorings plus précis et des améliorations technologiques ;
- management des équipes et sensibilisation à la consommation d'eau ;
- actions spécifiques selon le profil de consommation comme les boucles de recirculation des eaux de *process* pour le refroidissement des conserves. Plusieurs usines expérimentent par exemple la réutilisation de l'eau pour une partie de nos *process*, qui seront déployées à plus grande échelle si elles s'avèrent concluantes.

Consommation d'eau rapportée à la production

	Périmètre 2021-2022 retraité sans BALL *	Périmètre 2022-2023	Périmètre 2023-2024	Évolution des ratios 2023-2024 vs 2022-2023
Eau Ratio m ₃ /TPF	13,0	13,0	12,51	(7,69) %

* À des fins de comparabilité avec 2021-2022 sur des périmètres constants, les données 2022 ont été retraitées sans la *business unit* BALL dont le capital a été ouvert au 30 juin 2022.

2.2.2.2 Traitement de l'eau et pilotage des stations d'épuration

Les services environnement des usines contrôlent et pilotent la qualité des effluents avant qu'ils rejoignent le milieu naturel.

En 2023-2024, le traitement des rejets d'effluents produits par l'activité industrielle est réparti ainsi :

- 94,05 % rejetés au milieu naturel après traitement en station d'épuration (interne ou externe) ;
- 2,44 % rejetés en épandage après pré-traitement ;
- 3,52 % rejetés en épandage direct sur culture fourragère.

2.2.2.3 Pollution

Bonduelle promeut une gestion responsable et durable de l'environnement industriel et des processus de production. En 2023-2024, une politique environnementale a été écrite. Elle engage notamment Bonduelle et ses parties prenantes à prévenir toute pollution en se fixant des objectifs d'amélioration environnementale, en encourageant sur les initiatives d'amélioration continue, en mesurant et en communiquant sur les résultats. Mais aussi en respectant les exigences légales relatives à ses activités industrielles et, plus globalement, en veillant à ce qu'elles soient pleinement acceptées et intégrées dans leurs territoires.

Chaque *business unit* adapte ensuite ces engagements à ses spécificités locales et s'engage à respecter les réglementations en vigueur dans les pays où elle opère.

Indicateurs de suivi de la prévention de la pollution

Rejets de pollution	2020-2021	2021-2022	2021-2022 retraité sans BALL*	2022-2023	2023-2024
Filières de traitement, répartition en m₃					
Part des m ₃ rejetés en station d'épuration	89,1 %	88,8 %	94,5 %	93,8 %	94,05 %
Part des m ₃ rejetés en épandage après pré-traitement	7,2 %	5,5 %	2,8 %	2,6 %	2,44 %
Part des m ₃ rejetés en épandage direct sur culture fourragère	3,7 %	5,7 %	2,7 %	3,6 %	3,52 %
Biosolides					
Tonnes de matière sèche de boue biologique	2 740	2 180	2 124	Ancienne valeur : 1 730 Nouvelle valeur : 1126	1 552
Nm ₃ de biogaz	774 517	1 108 633	905 777	711 570	824 061
Dépenses engagées en euros pour prévenir les conséquences de l'activité sur l'environnement					
Eau et boue de station d'épuration	1 585 724	1 860 831	1 699 065	1 100 134	2 766 927
Déchets industriels et composés végétaux	238 182	75 567	41 679	7 850	140 682
Air et énergie	7 236 316	3 016 607	3 016 607	2 231 798	3 259 035
Lutte anti-bruit	N/A	13 452	13 452	14 706	54 902
Autres	N/A	N/A	N/A	382 906	941 037

* À des fins de comparabilité entre 2021-2022 et 2022-2023 sur des périmètres constants, les données 2022 ont été retraitées sans la *business unit* BALL dont le capital a été ouvert au 30 juin 2022.



2.2.3 BIODIVERSITÉ ET ÉCOSYSTÈMES : encourager des pratiques respectueuses de la biodiversité et des écosystèmes

2.2.3.1 Plan de transition et prise en considération de la biodiversité et des écosystèmes dans la stratégie et le modèle économique

De par ses activités, Bonduelle a identifié la biodiversité comme un enjeu matériel. Dans le cadre de la mise à jour de son analyse de double matérialité, le groupe détaillera les impacts, dépendances, risques et opportunités liés à la biodiversité et aux écosystèmes qui découlent de ses activités. De cette analyse, sera également défini un plan de transition.

2.2.3.1.1 Rappel des grands enjeux du monde agricole

La raréfaction des ressources en eau

La ressource en eau décroît dans certaines zones du fait du changement climatique, de l'urbanisation ou de l'industrialisation. La transition vers un modèle d'agriculture plus soutenable repose sur un approvisionnement en eau, renouvelable, suffisant et disponible aux périodes clés de production. Conscient de cet enjeu, Bonduelle sensibilise les agriculteurs en proposant des solutions améliorant l'efficacité de la gestion de l'eau.

L'appauvrissement des sols

Un sol sain et fertile est essentiel pour assurer la production alimentaire. Les principaux leviers de cette fertilité sont : le niveau de matière organique dans les sols, la rotation des cultures, la couverture des sols et la qualité du travail du sol. Le Groupe Bonduelle encourage les agriculteurs à s'engager dans la mise en œuvre de l'agriculture régénératrice, dont un des premiers objectifs est la préservation et l'amélioration de la santé des sols.

La perte de biodiversité

La biodiversité (génétique, des espèces, des écosystèmes) décroît fortement sous l'influence de l'industrialisation. Le groupe promeut la protection des espaces naturels, la sauvegarde des auxiliaires de culture et des pollinisateurs, et le maintien de la diversité végétale (au travers d'un grand nombre d'espèces cultivées et de variétés différentes).

Le changement climatique

Atteindre collectivement la neutralité carbone est une nécessité pour limiter le changement climatique. L'Union européenne et la France se sont engagées à atteindre cette neutralité en 2050. Bonduelle soutient cet objectif et s'engage à réduire ses émissions sur l'ensemble de ses sites d'exploitation, mais également dans le monde agricole, notamment en encourageant des apports d'azote minéral raisonnés au mieux, et en faisant la promotion des techniques agricoles favorisant la séquestration du carbone (voir 2.2.1.5 Actions et ressources liées au changement climatique).

La résilience du monde agricole

En quelques décennies, le nombre de fermes a chuté de plus de 37 % dans l'Union européenne, passant de 14,4 millions en 2005 à 9,1 millions en 2020.

De nombreux facteurs expliquent cette diminution. La population agricole est particulièrement vieillissante. De plus, le temps de travail hebdomadaire important, la pénibilité et le fort endettement des fermes sont des facteurs aggravants. Bonduelle, conscient de cet enjeu majeur, souhaite au travers d'une politique partenariale, encourager la pérennité des exploitations agricoles avec lesquelles l'entreprise travaille.

Conscient des dépendances et des impacts de ces activités, Bonduelle est engagé à contribuer à un modèle agricole plus résilient, qui encourage notamment les pratiques respectueuses de la biodiversité et du climat.

2.2.3.2 Politiques et actions liées à la biodiversité et aux écosystèmes

2.2.3.2.1 La feuille de route Agro de Bonduelle

En tant qu'acteur de l'agro-alimentaire, Bonduelle a un rôle particulier à jouer pour proposer un modèle agricole plus soutenable, respectueux des écosystèmes, des femmes et des hommes.

Cette feuille de route est guidée par les leviers suivants :

- 1/ développer l'excellence opérationnelle ;
- 2/ sélectionner les agriculteurs mettant en œuvre les meilleures pratiques agricoles dans les meilleurs bassins ;
- 3/ choisir les meilleures variétés de légumes ;
- 4/ avoir une organisation agronomique adaptée.

1/ Développer l'excellence opérationnelle

De nouvelles techniques pour accompagner les agriculteurs

Dans chaque bassin, des essais agronomiques de terrain permettent de tester en permanence de nouvelles techniques, et de contribuer ainsi à leur intégration judicieuse dans les itinéraires culturaux des agriculteurs.

Des partenariats externes avec des instituts de recherche et des start-up

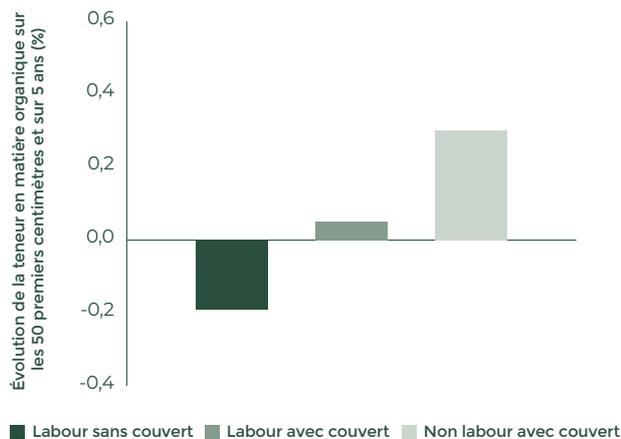
Les partenariats sont nombreux dans le domaine de l'AgTech. Le groupe concentre ses efforts sur les innovations différenciantes telles que :

- la robotisation (désherbage et récolte) ;
- les prévisions météorologiques et leur incidence sur la gestion des récoltes ;
- le pilotage de l'irrigation.

Les fermes Bonduelle, des fermes pilotes

Bonduelle expérimente également des techniques culturales alternatives dans ses fermes pilotes. En Espagne, la ferme pilote de la région de Murcie met en place des itinéraires culturaux innovants permettant la production de produits sans résidu de pesticides. Depuis 2010, la ferme de la Woestyne (Renescure, France) héberge la plateforme expérimentale VEGESOL. Elle est le fruit d'un partenariat entre Bonduelle, Syngenta et l'université de Picardie Jules-Verne (Amiens, France). Son objectif est de comparer différents itinéraires techniques avec des rotations longues et d'en mesurer les effets sur les plantes et le sol. La première phase d'étude a montré l'intérêt de cultiver des couverts végétaux associés à une réduction du travail du sol, pour favoriser la matière organique, élément clé de la fertilité des sols.

Évolution de la teneur en matière organique, résultante et support de la biodiversité du sol, grâce au couvert végétal et à une réduction du travail du sol (données issues de l'étude VEGESOL)



La deuxième phase d'étude de VEGESOL s'est focalisée sur les leviers agroécologiques d'augmentation de la résilience de la culture du pois vis-à-vis des maladies du sol et des stress abiotiques tels que les périodes d'extrême chaleur et de sécheresse.

Bonduelle poursuit cette expérience, de sorte à ce que cette ferme devienne progressivement un lieu d'échanges, de transfert de connaissances et de formation sur l'agriculture régénératrice.

La transformation du monde agricole par les technologies du numérique

L'émergence des technologies du numérique ouvre de nouvelles perspectives dans le monde agricole. Dans le cadre de sa transition digitale, le Groupe Bonduelle développe un outil interne permettant de gérer les principales étapes du processus agronomique comme la sélection des parcelles, l'élaboration du plan de semis, le suivi des cultures ou le suivi des récoltes. La mise en place des premiers modules de cet outil a commencé dans les différentes zones de production du groupe et doit contribuer à l'amélioration de l'excellence opérationnelle.

2/ Sélectionner les agriculteurs mettant en œuvre les meilleures pratiques agricoles dans les meilleurs bassins

Soucieux de construire des relations partenariales pérennes, d'accompagner les agriculteurs vers des pratiques agricoles vertueuses et de produire des légumes de qualité et accessibles à tous, Bonduelle privilégie les achats auprès d'agriculteurs partenaires. Ce modèle concerne 89,7 % des surfaces totales, sur lesquelles sont cultivés plus de 80 légumes différents. Il permet à Bonduelle de se concentrer sur son cœur de métier (la préparation des matières premières) tout en développant un savoir-faire agronomique. Ce type de partenariat présente de nombreux avantages pour les agriculteurs partenaires :

- accès à l'expertise de 115 experts Agro Terrain qui assure, entre autres, un suivi technique des parcelles tout au long du cycle de la culture ;
- opportunités de diversification des cultures, levier agronomique pour préserver la fertilité du sol et la lutte contre les bioagresseurs ;
- sécurisation des revenus via la contractualisation des quantités et des prix ;
- rémunération fiable et équitable pour les agriculteurs ;
- recours possible à des prestataires de services qui assurent le transport, le semis, la récolte ou d'autres opérations culturales, évitant ainsi aux agriculteurs des investissements coûteux en matériels ;
- accès aux innovations (variétés, techniques culturales, outils, etc.) testées par le Groupe Bonduelle ;
- engagement de Bonduelle à s'inscrire dans une relation partenariale de long terme.

Pour compléter ses approvisionnements, Bonduelle effectue des achats auprès d'autres fournisseurs. Dans ce cadre, il applique des cahiers des charges d'achat aux standards aussi exigeants que ceux appliqués aux agriculteurs partenaires. Ces approvisionnements concernent 10,3 % des surfaces cultivées pour Bonduelle. Ils concernent certaines cultures spécifiques ou pallient les baisses de rendement certaines années.

Enfin, plus de 5 % des surfaces sont exploitées directement par Bonduelle.

3/ Choisir les meilleures variétés de légumes

Les équipes des services agronomiques de Bonduelle définissent annuellement les meilleures variétés à utiliser selon différents critères :

- la résistance aux aléas climatiques, facteur-clé de la résilience des cultures ;
- la résistance aux maladies, pour assurer la réduction des usages de produits phytosanitaires et la production ;
- la productivité de ces variétés, afin de rester compétitif et abordable.

Le groupe teste en continu de nouvelles variétés de légumes qui font référence dans le secteur. Ces tests permettent de mesurer l'adaptation aux différents territoires. Ces expérimentations permettent également à Bonduelle de nouer des liens étroits avec les semenciers, et ainsi de contribuer à l'orientation et au développement de variétés plus résistantes aux maladies, aux ravageurs, etc.

4/ Avoir une organisation agronomique adaptée

Chaque *business unit* du groupe intègre dans son organisation, un ou plusieurs services agronomiques locaux, qui gèrent la production agricole par bassin.

Ces services agronomiques sont également responsables de la mise en œuvre de la politique agricole selon le cadre défini par la feuille de route Agro.

Le service agronomique du groupe est organisé par pôles pour accompagner au mieux le déploiement et la coordination de la stratégie agronomique dans les *business units*. Les différents pôles sont :

- **Qualité et Protection des cultures** : coordination du réseau autour des thématiques qualité et protection des cultures, avec un focus renforcé sur la réduction des usages de produits phytosanitaires ;
- **Performance** : coordination du réseau autour de l'expertise génétique, de l'amélioration de la mécanisation et de la modernisation des outils ;
- **Environnement et Éthique** : coordination du réseau autour des thématiques du pilier *Planet* et du Partenariat ;
- **Formation et communication** : coordination du réseau autour des projets de formation dans le cadre de la *Bonduelle Farm Academy* et de communication sur les thématiques de l'agriculture.

En 2023-2024, Bonduelle a lancé des modules de formation interne au sein de la *Farm Bonduelle Academy*, proposant à tous (collaborateurs Agro et partenaires agricoles) un programme sur l'agriculture régénératrice. Sur 2023-2024, 32 experts agronomes ont démarré la formation.

2.2.3.2.2 Autres actions sur l'agriculture

En agronomie, là où nos enjeux de protection de la biodiversité sont les plus grands, Bonduelle a démarré un certain nombre d'actions, comme par exemple :

- le suivi du nombre d'espèces cultivées par agriculteur par an, incontournable pour garantir une biodiversité riche et éviter les écueils de la monoculture (appauvrissement des sols, sensibilité accrue aux maladies et aux ravageurs, etc.) ;

- des actions de formation menées avec des entomologistes afin de mieux reconnaître et protéger les auxiliaires et les pollinisateurs ;
- une sensibilisation aux bonnes pratiques (bandes fleuries, moins de fauchages, produits phytosanitaires adaptés, richesse des variétés utilisées, etc.) ;
- la mise en place d'un indicateur de mesure sur la protection des pollinisateurs et auxiliaires (cf. notre engagement sur les surfaces cultivées avec un plan de protection des pollinisateurs d'ici 2030). Il consiste notamment à surveiller la présence ou non de pesticides dangereux. Des réflexions sont en cours pour étoffer cet indicateur de mesure ;
- le recensement des espaces naturels sur les fermes, car ils offrent un refuge à la biodiversité. Le nombre d'espèces cultivées (biodiversité génétique) est également monitoré ;
- la mise en place d'un indicateur d'Analyse de Cycle de Vie pour mesurer les impacts en lien avec la biodiversité ;
- la protection des zones de culture. Le groupe accompagne notamment ses agriculteurs partenaires à diminuer l'impact lié à l'utilisation des produits phytosanitaires. Pour évaluer les impacts des produits phytosanitaires sur l'environnement, les agriculteurs et les consommateurs, Bonduelle s'appuie sur l'*Environmental Impact Quotient - Field Use Rate* (EIQ-FUR). L'EIQ-FUR moyen par producteur est monitoré dans le cadre du suivi de l'agriculture régénératrice.

Le nouveau système de management environnemental (SME) du groupe intègre un volet sur la biodiversité *via* les pratiques et à la mise en œuvre de projets visant à évaluer les risques ou les opportunités de préservation de la biodiversité dans ou autour de ses installations industrielles.

2.2.3.3 Objectifs et indicateurs liés à la biodiversité et aux écosystèmes

2.2.3.3.1 Objectifs B! Pact et feuille de route agro

Dans le cadre du B! Pact et de son engagement « Déployer l'agriculture régénératrice », Bonduelle s'est fixé les objectifs suivants en matière de biodiversité :

Engagements	Objectifs B! Pact	FY22	FY22 retraité sans BALL*	FY23	FY24
#4 Déployer l'agriculture régénératrice	80 % des agriculteurs engagés dans l'agriculture régénératrice d'ici 2030	-	-	Ancienne valeur : 46,1 % Nouvelle valeur : 46,5 %	58,4 %
	100 % des surfaces cultivées avec un plan de protection des pollinisateurs d'ici 2030	5 %	7,7 %	44,1 %	69,5 %

* À des fins de comparabilité avec 2021-2022 sur des périmètres constants, les données 2022 ont été retraitées sans la *business unit* BALL dont le capital a été ouvert au 30 juin 2022.

Environnement

L'augmentation des surfaces cultivées avec un plan de protection des pollinisateurs résulte de deux facteurs clés : d'abord, un *reporting* amélioré grâce à une meilleure compréhension des indicateurs suite à la formation des équipes, et ensuite, l'implémentation d'actions concrètes sur le terrain visant à réduire l'usage de molécules toxiques pour les pollinisateurs dans certains bassins de production.

Concernant l'augmentation du pourcentage d'agriculteurs engagés dans l'agriculture régénératrice, elle s'explique principalement par deux facteurs : premièrement, un *reporting* plus précis grâce à l'accès à des données auparavant indisponibles, et deuxièmement, la valorisation d'actions

concrètes sur le terrain, telles que la facilitation de l'accès aux outils d'aide à la décision pour l'irrigation dans certains bassins et la mise en avant de la modulation de l'azote.

En complément, dans le cadre de sa feuille de route agro, Bonduelle s'est fixé les objectifs suivants :

- 30 % de réduction de nos émissions de GES en Agriculture d'ici 2035 (en intensité) ;
- 90 % des agriculteurs renouvelant leur contrat avec Bonduelle chaque année ;
- 100 % des collaborateurs Agro formés en agriculture régénératrice d'ici 2030.

2.2.3.3.2 Autres indicateurs

La biodiversité étant un sujet transverse à tous les enjeux environnementaux, Bonduelle suit également les indicateurs suivants :

Engagements	Indicateurs suivis	2021-2022		2022-2023		2023-2024	
		2021-2022	2021-2022 retraité sans BALL*	2022-2023	2022-2023	2023-2024	2023-2024
Eau, Sol, Biodiversité, Certification	Surface cultivée Bonduelle irrigable (en ha)	63 151	53 724	52 056		52 315	
	% de surface cultivée Bonduelle irrigable sur laquelle la décision d'irrigation est gérée grâce à un outil d'aide à la décision	44 %	51,3 %	53,7 %		65,5 %	
	% surface cultivée en utilisant un plan de défense pour la protection des pollinisateurs	5 %	7,7 %	44,1 %		69,5 %	
	% des producteurs et de fournisseurs avec une certification environnementale alignée avec les exigences de la feuille de route Agro Bonduelle	N/A	N/A	23,9 %		51,6 %	
	% des surfaces totales cultivées pour Bonduelle certifiées en agriculture biologique	4 %	2,7 %	3,4 %		2,7 %	
Atténuation du changement climatique	% de la surface cultivée Bonduelle non récoltée	8 %	6,6 %	5,8 %		8,6 %	
	% de surface cultivée Bonduelle sur laquelle la fertilisation azotée est raisonnée	58 %	88,8 %	64,6 %		78,2 %	
Pesticides	% de surface cultivée Bonduelle sur laquelle est utilisée au moins une méthode alternative aux pesticides de synthèse	56 %	65,3 %	44,3 %		74,7 % **	
Partenariats	Nombre de collaborateurs Agro	301	260	250		225	
	Nombre d'experts Agro Terrain	N/A	N/A	122		115	
Formation	% de collaborateurs Agro ayant atteint le niveau de formation « sensibilisation en agriculture régénératrice »	N/A	N/A	1,3 %		3,6 %	

* À des fins de comparabilité entre 2021-2022 et 2022-2023 sur des périmètres constants, les données 2022 ont été retraitées sans la *business unit* BALL dont le capital a été ouvert au 30 juin 2022.

** En 2023-2024, la collecte approfondie des données sur les méthodes alternatives aux pesticides de synthèse a permis d'améliorer significativement le résultat de l'indicateur.

Précisions sur les indicateurs

- Source et niveau de granularité des données : la source et le niveau de granularité des données sur les techniques culturales reportées dépendent de chaque bassin. Cela s'explique par les différents systèmes de management des données agronomiques existants. Ainsi, certaines informations peuvent être basées sur les déclarations des agriculteurs. Des vérifications de cohérence par les experts agronomes sont réalisées sur les données ainsi collectées.
- Critère de comptabilisation des techniques culturales alternatives : dans le cas des bassins qui reportent à l'échelle de l'exploitation, une technique culturale alternative est considérée lorsqu'elle est employée sur plus de 75 % de la surface.
- Périmètre des activités : les indicateurs sur les techniques culturales qui sont reportés ne sont pas pertinents pour l'activité Champignon, en Pologne et en France, dont la culture est hors-sol. Cette activité est donc exclue du périmètre de reporting des techniques culturales. Ces surfaces représentent moins de 0,6 % des surfaces cultivées par les agriculteurs.

- Périmètre des surfaces incluses : les indicateurs exprimés en « surface cultivée » et « surface irrigable » sont calculés sur toute la surface cultivée par les agriculteurs de Bonduelle hors surface équivalente fournisseur.
 - part des surfaces cultivées : 89,7 % de la surface cultivée totale incluant les équivalents fournisseurs ;
 - part de surfaces irrigables : 84,5 % de la surface cultivée par les agriculteurs est irrigable.
- Précision sur l'indicateur « % des surfaces cultivées en utilisant des solutions alternatives aux pesticides de synthèse » : Bonduelle suit l'usage des alternatives suivantes : utilisation de biostimulants ou de produits de biocontrôle, faux semis, filets anti-insectes, solarisation, désherbage mécanique ou paillage. Le groupe prend en compte les surfaces sur lesquelles ces alternatives sont prévues :
 - de manière exclusive ; ou
 - en complément de pesticides de synthèse – ce qui contribue à diminuer l'utilisation de ces derniers.

2.2.4 ÉCONOMIE CIRCULAIRE : s'engager pour une économie circulaire

2.2.4.1 Politiques en matière d'utilisation des ressources et d'économie circulaire

Soucieux de réduire l'impact environnemental de ses produits, Bonduelle s'est principalement concentré sur le volet emballages, dans le but de passer à un modèle plus circulaire et moins consommateur de ressources vierges. Pour cela, le groupe a défini une politique emballages, le Pack Manifesto, qui s'articule autour de quatre axes :

- concevoir des produits et d'emballages recyclables et/ou réutilisables ;
- choisir des matériaux recyclés et respectueux de l'environnement ;
- réduire le poids des produits et des emballages ;
- augmenter la collecte, le tri et le recyclage.

Définie au niveau du Groupe, cette politique s'inspire également du *Global Sustainability Commitment* de la fondation Ellen Mac Arthur ainsi que des engagements de l'*European Plastic Pact* (EPP).

Les objectifs associés à cette politique sur la période 2025-2035 sont présentés ci-après (2.2.4.3 *Objectifs et indicateurs*).

Le pilotage de cette politique est mené par la Direction prospective et développement. Les équipes locales de Bonduelle, en charge de la mise en œuvre de cette politique, bénéficient d'une série de guidelines d'écoconception pour donner des indications concrètes sur la manière d'atteindre les objectifs que s'est fixés Bonduelle. Une présentation des avancées est faite au niveau du GELT chaque année.

De plus, pour sensibiliser l'ensemble de la chaîne de valeur à l'éco-conception, le *Pack Manifesto* est systématiquement diffusé auprès des fournisseurs de Bonduelle.

Par ailleurs, le nouveau système de management environnemental (SME) du groupe intègre un volet sur l'économie circulaire via la mise en œuvre de projets visant à réduire la production de déchets ou à augmenter leur valorisation.

2.2.4.2 Actions et ressources relatives à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire

Bonduelle économise les ressources tout au long du cycle de vie de ses produits, dès la conception responsable des produits et des emballages, et alimente l'économie circulaire de ses composés végétaux.

2.2.4.2.1 Analyser les cycles de vie et l'empreinte carbone des emballages et des produits

Analyse des cycles de vie des emballages

Pour la qualité et l'usage de ses produits, Bonduelle utilise différents types d'emballages :

- des boîtes métalliques en acier et en aluminium ;
- du papier-carton pour certains emballages de surgelés et pour les emballages de regroupement et de transport ;
- des bocaux en verre ;
- des films en plastique pour les sachets de légumes surgelés et frais ;
- des barquettes en plastique rigide pour les produits traiteur.

Ces matériaux sont choisis en fonction des *process*, des besoins de conservation, des codes du marché et des fonctionnalités attendues par rapport au produit et à l'usage.

Afin de connaître précisément les impacts environnementaux de ses emballages et de ses produits, Bonduelle s'attache à rendre les analyses de cycle de vie plus accessibles et plus opérationnelles. L'objectif étant de pouvoir intégrer des critères environnementaux au moment des arbitrages sur le choix des emballages et la conception de produit.

Pour progresser sur ces sujets, dans une démarche de partage des connaissances et d'expérimentation, Bonduelle mène un programme sur quatre ans d'analyse de cycle de vie (ACV) en partenariat avec la Chaire ELSA – PACT, Chaire industrielle en évaluation de la durabilité du cycle de vie.

Tout nouvel emballage des produits Bonduelle mis sur le marché fait l'objet d'une ACV.

Empreinte carbone des emballages

Bonduelle a déployé deux outils pour maîtriser l'empreinte carbone de ses emballages :

- le premier est utilisé pour piloter les principaux indicateurs du *Pack Manifesto* et procéder à l'évaluation carbone de l'ensemble de ses packagings. Sur la base des données qui ressortent de cet outil, chaque *Pack Manager* peut par la suite développer une feuille de route alignée avec les spécificités de son périmètre et en phase avec les objectifs de Bonduelle ;
- le second outil permet notamment de faire des comparaisons d'empreintes environnementales via la méthode de l'analyse de cycle de vie entre plusieurs matériaux, facilitant ainsi le développement d'alternatives moins carbonées dans le cadre de travaux de recherche et développement.

Dans une démarche d'amélioration continue, le groupe réévalue régulièrement les facteurs d'émissions au regard des exigences réglementaires et des pratiques internationales.

Analyse des cycles de vie des produits

À la suite des emballages, le groupe souhaite développer un outil d'ACV pour ses produits. Bonduelle a réalisé pour cela quelques ACV pilotes.

Le groupe participe aussi, au sein de l'Association des entreprises de produits alimentaires (PACT'ALIM, anciennement ADEPALE), au projet réglementaire français sur l'affichage environnemental des produits alimentaires, contribue ainsi à l'analyse des enjeux et aux propositions d'application de l'affichage.

En outre, Bonduelle partage sa connaissance de l'ACV des produits avec la filière agroalimentaire pour la conception d'un affichage environnemental unique et officiel sur les produits alimentaires, reposant sur une méthode robuste et des résultats accessibles.

2.2.4.2 Concevoir des emballages et produits recyclables et/ou réutilisables

Bonduelle s'est fixé l'objectif de concevoir tous les emballages et produits en plastique à usage unique de façon à ce qu'ils soient conçus pour être recyclables et/ou réutilisables à échéance 2025. Aujourd'hui, la très grande majorité (97,9 %) des matériaux d'emballage utilisés par Bonduelle est conçue pour être recyclable ⁽¹⁾ ou réutilisable ⁽²⁾. La fraction restante des matériaux d'emballage non recyclables ou réutilisables, faible en quantité proportionnelle, constitue néanmoins une difficulté technique et opérationnelle très importante pour pouvoir devenir recyclable ou réutilisable.

Pour autant, Bonduelle poursuit ses avancées et abandonne progressivement les films souples multicouches non recyclables au profit des emballages monomatériaux. À titre d'exemple, sur le périmètre France et Europe de l'Est, 248 tonnes de films surgelés ont été remplacés par des films en polyéthylène, un mono matériau recyclable. En parallèle de cette économie de matière, les décors (impressions) ont été revus en éco-encre : un changement de technologie qui permet d'économiser 50 % d'encres par rapport à une méthode d'encre classique.

2.2.4.2.3 Supprimer les emballages en plastique vierge d'origine fossile

Bonduelle s'est fixé l'objectif de supprimer les emballages en plastique vierge d'origine fossile, en marque propre, d'ici à 2030. Pour cela, le groupe étudie quatre possibilités techniques majeures :

1. remplacer le plastique par des matériaux papier ou carton ;
2. augmenter la part de plastique recyclé ;
3. développer le plastique biosourcé, déjà utilisé dans certains produits surgelés en Europe.
4. supprimer tout matériau qui peut l'être (ex : couvercle, lots..).

En 2023-2024, le groupe a poursuivi l'intégration de matières recyclées dans ses sachets de salades, notamment en Italie, où quasi la totalité des gammes contient 30 % de plastique recyclé, selon la méthode du bilan massique. Certifiée par l'*International Sustainability & Carbon Certification* (ISCC), cette méthode garantit la traçabilité de matériaux issus de l'économie circulaire tout au long de la chaîne de valeur des emballages.

Bonduelle étudie constamment l'opportunité de substituer ses matériaux vierges d'origine fossile par des plastiques recyclés ou des matériaux d'origine renouvelable : carton ou plastique d'origine végétale, par exemple. Le groupe a également renforcé ses travaux sur ses emballages secondaires et tertiaires. En Europe, le plastique de regroupement des lots de boîtes 1/4 est progressivement remplacé par du carton recyclé et recyclable. Cela représente 170 tonnes de plastique économisées par an.

(1) Un emballage ou un composant d'emballage est recyclable si sa collecte post-consommation, son tri, et son recyclage sont effectifs à grande échelle. Un emballage peut être considéré comme recyclable si ses principaux composants (plus de 95 % de la totalité du poids de l'emballage) sont recyclables selon la définition ci-dessus, et si le reste des composants n'entrave pas la recyclabilité des composants principaux. Source : <http://www.wrap.org.uk/sites/files/wrap/Polymer-Choice-and-Recyclability-Guidance.pdf>. Les emballages conçus par Bonduelle pour être recyclables le sont d'un point de vue opérationnel, mais leur recyclage effectif dépend des filières existantes dans les pays.

(2) Un emballage est réutilisable s'il a été conçu pour accomplir - ou prouve sa capacité à accomplir - un nombre minimum de rotations dans un système pour réutilisation (par exemple, des bouteilles en verre consignées).

Cette année, BELL Europe a également renforcé ses travaux sur ses emballages secondaires : 145 tonnes de plastique fossile ont ainsi pu être évitées grâce à l'utilisation d'un film logistique étirable et rétractable, intégrant de la matière recyclée.

2.2.4.2.4 Réduire le poids des emballages

Bonduelle réalise un diagnostic annuel de l'ensemble des emballages. Le groupe établit, avec chaque fournisseur, un plan de réduction des épaisseurs des emballages. À l'appui d'avancées technologiques, une optimisation peut s'étendre sur deux à trois ans compte tenu des exigences de performance et des contraintes liées aux procédures et aux outils industriels.

Sur le métal (acier et aluminium), premier matériau d'emballage de Bonduelle, le groupe est parvenu à réduire le poids des boîtes de conserve, via un programme d'essais avec les fournisseurs de boîtes. Cette réduction représente 350 tonnes de métal économisé, soit 525 teqCO₂.

Sur le plastique papier-carton, deuxième matériau d'emballage du groupe, Bonduelle a aussi optimisé en France le poids et des barquettes traiteur et en Europe l'épaisseur des sachets salades et des barquettes traiteur, soit 80 tonnes de matière économisée. Du côté de Bonduelle Fresh Americas, la réduction de l'épaisseur et du poids des bols à salade a permis d'économiser 28,1 tonnes de matière.

En Europe, Bonduelle continue de supprimer les composantes non impératives des emballages, comme les couvercles des barquettes traiteur ou les couvercles.

2.2.4.2.5 Augmenter la collecte, le tri et le recyclage

Au-delà des certificats de recyclabilité des matériaux, Bonduelle souhaite s'assurer de la recyclabilité effective de ses emballages.

Le groupe vérifie l'existence des filières de recyclage dans les pays, avant de mettre en vente un produit avec un nouveau matériau d'emballage. En Europe, les filières existantes permettent de recycler 75 % des boîtes de conserve, 74,3 % des bocaux en verre et 82,5 % des papiers et cartons ⁽¹⁾.

Bonduelle investit également auprès des industriels du recyclage. En 2021-2022, le groupe avait ainsi lancé une grande évaluation de la recyclabilité des emballages qu'il produit dans les installations de recyclage du monde entier. Cette évaluation est désormais réalisée systématiquement pour tous les nouveaux emballages, en particulier pour les emballages innovants.

En France, Bonduelle s'engage également avec les autres industriels et acteurs du recyclage pour faire avancer les filières et les technologies. Bonduelle est membre du consortium de CITEO dédié à établir une filière de recyclage des films souples en PP (polypropylène) ou complexes en PO (polyoléfine). Il vise à évaluer les voies de valorisation de ces emballages et participera notamment aux essais industriels de recyclage.

Déchets industriels

En 2023-2024, la *business unit* BFA a mis en œuvre son programme *Zero Waste* pour augmenter la part de valorisation, la qualité du tri, et la coopération avec ses partenaires de valorisation. À titre d'exemple, le site d'Irwindale (États-Unis) valorise aujourd'hui 59,3 % de ses déchets industriels non dangereux (contre 63 % en 2022-2023), et a pour objectif d'atteindre les 90 % de valorisation en 2025.

En France, plusieurs sites ont identifié de nouvelles voies de valorisation locale de leurs déchets, en particulier de leurs déchets plastiques. Par exemple, certains éléments des emballages de Bonduelle sont valorisés en piquets de pieds de vigne.

Valorisation énergétique

Bonduelle participe à la production de chaleur et d'électricité à partir des déchets verts de ses activités, de fumier des agriculteurs partenaires, de combustion de palettes en bois non réutilisables, etc.

Aujourd'hui le groupe valorise ses déchets à hauteur de 20 % de méthanisation : 6 sites valorisent 100 % de leurs déchets en méthanisation.

Grâce aux actions de toutes les usines, la performance globale du groupe pour la valorisation énergétique ou le recyclage des déchets industriels atteint 59,7 % en 2023-2024.

2.2.4.2.6 Sensibiliser les consommateurs au gaspillage alimentaire

La sensibilisation des consommateurs est un autre levier pour lutter contre le gaspillage des ressources. Sur les emballages des produits figurent des indications relatives aux systèmes de tri et de recyclage du pays de vente.

Côté gaspillage alimentaire, le groupe propose différents emballages (durée de conservation, taille) permettant au consommateur de faire des choix adaptés en fonction de son type de foyer et de consommation. La taille de la portion est également précisée sur les produits.

(1) Source Eurostat, données Europe 2021.

2.2.4.3 Objectifs et indicateurs

2.2.4.3.1 Objectifs B! Pact

Dans le cadre du B! Pact et de son engagement « Déployer l'économie circulaire », Bonduelle s'est fixé les objectifs suivants :

Engagement	Objectifs B! Pact	FY22	FY22 retraité sans BALL*	FY23	FY24
#5 Déployer l'économie circulaire	100 % de nos emballages conçus pour être recyclables ou réutilisables d'ici 2025	97,7 %	97,7 %	97,8 %	98,1 %
	0 plastique vierge d'origine fossile utilisé dans nos emballages d'ici 2030 (-100 % vs FY20 en tonne)	(45) %	(37,7) %	(37,1) %	(44,5) %

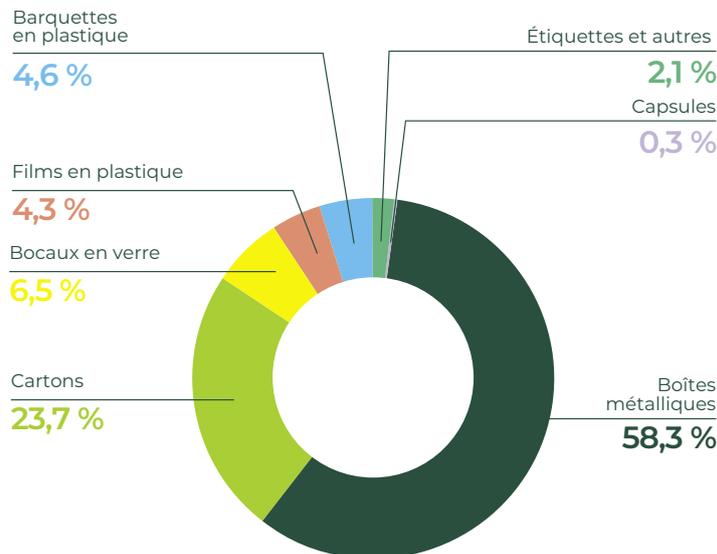
* À des fins de comparabilité avec 2021-2022 sur des périmètres constants, les données 2022 ont été retraitées sans la business unit BALL dont le capital a été ouvert au 30 juin 2022.

L'ICP « 100 % de nos emballages conçus pour être recyclables » est plutôt stable et présente une légère hausse. Cela s'explique par la continuité des efforts de Bonduelle en termes de recyclabilité des emballages et la continuité d'implémentation des projets initiés les années précédentes.

L'ICP « 0 plastique d'origine fossile vierge » (- 100 % vs FY20 en tonne) s'améliore en 2023-2024 par rapport à l'année précédente, reflétant les résultats des efforts de réductions des épaisseurs d'emballages (BFE, BELL Surgelés) et d'intégrations de plastiques recyclés dans nos emballages (BFA, BFE, BELL).

À ces objectifs s'ajoute également l'ambition de réduire de 10 % à l'horizon 2025 (tous matériaux confondus, intégrant le plastique) (- 21 % en 2023-2024).

2.2.4.3.2 Ressources entrantes



Emballages	2021-2022	2021-2022 retraité sans BALL *	2022-2023	2023-2024
Nombre de tonnes	183 591	147 465	134 064	134 960,73
Répartition par typologie des matériaux				
Boîtes métalliques	54 %	54 %	55,3 %	56,3 %
Cartons	28 %	25 %	23,4 %	25,4 %
Bocaux en verre	7,0 %	9 %	9 %	6,2 %
Films plastique	5 %	4 %	4,3 %	4,9 %
Capsules	0,3 %	0,4 %	1 %	0,3 %
Barquettes en plastique	4 %	5 %	5 %	4,7 %
Étiquettes et autres	1,8 %	1,8 %	2 %	2,2 %
Matériaux recyclés				
Part des matériaux recyclés dans les emballages (Monde - Toutes <i>business units</i> confondues)	56,6 %	60,1 %	58,8 %	59,8 %
Part des matériaux recyclés dans les emballages (Europe - BFE et BELL)	61,4 %	61,4 %	61,1 %	61,6 %

* À des fins de comparabilité entre 2021-2022 et 2022-2023 sur des périmètres constants, les données 2022 ont été retraitées sans la *business unit* BALL dont le capital a été ouvert au 30 juin 2022.

Le périmètre de calcul des indicateurs est à retrouver dans la section 2.1.1.3 *Périmètre de reporting / Emballages*.

Précisions sur les indicateurs

- Indicateur de typologie des matériaux d'emballages : la consommation de ruban adhésif ainsi que le suivi des palettes bois ne sont pas comptabilisés dans l'indicateur de consommation d'emballages.
- Indicateur de consommation d'emballages : calculé à partir de la quantité consommée réelle des usines lorsque cela est possible, ou à partir de la quantité approvisionnée lorsque la donnée n'est pas disponible.
- Indicateur sur la quantité de matériaux recyclés : calculé à partir des quantités achetées.



2.2.4.3.3 Ressources sortantes

En 2023-2024, les sites Bonduelle ont généré 440 430 tonnes brutes de composés végétaux (CV), soit un ratio ramené à la tonne de produits fabriqués de 587 kg CV/TPF.

Durant cet exercice, Bonduelle a valorisé 100 % des composés végétaux en filière commerciale, en alimentation animale, en plan d'épandage, en méthanisation ou en compost.

	2020-2021	2021-2022	2021-2022 retraité sans BALL *	2022-2023	2023-2024
Production de déchets banals (déchets non dangereux)					
Tonnes	71 836	61 164	38 233	35 514	34 387
Kg par tonne de produits fabriqués	59,6	50,7	45,4	46,9	45,8
Filières de traitement					
Centre d'enfouissement technique	34,0 %	32,2 %	41,8 %	28 %	31 %
Valorisation énergétique	5,2 %	4,0 %	4,8 %	4 %	6,2 %
Recyclage	60,8 %	63,8 %	53,4 %	68 %	63,0 %
Production des déchets spéciaux (déchets dangereux)					
Tonnes	273	263	245	839	398
Kg par tonne de produits fabriqués	0,23	0,21	0,28	1,1	0,53
Production de composés végétaux					
Tonnes	597 760	633 646	421 137	426 424	440 430
Kg par tonne de produits fabriqués	496	525	500	564	587
Valorisation					
Épandage agricole	9,1 %	7 %	1 %	0 %	0,32 %
Alimentation animale	51,9 %	54 %	41 %	51 %	49,32 %
Valorisation énergétique	9,3 %	11 %	17 %	19 %	20 %
Produit commercialisable	17,7 %	16 %	25 %	26 %	26 %
Autres (compost)	15,1 %	11 %	17 %	4 %	4 %

2.2.5 Taxonomie

2.2.5.1 Présentation de la Taxonomie verte européenne

En 2019 a été adopté le pacte vert pour l'Europe (*European Green Deal*), encadrant les nouvelles législations de la Commission européenne à partir de 2020, dont le but est d'atteindre une baisse de 55 % des émissions de gaz à effets de serre à 2030 (par rapport à 1990) et la neutralité carbone d'ici 2050.

Dans ce contexte, l'Union européenne a pris d'importantes mesures pour construire un écosystème de finance durable. La « Taxonomie verte » en constitue un élément central, son objectif principal étant d'identifier et de favoriser les investissements vers les activités durables.

Le règlement (UE) 2020/852 du 18 juin 2020 et les actes délégués qui l'accompagnent ⁽¹⁾, communément appelés la Taxonomie verte, permettent une classification standardisée selon des critères scientifiques des activités économiques contribuant considérablement à la réalisation d'objectifs environnementaux afin de relever l'ambition climatique fixée.

Six objectifs environnementaux ont ainsi été définis :

1. atténuation du changement climatique ;
2. adaptation au changement climatique ;
3. utilisation durable et protection des ressources aquatiques et marines ;
4. transition vers une économie circulaire ;
5. prévention et réduction de la pollution ;
6. protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

(1) Règlement délégué (UE) 2021/2178 (« Règlement Délégué - Article 8 ») ; Règlement délégué (UE) 2021/2139 (« Règlement Délégué Climat ») ainsi que le Règlement délégué 2023/2485 modifiant le précédent concernant le climat ; Règlement délégué (UE) 2023/2486 (« Règlement Délégué Environnemental ») portant sur les 4 objectifs autres que les objectifs climatiques.

2.2.5.2 Obligation de reporting

Dans cette optique, la Taxonomie verte impose de publier les parts de ventes (chiffre d'affaires), de dépenses d'investissements (CAPEX) et de dépenses d'exploitation (OPEX) associés à des activités économiques considérées comme durables par rapport aux objectifs environnementaux cités ci-dessus.

Une activité considérée comme durable est définie par le règlement Taxonomie comme :

- contribuant substantiellement à atteindre l'un des six objectifs environnementaux ;
- ne présentant aucun préjudice porté aux cinq autres objectifs environnementaux ;
- respectant les garanties sociales minimales.

Aujourd'hui, les sociétés soumises à la NFRD (*Non financial Reporting Directive*) ont une obligation de reporting quant à la Taxonomie. Sa mise en application est progressive sur quatre exercices à compter des publications du 1^{er} janvier 2022. Ainsi au 30 juin 2024 les activités contribuant au deux premiers Objectifs liés au changement climatique ont été analysées sous l'angle de l'éligibilité et de l'alignement vis-à-vis des deux objectifs climatiques. Concernant les quatre autres objectifs, seule l'éligibilité a été analysée. Cependant le secteur de l'agroalimentaire n'est, à ce jour, pas visé par le Règlement Taxonomie au regard des six objectifs environnementaux. Ainsi, seules des activités secondaires du groupe et des investissements individuellement éligibles sont analysés.

2.2.5.3 Résultats 2023-2024

Chiffre d'affaires

Les activités générant du chiffre d'affaires pour le Groupe Bonduelle portent essentiellement sur la fabrication et la commercialisation de produits alimentaires, pour un chiffre d'affaires total s'élevant à 2 372 millions d'euros en 2024 (cf. 5.5, note 5.1). Or, ces activités ne sont pas considérées aujourd'hui comme ayant une contribution substantielle aux six objectifs environnementaux définis par la Taxonomie.

Pour cette raison, le taux d'éligibilité du chiffre d'affaires de Bonduelle est de 0 %. En l'absence de chiffre d'affaires, CapEx et OpEx associés à des activités éligibles à la Taxonomie, ont été considérées les dépenses d'investissement (CapEx) et d'exploitation (OpEx) liées à l'achat de production d'activités économiques alignées ou à des mesures individuelles susceptibles de contribuer à l'atténuation du réchauffement climatique.

CAPEX

La part des CAPEX éligibles s'élève à environ 17,8 % du total des CAPEX (vs. 8,5 % au 30 juin 2023). Au 30 juin 2024, le montant total (dénominateur) des CAPEX s'élève à 97,7 millions d'euros (cf. 5.5, notes 10.2, 10.3 et 10.4).

Les CAPEX éligibles, reflétées au numérateur, s'élèvent à 17,4 millions d'euros et comprennent principalement des investissements relatifs à l'acquisition bâtiments (activité 7.7), la rénovation de bâtiments existants (activité 7.2), les travaux liés aux équipements d'efficacité énergétique (activité 7.3) notamment sur nos machines de production pour éviter les déperditions d'énergie, le transport routier de fret (activité 6.6) et la flotte automobile (activité 6.5).

Les investissements alignés au sens du Règlement Taxonomie sont de 2,6 % des CAPEX éligibles sur la période, soit 0,5 % des CAPEX totaux (cf. tableau 2.2.5.4) et ne concernent que la flotte automobile.

OPEX

Le règlement sur la Taxonomie s'appuie sur une définition réduite des OPEX. Celles-ci sont principalement composées des coûts qui se rapportent à la recherche et au développement, aux mesures de rénovation des bâtiments, aux locations à court terme, à l'entretien et aux réparations, ainsi qu'à toute autre dépense directe liée à l'entretien courant des actifs corporels pour qu'ils continuent de bien fonctionner.

En raison de l'absence de chiffre d'affaires éligible, les dépenses d'exploitation rattachées aux activités concourant au chiffre d'affaires n'ont pu être qualifiées d'éligibles. De ce fait, les différentes actions mises en place pour notamment réduire l'empreinte carbone des produits du groupe n'ont pas été prises en compte dans les indicateurs relatifs aux dépenses d'exploitation.

Les travaux d'analyse de ces charges d'exploitation ont conduit à conclure à la non-matérialité de l'indicateur, puisqu'elles représentent une part non significative (moins de 6 %) des OPEX totales de l'entreprise, et donc à l'exemption de l'analyse de l'éligibilité et de l'alignement des OPEX.

Respect des critères d'examen technique

Critères de contribution substantielle

Pour l'ensemble des investissements, le Groupe Bonduelle s'est assuré de vérifier les critères de contribution substantielle. Concernant la méthodologie appliquée pour l'activité 6.5, Bonduelle a analysé la flotte de véhicules appartenant aux catégories M1 (véhicules de tourisme) et N1 (véhicules utilitaires) les émissions spécifiques de CO₂ sont inférieures à 50 g de CO₂/km (véhicules utilitaires légers à faibles émissions ou à émission nulle).

DNSH (*Do No Significant Harm*)

Le groupe a mené les travaux permettant de vérifier le respect des critères *Do No Significant Harm* (DNSH) et a notamment vérifié le respect du DNSH d'adaptation au changement climatique en effectuant une analyse locale des risques et de la vulnérabilité liés au climat. Il résulte de cette analyse qu'aucune sensibilité forte sur les actifs ciblés n'a été identifiée, de fait aucun impact financier n'a été jugé significatif. Le critère d'adaptation au changement climatique s'applique uniquement aux activités éligibles du groupe.

Respect des Garanties Minimales

Une analyse dédiée a été conduite sur la partie Garanties Minimales au niveau groupe. Celles-ci consistent au respect des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, des principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme des Nations Unies, de la Charte internationale des droits de l'Homme des Nations Unies ainsi que

des conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail (OIT) et couvrent principalement les sujets de droits humains et d'éthique des affaires (lutte contre la corruption avec la mise en place de la loi dite « Sapin II » (cf. 2.4.1.1.3) et devoir de vigilance (cf. 2.4.2), fiscalité responsable, droit de la concurrence (cf. 2.4.1.1.4)).

2.2.5.4 Tableaux réglementaires

Chiffre d'affaires

Code(s) (2)	Chiffre d'affaires absolu (3)	Part du chiffre d'affaires (4)	Critères de contribution substantielle						
			Atténuation du changement climatique (5)	Adaptation au changement climatique (6)	Eau (7)	Pollution (8)	Économie circulaire (9)	Biodiversité (10)	
<i>milliers d'euros</i>			%	%	%	%	%	%	%
A. ACTIVITÉ ÉLIGIBLES À LA TAXONOMIE									
A.1 Activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxonomie)									
Chiffre d'affaires des activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxonomie) (A.1)	N/A	0	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %
A.2 Activités éligibles à la taxonomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxonomie)									
Chiffre d'affaires des activités éligibles à la taxonomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxonomie) (A.2)	N/A	0	0 %						
Total (A.1 + A.2)	N/A	0	0 %						
B. ACTIVITÉS NON ÉLIGIBLES À LA TAXONOMIE									
Chiffre d'affaires des activités non éligibles à la taxonomie (B)	N/A	2 372	100 %						
TOTAL (A + B)	N/A	2 372	100 %						

OPEX

Code(s) (2)	OpEx absolu (3)	Part des OpEx (4)	Critères de contribution substantielle						
			Atténuation du changement climatique (5)	Adaptation au changement climatique (6)	Eau (7)	Pollution (8)	Économie circulaire (9)	Biodiversité (10)	
<i>milliers d'euros</i>			%	%	%	%	%	%	%
A. ACTIVITÉ ÉLIGIBLES À LA TAXONOMIE									
A.1 Activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxonomie)									
OpEx des activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxonomie) (A.1)	N/A	0	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %
A.2 Activités éligibles à la taxonomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxonomie)									
OpEx des activités éligibles à la taxonomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxonomie) (A.2)	N/A	0	0 %						
Total (A.1 + A.2)	N/A	0	0 %						
B. ACTIVITÉS NON ÉLIGIBLES À LA TAXONOMIE									
OpEx des activités non éligibles à la taxonomie (B)	N/A	135	100 %						
TOTAL (A + B)	N/A	135	100 %						



Critères d'absence de préjudice important (DNSH)

Atténuation du changement climatique (11)	Adaptation au changement climatique (12)	Eau (13)	Pollution (14)	Économie circulaire (15)	Biodiversité (16)	Garanties minimales (17)	Part du chiffre d'affaires alignée sur la taxinomie (A.1) ou éligible à la taxinomie (A.2), année N-1 (18)	Catégorie (activité habitante) (19)	Catégorie (activité transitoire) (20)
%	%	%	%	%	%	%	%	%	%
N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	0 %	N/A	N/A
							0 %		
							0 %		

Critères d'absence de préjudice important (DNSH)

Atténuation du changement climatique (11)	Adaptation au changement climatique (12)	Eau (13)	Pollution (14)	Économie circulaire (15)	Biodiversité (16)	Garanties minimales (17)	Part des OpEx alignées sur la taxinomie (A.1) ou éligibles à la taxinomie (A.2), année N-1 (18)	Catégorie (activité habitante) (19)	Catégorie (activité transitoire) (20)
%	%	%	%	%	%	%	%	%	%
N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	0 %	N/A	N/A
							0 %		
							0 %		

CAPEX

	Codes (2)	CapEx absolu (3)	Part des CapEx (4)	Critères de contribution substantielle					
				Atténuation du changement climatique (5)	Adaptation au changement climatique (6)	Eau (7)	Pollution (8)	Économie circulaire (9)	Biodiversité (10)
		milliers d'euros	%	%	%	%	%	%	%
A. ACTIVITÉ ÉLIGIBLES À LA TAXONOMIE									
A.1 Activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxonomie)									
Transport par motos, voitures particulières et véhicules utilitaires légers	CCM 6.5	458	0 %	100 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %
CapEx des activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxonomie) (A.1)	N/A	458	0 %	100 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %
A.2 Activités éligibles à la taxonomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxonomie)									
Transport par motos, voitures particulières et véhicules utilitaires légers	CCM 6.5	3 933	4 %						
Transport routier de fret	CCM 6.6	6 534	7 %						
Construction et immobilier-Rénovation de bâtiments existants	CCM 7.2	1 892	2 %						
Construction et immobilier-Installation, maintenance et réparation d'équipements favorisant l'efficacité énergétique	CCM 7.3	1 174	1 %						
Acquisition et propriété d'immeubles	CCM 7.7	3 390	3 %						
CapEx des activités éligibles à la taxonomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxonomie) (A.2)	N/A	16 923	17 %						
Total (A1 + A2)	N/A	17 381	18 %						
B. ACTIVITÉS NON ÉLIGIBLES À LA TAXONOMIE									
CapEx des activités non éligibles à la taxonomie (B)	N/A	80 348	82 %						
TOTAL (A + B)	N/A	97 729	100 %						

2.2.5.5 Note méthodologique

Les travaux d'analyse ont été réalisés sur base des comptes consolidés de Bonduelle. Toutes les entités de Bonduelle ont été reprises dans le périmètre d'analyse.

Concernant le calcul d'éligibilité du chiffre d'affaires, les activités contribuant faiblement au chiffre d'affaires n'ont pas été retenues dans le périmètre d'analyse. Ainsi, le CA lié à des prestations de fret routier, représentant moins de 3 % du total, n'a pas été considéré comme matériel pour ce *reporting*.

L'ensemble des CAPEX ont été revues pour l'année 2023-2024 dans le cadre d'une méthodologie appropriée pour éviter tout double comptage. Une équipe projet constituée de collaborateurs de la Direction financière et RSE a conduit ces travaux d'analyse. Une revue technique a ensuite été réalisée par les équipes opérationnelles de Bonduelle.

Le calcul des OPEX telles que définies par la Taxonomie s'est appuyé sur une estimation par poste.

De manière générale, une note méthodologique interne a été rédigée dans un souci de transparence et de pérennité de la démarche. Celle-ci formalise la méthodologie de calcul et de *reporting* pour chacun des indicateurs, et est disponible sur demande auprès des services Finance et/ou RSE.

2.2.5.6 Autres informations qualitatives : initiatives RSE non reflétées par la Taxonomie

Bonduelle s'engage également dans des activités non éligibles mais contributives au premier objectif de la Taxonomie : l'atténuation du changement climatique. À ce titre, le groupe travaille sur la réduction de ses émissions carbone sur les *scopes* 1, 2 et 3 à travers une trajectoire de réduction validée par le SBTi (cf. 2.2.1.1 Plan de transition pour l'atténuation du changement climatique).

Sur les *scopes* 1 et 2, Bonduelle engage ses actions de réduction sur ses usines au travers d'une stratégie d'efficacité énergétique et de décarbonation de sa consommation énergétique (cf. 2.2.1.4.3 Économies d'énergie).

Sur le *scope* 3, Bonduelle vise également à réduire l'empreinte carbone de ses émissions, par exemple en travaillant sur ses approvisionnements de matières agricoles cultivées au travers de sa feuille de route Agro (cf. 2.2.3.2.1 La feuille de route agro), et sur la conception de ses emballages (cf. 2.2.4.2.2 Concevoir des emballages et produits recyclables et/ou réutilisables).

Pour mener à bien son plan de transition, le Groupe Bonduelle pilote ses investissements grâce à divers outils et équipements (cf. 2.2.1.1.3) qui ne sont pas tous reflétés dans les critères de la Taxonomie.

Critères d'absence de préjudice important (DNSH)

Atténuation du changement climatique (11)	Adaptation au changement climatique (12)	Eau (13)	Pollution (14)	Économie circulaire (15)	Biodiversité (16)	Garanties minimales (17)	Part des CapEx alignées sur la taxinomie (A.1.) ou éligibles (A.2.) à la taxinomie, année N-1 (18)	Catégorie (activité habilitante) (19)	Catégorie (activité transitoire) (20)
%	%	%	%	%	%	%	%	%	%
	OUI		OUI	OUI		OUI	0 %	N/A	N/A
	OUI		OUI	OUI		OUI	0 %	N/A	N/A
							2 %		
							0 %		
							7 %		
							0 %		
							0 %		
							0 %		
							9 %		



2.2.5.7 Détail des activités potentiellement éligibles dans le futur

La Taxonomie et son périmètre étant voués à évoluer, certaines entreprises anticipent et identifient les activités qui seront éligibles et ainsi susceptibles d'impacter leurs indicateurs d'éligibilité et d'alignement. Dans ce cadre, Bonduelle a mis en place un groupe de travail afin de préparer le *reporting* d'éligibilité et d'alignement sur son activité principale qu'est la « Production de nourriture » qui devrait contribuer aux objectifs de transition vers une économie circulaire et de protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes, À ce jour aucun délai n'a été défini par la Commission européenne pour la consultation et l'adoption de l'Acte Délégué concernant cette activité de « Production de nourriture ».

2.3 Social

2.3.1 EFFECTIFS DE L'ENTREPRISE : promouvoir le bien-être, l'inclusion et l'engagement sociétal

2.3.1.1 Démarche

2.3.1.1.1 Intérêts et points de vue des parties intéressées

Les collaborateurs sont au cœur de la stratégie et du modèle d'affaires de Bonduelle. Pour prendre en compte les intérêts de chacun, Bonduelle mène une politique de dialogue structurée autour d'échanges réguliers et de réunions stratégiques. En interne, le groupe entretient des relations nourries et coopératives avec ses collaborateurs et ses partenaires sociaux. Les modalités d'échanges sont décrites dans la section 2.1.3.2.1 Identification des parties prenantes et modalités d'échanges.

2.3.1.1.2 Impacts, risques et opportunités matériels et leur interaction avec la stratégie et le modèle économique

Bonduelle évalue ses impacts, risques et opportunités liés à ses effectifs au sein de deux cartographies :

- la cartographie des risques groupe (cf. 4.2.2 Détails des principaux facteurs de risques auxquels le Groupe Bonduelle estime être exposé à la date du présent document d'enregistrement universel) ;
- la matrice de matérialité (cf. 2.1.3.2.2 Matérialité des risques et enjeux).

2.3.1.2 Politiques liées aux effectifs de l'entreprise

2.3.1.2.1 Politiques en matière de droits de l'Homme

Les engagements du Groupe Bonduelle en matière d'éthique se concrétisent par le respect des lois et des règlements, la définition de valeurs fortes, un engagement de la Direction ⁽¹⁾, mais aussi par l'adhésion à des programmes internationaux de référence et la mise à disposition de guides et d'outils d'aide à la décision.

Conformément à la Charte éthique, Bonduelle respecte les normes internationales du travail :

- Charte européenne des droits fondamentaux ;
- conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail (OIT) et la convention n° 135 concernant les représentants des travailleurs. La majorité des pays où Bonduelle intervient comme employeur est signataire de ces conventions. Partout où nous sommes présents, notre

Éthique d'entreprise et notre vision humaine guident notre dimension d'employeur responsable.

Les engagements internes de Bonduelle permettent d'assurer le respect de ces conventions au-delà des engagements des pays non-signataires suivants :

- convention fondamentale n° 29 sur le travail forcé : États-Unis ;
- convention fondamentale n° 87 sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical : Brésil, États-Unis ;
- convention fondamentale n° 98 sur le droit d'organisation et de négociation collective : États-Unis ;
- convention fondamentale n° 100 sur l'égalité de rémunération : États-Unis ;
- convention fondamentale n° 111 concernant la discrimination en matière d'emploi et de profession : États-Unis ;
- convention fondamentale n° 138 sur l'âge minimum de travail : États-Unis ;
- convention n° 135 concernant les représentants des travailleurs : Belgique, États-Unis.

Tous les pays où Bonduelle est employeur ont ratifié les conventions suivantes :

- convention fondamentale n° 105 sur l'abolition du travail forcé ;
- convention fondamentale n° 182 sur les pires formes de travail des enfants.

2.3.1.2.2 Politique de santé-sécurité au travail

Le Groupe Bonduelle a formalisé sa politique Santé-Sécurité en 2012 et l'a révisée en 2015. Elle met en avant trois principes fondamentaux qui guident toute la démarche du groupe :

- tous les accidents sont évitables, atteindre le « 0 accident » est donc un choix ;
- la responsabilisation, notamment par la formation, est la base d'une démarche sécurité ;
- travailler de façon sécuritaire est une condition d'emploi chez Bonduelle, la productivité ne doit pas se faire au détriment de la sécurité.

Pour atteindre l'objectif 0 accident de travail avec arrêt d'ici 2025, le *Global Safety Leadership Council* (GSLC) est chargé de définir l'orientation stratégique et d'identifier les bonnes pratiques de sécurité pour les *business units*. Composé d'un responsable de la sécurité ou d'un responsable des opérations dans chaque *business unit*, ses missions consistent notamment

(1) Cf. <https://www.bonduelle.com/fr/groupe/notre-strategie/>

à harmoniser la culture sécurité, les politiques, les *guidelines* et les standards au niveau du groupe.

Une communauté Santé-Sécurité est également ouverte à tous les collaborateurs et est nourrie par les acteurs santé-sécurité des sites, le contenu étant visible et accessible par tous. Un *reporting* mensuel est effectué au niveau des *business units* et au niveau groupe : il permet à la Direction générale de suivre les indicateurs clés tels que le taux de fréquence et de gravité sur 12 mois glissants, ainsi que la liste des sites sans accident depuis 12 mois ou plus.

2.3.1.2.3 Politique de protection sociale

S'agissant de la protection sociale des collaborateurs, une charte a été rédigée en 2021-2022, intitulée « *Benefits Guidelines - Couverture Sociale* ». Elle définit le périmètre d'application de la couverture sociale offerte par Bonduelle, la gouvernance et la feuille de route pour son déploiement :

- les socles minimaux attendus au niveau du groupe par type de risque (frais de santé, garantie en cas de décès, prévoyance, etc.) ;
- la gouvernance en matière de responsabilité entre le groupe et les *business units* ;
- les modes de financement privilégiés par le groupe.

À l'occasion de la refonte du B! Pact, le Groupe Bonduelle a souhaité accélérer sur ce sujet. Ainsi, l'objectif est désormais que tous nos collaborateurs permanents bénéficient d'une protection sociale et médicale.

Plus précisément il s'agit d'offrir :

- une assurance-décès à 100 % des salariés permanents, quel que soit leur statut, pour que leurs ayants droit bénéficient en cas de décès d'une couverture minimale de 1 an de salaire : depuis le 1^{er} janvier 2023, 99 % des salariés permanents sont couverts et déjà 20 pays sur les 21 pays d'implantation du groupe sont inclus ;
- une couverture médicale alignée sur les pratiques du marché à nos salariés permanents : **la phase audit & opportunités est en cours** et le groupe travaille maintenant sur les plannings et budgets pour échelonner cette mise en œuvre à partir de 2025.

2.3.1.2.4 Politique d'engagement civique et communautaire

L'engagement civique et communautaire désigne les contributions volontaires faites par Bonduelle pour aider les communautés locales ⁽¹⁾ à répondre à leurs besoins de développement socio-économique.

Chaque site a pour ambition, en tenant compte de ses spécificités, de développer au moins un projet pour la communauté locale. Il peut prendre la forme de dons financiers, en nature ou d'heures de bénévolat des collaborateurs.

Cet engagement auprès des communautés est également un puissant levier de mise en œuvre de la mission et de la stratégie de Bonduelle, pour plusieurs raisons :

- il crée un cadre concret d'engagement, en ligne avec la mission du groupe et son ambition B Corp ;
- il donne vie au modèle de *leadership* Bonduelle ;
- il renforce l'ancrage local de nos usines et bureaux.

Les initiatives du groupe se concentrent particulièrement sur l'accélération de la transition alimentaire et agricole, au service de la protection des écosystèmes et de la planète.

En 2021-2022, Bonduelle a rédigé sa politique d'Engagement Civique. Elle se structure autour de plusieurs objectifs fixés à l'horizon 2025 :

- 100 % des sites engagés dans au moins une action d'engagement civique ;
- 25 % des collaborateurs de Bonduelle participant à l'engagement civique au moins une fois par an (avec des collaborateurs pouvant effectuer plusieurs actions par an) ;
- 70 % des missions liées aux piliers *Food* et *Planet*.

Le pilotage de cette politique est animé au niveau du groupe par la responsable du pilier *People* dans l'équipe RSE et par des responsables RSE/RH au niveau local. L'avancement au regard des objectifs est suivi annuellement au sein du pilier *People*.

2.3.1.3 Dialogue avec les collaborateurs et leurs représentants

2.3.1.3.1 Instances de dialogue et accords signés en 2023-2024

Conformément à sa Charte éthique, déployée dans l'ensemble des pays d'implantation du groupe (cf. 2.3.1.2.1 Politiques liées en matière de droits de l'Homme) et sur son intranet, Bonduelle privilégie l'ouverture et le dialogue dans les relations internes. Le groupe respecte le droit de ses collaborateurs de former ou de rejoindre toute organisation représentative de leur choix, syndicats ou organisations de travailleurs, et de s'organiser pour participer à des négociations collectives. Il respecte le rôle et les responsabilités des partenaires sociaux et s'engage à négocier avec eux les questions d'intérêt collectif.

Bonduelle dispose aussi d'un Comité d'Entreprise Européen (CEE), forum pour l'information transnationale, la consultation, l'échange de vues et le dialogue social. Ce comité est chargé de faire un point régulier sur la situation et le développement de Bonduelle. Il organise le dialogue social, prend en compte la politique sociale du groupe notamment en matière d'emploi, de formation, de sécurité et de conditions de travail, et de RSE. Il se réunit *a minima* une fois par an afin notamment d'exposer les orientations stratégiques du groupe et le bilan de l'exercice écoulé en Europe. Conformément à l'accord constitutif du CEE renouvelé à l'unanimité en mars 2017, l'ordre du jour de chaque réunion ordinaire annuelle inclut les sujets liés à la politique sociale et à la RSE (dont la sécurité au travail).

(1) Les communautés locales désignent des groupes de personnes, extérieures à Bonduelle, vivant au même endroit et sous le même gouvernement que l'entité ou le site de Bonduelle.

Conformément à la loi, chaque entité française dispose d'un Comité Social et Économique. De plus, Bonduelle a doté tous ses sites d'un Comité Santé Sécurité au Travail, y compris ceux dont l'effectif est inférieur au seuil légal d'application de la loi. Des heures de délégation ont été attribuées à chaque membre de CSSCT.

Enfin, le Comité de Groupe France est l'instance représentative des activités de Bonduelle présentes sur le territoire français (conserve, surgelé, frais et traiteur). Ce comité permet notamment à Bonduelle de fournir aux instances représentatives des salariés français des informations complémentaires, au-delà de ses obligations légales, sur les activités de Bonduelle en Europe et hors Europe.

2.3.1.3.2 L'écoute des collaborateurs

Depuis 2014, le groupe mène *a minima* tous les deux ans une enquête d'engagement auprès de l'ensemble de ses collaborateurs. Cette enquête (nommée *Climate*) est une opportunité privilégiée pour chaque collaborateur de s'exprimer sur toutes les dimensions de son expérience chez Bonduelle, d'exprimer aussi ses attentes et de contribuer aux actions de progrès qui seront décidées. Pour Bonduelle, *Climate* permet de continuer à progresser dans l'expérience offerte à ses collaborateurs. La dernière enquête *Climate* a été menée du 13 février au 31 mars 2024 dans toutes les *business units* du groupe. 94 % des collaborateurs du groupe y ont participé. Le taux d'engagement des collaborateurs mesuré lors de l'enquête de 2024 s'élevait à 70 %, contre 71 % en 2023. Au cours de cette enquête, la mission du groupe a été plébiscitée par la majorité des salariés (72 %). Des points d'amélioration ont été identifiés et feront l'objet de plans d'action adaptés au périmètre concerné.

2.3.1.3.3 Reprises et cessations d'activité

Les cessations d'activité étant restées rares dans l'histoire du Groupe Bonduelle, celui-ci n'a pas formalisé de politique groupe applicable de manière systématique. Les mesures d'accompagnement des départs sont prises au cas par cas en tenant compte de la situation spécifique du site concerné, de la réglementation locale et des enjeux de son bassin d'emploi.

2.3.1.4 Dispositif d'alerte

Le Groupe Bonduelle dispose d'un dispositif d'alerte, répondant aux obligations légales et réglementaires qui s'imposent à lui. Ce dispositif est accessible aux collaborateurs, ainsi qu'à l'ensemble des parties prenantes du groupe. Il est détaillé dans le Plan de vigilance (paragraphe 2.4.1.2).

2.3.1.5 Actions menées auprès des collaborateurs

2.3.1.5.1 Santé et sécurité

Toute personne qui travaille pour ou avec le groupe a droit à un environnement de travail qui lui assure santé et sécurité, qu'il s'agisse de bien-être physique ou mental. Pour cela, Bonduelle développe notamment des actions de prévention des éventuels accidents et maladies professionnelles. Le groupe s'engage aussi

à maintenir le degré le plus élevé de bien-être, en développant une politique de prévention et des lignes directrices pour assurer les meilleures conditions de santé et de travail. Ainsi, aucun collaborateur en usine, même un saisonnier, ne peut prendre son poste avant d'avoir été formé à la sécurité sur le site et sur ledit poste. Il reçoit ses équipements de protection individuelle et toutes les consignes de sécurité générales et spécifiques au poste lui sont délivrées. Il peut également suivre des modules complémentaires de formation à l'ergonomie, par exemple.

Bonduelle continue notamment d'utiliser et de promouvoir la méthode STOP – Sécurité au Travail par l'Observation Préventive – pour parvenir à son objectif de 0 accident en 2025. Cette méthode, élaborée par Dupont de Nemours, repose sur l'observation préventive des comportements. Elle permet aux collaborateurs d'intégrer les comportements les plus sûrs dans leur culture de travail, d'optimiser les performances de sécurité et de réduire/éliminer les blessures et les maladies professionnelles. Les participants sont formés à des méthodes qui leur donnent toutes les connaissances et les outils nécessaires pour travailler de manière plus sûre. Les salariés formés peuvent ensuite transmettre ces acquis à leurs collègues et collaborateurs, pour que chacun soit au cœur de la sécurité au quotidien.

Bonduelle est aussi conscient que la sécurité est une question de culture et de temps et s'attache à renforcer ses fondamentaux pour améliorer la situation et les résultats. C'est pourquoi le *Global Executive Leadership Team*, en partenariat avec le *Global Safety Leadership Council* (GSLC), continue d'identifier et d'introduire des mesures visant à promouvoir la santé - sécurité au travail.

En 2022-2023, Le Groupe Bonduelle a conduit une *Global Perception Survey* (enquête mondiale réalisée en 2022), au cours de laquelle des groupes de travail ont défini les **sept piliers de la culture Santé-Sécurité du groupe**. Ce travail, réalisé dans les différents sites, a été supervisé par le GSLC.

Les sept piliers ont été déployés en 2023-2024 au niveau des *top managers* et à l'occasion de la conférence annuelle *Safety*. Ces sept piliers continuent à être enrichis, pour être une aide opérationnelle au quotidien. Grâce à ce travail, Bonduelle dispose aujourd'hui d'une culture santé - sécurité commune, définie et harmonisée.

Au-delà des plans d'action locaux, et en parallèle d'une journée globale de communication interne sur la sécurité. Deux temps forts sont organisés chaque année :

- une conférence annuelle pour tous les managers ;
- une semaine de la santé-sécurité où diverses activités, communes ou spécifiques, sont proposées à tous les employés.

La santé et la sécurité figurent aussi à l'ordre du jour de plusieurs organes de gouvernance et de direction :

- des réunions du *Global Executive Leadership Team* ;
- des Comités de Direction des usines hebdomadaires ;
- des rencontres mensuelles entre les Directeurs industriels de chaque *business unit* et les Directeurs d'usine ; et
- des réunions trimestrielles entre la Direction générale des *business units* et les responsables des pays.

Plusieurs actions majeures ont été mises en place cette année pour renforcer la culture de la sécurité et responsabiliser chacun en la matière, notamment :

- la conférence sur la Santé-Sécurité, qui a réuni 700 collaborateurs le 13 février 2024 ;
- deux semaines Santé-Sécurité du 11 au 15 mars 2024 pour BELL, BFE et BSA et du 22 au 26 avril pour BEAM et BFA, sur le thème *Everyone is health and safety actor*.

2.3.1.5.2 Protection sociale

Le groupe offre des avantages principalement à travers des régimes à cotisations définies.

2.3.1.5.3 Bien-être et épanouissement

Le bien-être des collaborateurs fait l'objet de l'engagement #7 du B! Pact : Faire vivre au quotidien le bien-être et l'équité au travail pour que nos salariés et nos partenaires puissent s'épanouir. Il porte 5 engagements forts et concrets décrits dans le tableau de la section 2.1.3.1.2.3 Le B! Pact, notre démarche d'impact positif.

Les actions autour du développement des collaborateurs, de la qualité de vie au travail et de l'amélioration des conditions et environnements de travail sont notamment mises en place pour que chacun vive son métier chez Bonduelle en étant épanoui.

Ainsi, en 2023-2024, les principales mesures sont les suivantes :

- **actions en faveur de la santé mentale**, telles que la célébration d'une journée du bien-être avec des ateliers sur la santé mentale (Pologne, Lituanie, BELL et BSA (site du siège à Villeneuve d'Ascq (France))) ou la mise en place de cellule de soutien psychologique chaque fois qu'il est nécessaire ;
- **actions en faveur de la santé physique et d'une alimentation saine** : promotion de l'activité sportive *via* des challenges (Hongrie, Pays-Bas), promotion de recettes végétales parmi les collaborateurs (BELL, BFA), programme « un mois pour passer au végétal » (BELL France, BSA) ;
- **programme de réorganisation** visant à permettre à l'ensemble du personnel de bénéficier de deux jours de repos consécutifs toutes les semaines (BFA).

2.3.1.5.4 Formation et développement des compétences

Être une entreprise apprenante

L'ambition du groupe est d'offrir aux collaborateurs un environnement d'apprentissage diversifié pour accompagner leur développement professionnel, leur *leadership*, ainsi que leur compréhension des enjeux de Bonduelle. L'ensemble des programmes proposés offrent un apprentissage varié et innovant, dans lequel les participants jouent un rôle actif.

Cinq programmes clés sont proposés à l'échelle du groupe, en complément des programmes locaux :

- *Bonduelle Discovery* embarque les nouveaux venus dans la mission du groupe, à travers des ateliers diversifiés, basés sur l'inspiration et la collaboration ;

- *Finance For Growth* permet à chaque participant d'identifier ses leviers de création de valeur financière. Depuis le lancement en 2015, plus de 1 771 participants ont suivi ce programme ;
- *Lead Inspire* offre aux managers l'opportunité de contribuer à la transformation du groupe grâce à un parcours de transformation individuelle et de développement du *leadership* ;
- les *workshops* B.Come et DEAL facilitent l'appropriation du modèle de *leadership* Bonduelle, l'amélioration de ses compétences en *leadership*, l'expérimentation et le développement des attitudes positives dans ce domaine. Un accompagnement managérial est également mis en place, afin que les managers puissent créer les conditions de travail propices au développement du *leadership* de chacun ;
- les *Impact Conversations* chez Bonduelle correspondent aux entretiens annuels. Leur objectif est de développer l'impact positif de chacun sur soi-même, sur les autres et sur l'organisation. L'évaluation des réalisations et des attitudes, la communication d'un feedback et la conception d'un plan de développement individuel visent à identifier où le collaborateur en est et comment il peut développer son impact et sa contribution au projet d'entreprise. L'*Impact Conversation* prend la forme d'une conversation constructive et régulière dont le collaborateur et le manager sont réciproquement responsables. L'*Impact Conversation* est le point de départ du cycle du management des collaborateurs. Il constitue également l'étape qui valide pour un collaborateur qu'il dispose d'un plan de développement individuel.

Une évolution de carrière en lien avec les aspirations individuelles et les enjeux de Bonduelle

En matière de gestion des carrières et de développement des compétences, Bonduelle, dans le cadre de son B! Pact, s'est fixé les objectifs suivants :

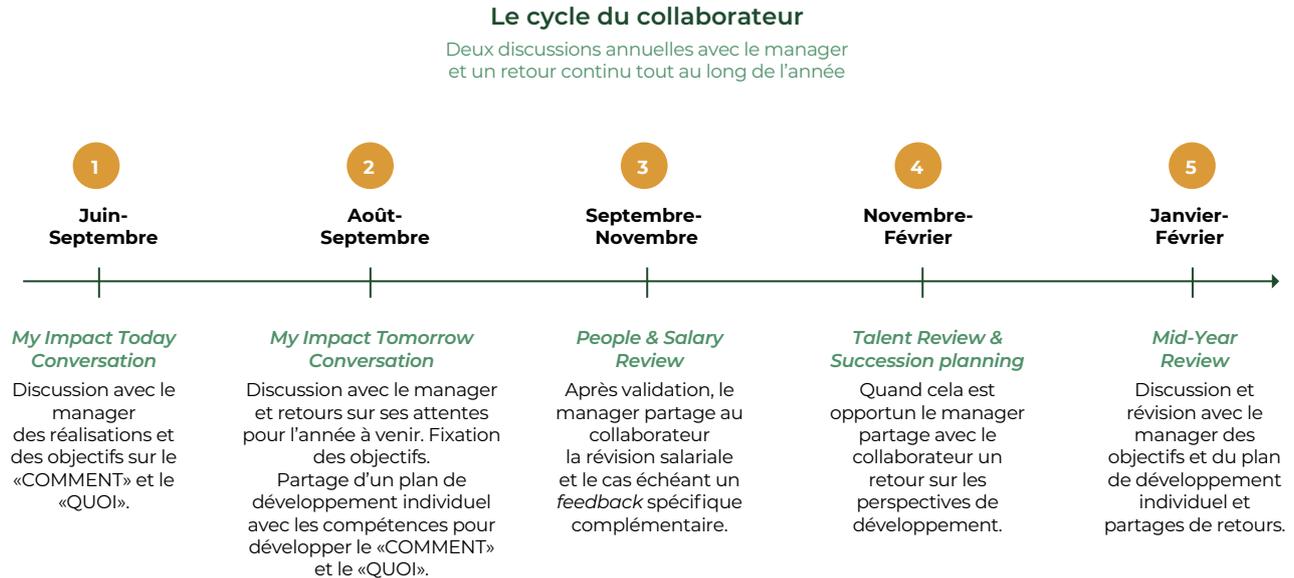
- 100 % des collaborateurs ⁽¹⁾ disposant d'un plan de développement individuel d'ici 2030 ;
- pour l'année 2024, 100 % des *top managers* disposent d'un plan de développement individuel.

Après la mise en place de son modèle de *leadership* B.COME et DEAL, Bonduelle a naturellement revu son cycle de management RH. Les objectifs de cette révision sont les suivants :

- créer une expérience positive pour les collaborateurs grâce à des processus valorisants, simples et efficaces ;
- renforcer la performance de Bonduelle et des collaborateurs ;
- intégrer B.COME pour tous et ainsi développer le *leadership* de chacun ;
- encourager une relation managériale conforme aux principes DEAL ;
- mieux reconnaître les efforts des collaborateurs ;
- stimuler le développement de chacun.

(1) Les collaborateurs concernés ici sont les Office workers, travaillant dans les bureaux du groupe.

Ce cycle du management du collaborateur, décrit dans le schéma ci-dessous, est un processus continu avec des conversations régulières entre le collaborateur et le manager. Un seul et même cycle est développé pour l'ensemble des *business units*.



2.3.1.5.5 Diversité, équité et inclusion

Le Groupe Bonduelle est convaincu que la diversité dans l'entreprise représente une richesse à découvrir et à partager. Il s'engage à ne faire aucune discrimination, quel que soit l'âge, le genre, l'origine ethnique ou culturelle, l'orientation sexuelle, les croyances religieuses, la nationalité, ou encore le statut matrimonial. Ce principe de lutte contre les discriminations s'applique non seulement à l'embauche, mais également à l'ensemble du parcours professionnel et des processus RH (formation, évaluation, rémunération). Il s'accompagne d'actions destinées à favoriser la diversité.

Au-delà du principe de non-discrimination, Bonduelle souhaite offrir un environnement de travail inclusif. Ainsi, dans le cadre de la refonte de son B! Pact, Bonduelle a renforcé ses engagements dans ce domaine avec la fixation des deux objectifs suivants :

- 100 % des sites proposant des solutions de recrutement inclusif d'ici 2030 ;
- 100 % des *top managers* formés à la diversité, à l'équité et à l'inclusion (DE&I) d'ici 2025.

Concernant ce dernier objectif, en 2023-2024, un *e-learning* à destination d'une population pilote a été déployé. Il présente les enjeux de la diversité et de l'inclusion, et permet d'envisager son rôle de manager dans la gestion d'équipe et le recrutement inclusif. À partir de 2024-2025, Bonduelle étendra progressivement la diffusion de cet *e-learning* à la population des managers.

Des tests pilotes (comme un jeu DE&I) ont été mis en place dans certaines *business units*. Les conditions de ce déploiement à d'autres *business units* seront explorées, pour continuer à nourrir la connaissance et la prise en compte de ces enjeux.

Chaque *business unit* est responsable de la gestion des initiatives de diversité, équité et inclusion.

Au niveau du groupe, la politique DE&I est discutée au moins deux fois par an lors des comités CELT du B! Pact et des examens de talents.

Développer le recrutement inclusif

L'objectif du recrutement inclusif est de supprimer les obstacles structurels à l'emploi, d'assurer l'égalité d'accès à l'emploi et de traitement aux personnes de toutes origines et de réunir une main-d'œuvre diversifiée.

En parallèle de cette définition, Bonduelle s'est fixé l'objectif du groupe suivant : 100 % des sites proposant des solutions de recrutement inclusif d'ici 2030. Une série de critères ont également été définis auprès des sites, pour être comptabilisés dans l'objectif groupe. Ainsi, le site doit :

- avoir mis en place des programmes de recrutement spécifiques pour les personnes ayant des barrières à l'emploi (salons de l'emploi, *job dating* ciblé...) ;
- avoir développé un processus de recrutement qui élimine les barrières potentielles au recrutement (processus de recrutement sans CV, CV anonyme, entretiens basés sur les compétences, méthode de recrutement par simulation, etc.) ;
- avoir conçu ou déployé des programmes de formation destinés aux RH et aux managers recruteurs afin de favoriser l'équité dans le processus de recrutement (l'objectif est de former 80 % des RH et des managers recruteurs sur chaque site) ;
- avoir structuré un partenariat avec des ONG, des associations et des acteurs du secteur de l'économie sociale et solidaire visant à faciliter l'accès de la population ciblée au marché du travail (par exemple, développement de programmes de mentorat destinés aux demandeurs d'emploi de longue durée).



Cette liste est non exhaustive et non cumulative : les sites locaux peuvent partager toute autre initiative en adéquation avec la définition du recrutement inclusif. L'équipe de développement des talents du groupe décidera si les initiatives sont éligibles ou non. Un état des lieux des pratiques de recrutement inclusif déployées en France a montré que tous les sites sont engagés dans ce sens. Pour aider au déploiement à l'échelle du groupe, un guide opérationnel est en cours de préparation.

Face aux principaux obstacles à l'emploi couramment présents aux États-Unis (dont la pauvreté, le handicap, le sans-abrisme, les antécédents criminels, les addictions, l'arrivée récente sur le territoire), les méthodes d'embauche inclusives s'éloignent des pratiques habituelles. Les demandeurs d'emploi postulent sans présenter de CV, sans vérification des antécédents, ni dépistage de drogue. Après la première campagne de recrutement inclusif lancée en mai 2022 par la *business unit* BFA, le groupe poursuit cette dynamique.

Diversité de genre

Bonduelle souhaite encourager la diversité à tous les niveaux et notamment la diversité de genre. Le groupe a donc défini un plan d'action à court terme, visant à accompagner les femmes tout au long de leur carrière. De même, dans le cadre des *talent reviews* et à l'occasion des plans d'action de l'ensemble des plans de succession, Bonduelle travaille à la mise en place de plans de développement individuels.

En France, Bonduelle a signé l'accord sur l'égalité professionnelle en juillet 2022. Il réaffirme la volonté commune de promouvoir l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans, considérant la mixité des équipes comme étant un élément clé de sa performance. Bonduelle souhaite aussi contribuer à l'évolution des représentations sociales assignées aux deux sexes en s'engageant à son niveau dans la promotion de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. L'accord porte ainsi sur les domaines suivants :

- lutte contre les agissements sexuels et le harcèlement sexuel ;
- embauche ;
- formation professionnelle ;
- promotion professionnelle et déroulement de carrière ;
- rémunération effective ;
- accompagnement à la parentalité.

Pour chacun de ces domaines d'action, le groupe et les partenaires sociaux ont défini :

- des objectifs de progression ;
- des actions permettant d'atteindre ces objectifs ;
- les indicateurs chiffrés qui permettront notamment de suivre la réalisation des objectifs.

Cette année, Bonduelle en Italie a eu l'honneur de recevoir la *CERTIFICAZIONE DELLA PARITÀ DI GENERE*, une certification qui reconnaît l'engagement de l'entreprise en faveur de l'égalité

des sexes et d'un environnement de travail inclusif. Elle souligne la volonté du groupe d'assurer une représentation équitable des femmes et des hommes à tous les niveaux de l'organisation, et de mettre en œuvre des pratiques de gestion et des politiques qui favorisent la diversité et l'égalité des opportunités.

Bonduelle calcule annuellement l'« Index de l'égalité femmes-hommes » pour l'ensemble de ses filiales en France et publie les résultats par indicateur, conformément aux obligations légales ⁽¹⁾.

Lutter contre toute forme de harcèlement

Nous protégeons les collaborateurs contre toute forme de harcèlement, d'intimidation et d'atteinte à la dignité ou violence, qu'elle soit de nature physique, psychologique ou sexuelle. Nous condamnons fermement tout comportement pouvant s'apparenter à une forme de harcèlement. Chaque collaborateur a le droit au respect et à un environnement de travail positif, harmonieux et professionnel dans lequel les idées et les contributions de chacun sont reconnues. Il appartient à chaque collaborateur de promouvoir cet engagement et s'assurer de son respect en se montrant ouvert et simple dans ses rapports avec les autres. Cela permettra de maintenir une culture fondée sur la loyauté, la confiance et la solidarité.

Soutenir l'emploi des personnes en situation de handicap

En créant la mission Handicap, baptisée « Handipol », Bonduelle en France s'est engagé depuis 2006 dans une politique volontariste en faveur de l'insertion et du maintien dans l'emploi des salariés en situation de handicap.

La mission Handicap assure le pilotage et la cohérence des actions menées en interne et à l'externe en matière de politique handicap. Depuis sa création, cinq accords relatifs à l'insertion et au maintien dans l'emploi des salariés porteurs de handicap se sont succédé. Le taux d'emploi des salariés en situation de handicap atteint, à la fin de l'exercice pour le périmètre France, 7,49 %.

Par la signature en 2022 du sixième accord en faveur de l'emploi des personnes en situation de handicap, le Groupe Bonduelle, avait réaffirmé son engagement à :

- recruter et intégrer les personnes en situation de handicap ;
- garantir le maintien dans l'emploi ;
- améliorer les relations du groupe avec le secteur adapté ;
- mieux communiquer autour des engagements de l'accord et des réalisations liées ;
- mieux piloter la mise en œuvre de l'accord.

2.3.1.5.6 Engagement des collaborateurs

En 2023, la 5^e édition des *Bonduelle Awards*, qui récompense les actions en lien avec le projet d'entreprise INSPIRE, a récompensé 6 équipes gagnantes après la participation de toutes les *business units* et services centraux. 48 actions inspirantes ont été partagées et tous les collaborateurs connectés ont pu voter

(1) Ces résultats sont publiés sur le site de Bonduelle : <https://www.Bonduelle.com/fr/Bonduelle-index-de-legalite-professionnelle-femmes-hommes-2023/>

pour leurs actions préférées. Plus de 1 300 personnes ont voté, établissant un record de participation. Les prix ont récompensé les projets suivants :

- le prix *People* est attribué à BELL pour son action auprès des Restos du Cœur ;
- le prix *Food* revient à BEAM pour son programme de sensibilisation auprès des enfants ;
- le prix *Planet* a été décerné à BSA et BELL pour le projet de recyclabilité des sacs congelés de vente au détail ;
- le prix Croissance est attribué à BFE pour son projet de repas frais individuels ;
- le prix Efficacité et Rentabilité a été remis à BSA pour le projet sur l'intranet du groupe ;
- le prix DEAL est décerné à BELL pour le projet de formation interne sur l'expertise agricole de Bonduelle ;
- le prix Coup de Cœur du Jury est remis à BFA pour le renforcement de son projet zéro déchet à Irwindale.

2.3.1.5.7 Promotion de l'alimentation végétale auprès des collaborateurs

Pour mieux comprendre les habitudes alimentaires des collaborateurs, un état des lieux des pratiques a été réalisé dans tous les sites de production et les bureaux du groupe.

Quelques exemples d'actions déjà identifiées : proposer régulièrement ou systématiquement des options de cuisine végétale au restaurant d'entreprise, avoir un programme de prévention santé autour de l'alimentation, promouvoir des recettes de cuisine végétale auprès des collaborateurs, etc. L'état des lieux que nous avons réalisé cette année montre que 59 % de nos sites réalisent une ou plusieurs de ces actions. La prochaine étape sera maintenant d'affiner notre feuille de route pour déployer des actions permettant d'encourager l'alimentation végétale sur tous nos sites.

En mars, sur le siège de Villeneuve d'Ascq, Bonduelle a lancé un programme innovant qui allie bien-être et respect de la planète : Un mois pour passer au végétal. Ce coaching a été conçu pour encourager les collaborateurs volontaires à adopter une alimentation plus végétale, en intégrant davantage de légumes, céréales complètes, légumineuses, et repas végétariens au quotidien. Le programme offrait ainsi une combinaison d'ateliers pour renforcer les connaissances, développer des compétences culinaires et booster la motivation vers une alimentation plus saine. Chaque participant a pu définir ses propres objectifs, tout en partageant astuces et expériences pour relever les défis du quotidien.

2.3.1.6 Objectifs et indicateurs

Le suivi de l'atteinte des objectifs du B! Pact et la gouvernance associée sont à retrouver dans la section 2.1.3.1.2.3 Le B! Pact : notre stratégie pour devenir un groupe à impact positif.

2.3.1.6.1 Objectifs B! Pact

Dans le cadre du B! Pact et de ses engagements « Faire vivre au quotidien le bien-être et l'équité au travail pour que nos salariés et nos partenaires puissent s'épanouir », « Favoriser l'apprentissage et les pratiques d'embauche inclusives chez Bonduelle et auprès de nos partenaires », et « Encourager nos équipes à s'engager localement dans des actions à impact positif, en entreprise et au dehors » Bonduelle s'est fixé les objectifs suivants :

Engagements	Objectifs B! Pact	FY22	FY22 retraité sans BALL*	FY23	FY24
#7 Faire vivre au quotidien le bien-être et l'équité au travail pour que nos salariés et nos partenaires puissent s'épanouir	> 75 % taux d'engagement de nos collaborateurs (et au-delà de notre benchmark externe)	70 %	70 %	71 %	70 %
	100 % des sites ayant déployé des actions qui encouragent les collaborateurs à manger plus végétal d'ici 2025		- (1)	- (1)	59,1 %
	100 % des collaborateurs permanents couverts par une assurance-décès d'ici 2025	95 %	96,4 %	99,7 %	99,7 %
	100 % des collaborateurs permanents bénéficiant d'une assurance-santé accessible d'ici 2025		- (1)	- (1)	- (1)
#8 Favoriser l'apprentissage et les pratiques d'embauche inclusives chez Bonduelle et auprès de nos partenaires	100 % des collaborateurs disposant d'un plan de développement individuel d'ici 2030	26,1 %	25,9 %	39,9 %	61,9 %
	100 % des sites proposant des solutions de recrutement inclusif d'ici 2030	- (1)	- (1)	- (1)	- (1)
	100 % des managers formés à la diversité, l'équité et l'inclusion (DE&I) d'ici 2025	- (1)	- (1)	- (1)	24 %
#9 Encourager nos équipes à s'engager localement dans des actions à impact positif, en entreprise et au dehors	100 % des sites impliqués dans des initiatives locales d'ici 2025	72 %	78 %	71 %	95,5 %

(1) Donnée non disponible.

* À des fins de comparabilité avec 2021-2022 sur des périmètres constants, les données 2022 ont été retraitées sans la business unit BALL dont le capital a été ouvert au 30 juin 2022.

- > 75 % taux d'engagement de nos collaborateurs (et au-delà de notre benchmark externe) : l'évolution de l'ICP lié aux objectifs B! Pact montre une relative stabilité sur les trois dernières années. En 2021-2022, le taux d'engagement de nos collaborateurs était de 70 %, légèrement en hausse à 71 % en 2022-2023, avant de revenir à 70 % en 2023-2024. Cette stabilité indique un engagement solide de la part des collaborateurs, même si nous n'avons pas encore atteint notre objectif de 75 %. Cet ICP reste une priorité, et des actions supplémentaires seront nécessaires pour renforcer l'engagement et atteindre cette ambition dans les années à venir ;
- 100 % des sites ayant déployé des actions qui encouragent les collaborateurs à manger plus végétal d'ici 2025 : Bonduelle a fixé un objectif de sensibilisation de ses collaborateurs

à l'alimentation végétale, en cohérence avec sa mission d'inspirer la transition vers l'alimentation végétale. Cette année, un état des lieux a été réalisé pour préparer la collecte des premiers résultats concrets l'année prochaine. Tous nos sites ont été invités à indiquer s'ils avaient mis en place au moins une action de sensibilisation parmi une liste définie. Ces actions incluent, par exemple, l'intégration de contenus sur l'alimentation végétale dans le parcours d'intégration des nouveaux arrivants, l'introduction d'une alternative végétale à la cantine ou une communication dédiée sur les régimes riches en végétaux, des ateliers de cuisine pour les employés, des dégustations de produits accompagnées de messages sur notre mission et le flexitarisme, ainsi que des programmes visant à encourager une alimentation plus végétale, comme des initiatives de santé et de nutrition. Les sites n'ayant pas encore lancé d'actions étaient également invités à le signaler ;

- **100 % des collaborateurs permanents couverts par une assurance-décès d'ici 2025** : cet objectif a été posé en 2022, avec à l'époque une volonté de montée en charge progressive selon les pays. Aujourd'hui, le déploiement est terminé. Il nous restera à trouver une solution pour moins de 5 collaborateurs dans un pays ;
- **100 % des collaborateurs permanents bénéficiant d'une assurance-santé accessible d'ici 2025** : dans les prochains mois, avec nos partenaires (courtiers et assureurs) et avec les décideurs de l'entreprise, la DRH du groupe identifiera les contours d'un socle minimum de couverture santé pour l'ensemble des collaborateurs permanents de Bonduelle. Nous viserons un juste équilibre entre prévention santé et prise en charge des dépenses de santé. Notre étude de faisabilité permettra de finaliser et de budgétiser notre projet, et de préparer le calendrier de déploiement ;
- **100 % des collaborateurs disposant d'un plan de développement individuel d'ici 2030**. Chez Bonduelle, nous sommes convaincus que chaque employé doit avoir accès à un environnement propice à son développement. Nous encourageons l'apprentissage basé sur l'expérimentation et la compréhension partagée afin de développer les connaissances, les compétences techniques et les aptitudes personnelles. Cette année, Bonduelle a formalisé la définition d'un plan de développement et a déployé une campagne de communication interne sur l'ensemble du groupe tout au long de l'année pour sensibiliser les salariés à l'importance de travailler son développement ;
- **100 % des sites proposant des solutions de recrutement inclusif d'ici 2030** : Bonduelle a formalisé un objectif en matière de recrutement inclusif, dans le but de lever les barrières à l'emploi et de favoriser des opportunités équitables pour tous. Cette année, un état des lieux a été réalisé pour préparer la collecte des premiers résultats concrets l'année prochaine. Tous nos sites ont été invités à indiquer s'ils avaient mené des initiatives de recrutement visant à intégrer des personnes confrontées à des obstacles à l'emploi, telles que les personnes en situation de handicap, les travailleurs à faibles revenus, les personnes sans diplôme universitaire, les immigrés, les déplacés ou réfugiés, les personnes anciennement incarcérées, ainsi que des actions liées au genre ou à l'inclusion intergénérationnelle (jeunes ou personnes en fin de carrière). Les sites n'ayant pas encore lancé d'initiatives étaient également invités à le signaler ;

- **100 % des managers formés à la diversité, l'équité et l'inclusion (DE&I) d'ici 2025** : en 2023-2024, un *e-learning* à destination d'une population pilote a été déployé dans l'ensemble du groupe. Il présente les enjeux de la diversité et de l'inclusion, et permet d'envisager son rôle de manager dans la gestion d'équipe et le recrutement inclusif. À partir de 2024-2025, Bonduelle étendra progressivement la diffusion de cet *e-learning* à la population des managers ;
- **100 % des sites impliqués dans des initiatives locales d'ici 2025** : Bonduelle a fixé un objectif en matière d'engagement citoyen, visant à encourager ses sites à participer activement à des actions sociales et environnementales. Cette année, un état des lieux a été réalisé pour préparer la collecte des premiers résultats concrets l'année prochaine. Tous nos sites ont été invités à indiquer s'ils avaient mené des initiatives d'engagement citoyen, telles que des dégustations et distributions alimentaires, des actions éducatives sur la nutrition et l'alimentation végétale, des activités favorisant l'intégration professionnelle, des actions de santé (comme des courses contre le cancer ou des dons de sang), des collectes pour les populations dans le besoin, des programmes de plantation, des activités de compostage, ou encore des campagnes de sensibilisation sur le changement climatique, la biodiversité et la durabilité. Les sites n'ayant pas encore initié d'actions étaient également invités à le signaler.

2.3.1.6.2 Profil humain du Groupe Bonduelle

Les collaborateurs du Groupe Bonduelle sont 8 221 en effectif permanent (présents au 30 juin 2024) et 10 409 en équivalent temps plein ⁽¹⁾ (permanents, non permanents, saisonniers et autres). L'ancienneté moyenne au sein des effectifs permanents est de 10,6 ans.

De par la nature de ses activités, rythmées par les récoltes, Bonduelle emploie un nombre important de saisonniers. Ces emplois saisonniers représentent 9,2 % de l'ensemble des contrats de travail du Groupe Bonduelle (en équivalent temps plein). Employeur engagé envers toutes les personnes qui travaillent pour lui, le Groupe Bonduelle développe des approches responsables pour offrir à tous des conditions de travail de qualité (cf. 2.3.1.5.1 Santé et sécurité).

(1) Activité exercée sur la base d'un temps plein sur une année civile, par un ou plusieurs salariés.

Répartition géographique des effectifs en équivalent temps plein du Groupe Bonduelle - au 30 Juin 2024



Hors Europe : Brésil, États-Unis, Russie, Kazakhstan.

Europe hors France : Allemagne, Autriche, Belgique, Croatie, Danemark, Espagne, Hongrie, Italie, Lituanie, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Slovaquie, Ukraine.



Effectif total par type de contrat de travail et zone géographique (en équivalent temps plein sur 2023-2024)

	France	Europe hors France	Hors Europe	Total
Permanents	3 431	1 693	3 107	8 231
Non permanents	272	103	72	447
Saisonniers	419	316	214	949
Autres	477	128	177	782
TOTAL	4 599	2 240	3 570	10 409

Effectif total par sexe, statut, âge et zone géographique (effectifs permanents, au 30 juin 2024)

	France	Europe hors France	Hors Europe	Total
Femmes	1 390	756	1 360	3 506
Hommes	2 097	977	1 641	4 715
Cadres	1 046	365	271	1 682
Non-Cadres	2 441	1 368	2 730	6 539
Permanents moins de 26 ans	154	53	180	387
Permanents 26-35 ans	715	312	563	1 590
Permanents 36-45 ans	909	451	719	2 079
Permanents 46-49 ans	404	230	235	869
Permanents 50-55 ans	727	335	394	1 456
Permanents plus de 55 ans	578	352	910	1 840

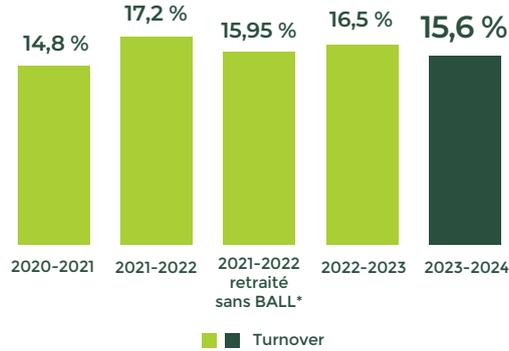
Embauches en nombre de contrats

	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024
Permanents	1 503	2 004	1 042	1 495
Non permanents	1 257	928	754	715
Saisonniers	4 662	4 503	3 501	2 599

Ancienneté moyenne des effectifs permanents

	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024
Ancienneté (effectifs permanents)				
0 à 3 ans	3 793	3 853	2 494	2 764
4 à 9 ans	2 938	3 043	2 302	2 056
+ 9 ans	4 225	4 275	3 567	3 401
Ancienneté moyenne	11,93	10,10	11	10,6

Turnover total Bonduelle



Depuis 2019-2020, les départs en retraite, décès et ruptures conventionnelles sont exclus.

* À des fins de comparabilité entre 2021-2022 et 2022-2023 sur des périmètres constants, les données 2022 ont été retraitées sans la business unit BALL dont le capital a été ouvert au 30 juin 2022.

En 2023-2024, le turnover du groupe est réparti de la façon suivante :
12,14 % en Europe (hors France), 8,61 % en France 27,00 % hors Europe.

Turnover par sexe * en 2023-2024 (Équivalent temps plein)

	France	Europe hors France	Hors Europe	Total
Turnover femmes	9,92 %	13,96 %	22,84 %	15,49 %
Turnover hommes	7,73 %	10,76 %	30,51 %	15,70 %
Départs femmes	183	135	366	684
Départs hommes	213	137	581	931

* Périmètre : départs à l'initiative du salarié.

Départs par statut en 2023-2024 (nombre de personnes – tous types de contrats)

	France	Europe hors France	Hors Europe	Total
Cadres				
Du fait d'un licenciement	14	2	11	27
Du fait d'un décès, d'une retraite ou d'une rupture conventionnelle	21	14	10	45
Du fait du salarié (démission, fin de période d'essai)	76	35	46	157
Du fait d'une mutation	25	1	13	39
Non-Cadres				
Du fait d'un licenciement	91	43	447	581
Du fait d'un décès, d'une retraite ou d'une rupture conventionnelle	67	71	63	201
Du fait du salarié (démission, fin de période d'essai)	320	237	901	1 458
Du fait d'une mutation	7	2	88	97

2.3.1.6.3 Couverture des négociations collectives et dialogue social

Instances de dialogue et accords signés en 2023-2024

Au 30 juin 2024, 68 % des salariés du groupe sont couverts par une convention collective.

Les principaux accords ⁽¹⁾ signés en 2023-2024 sont les suivants :

- accord de groupe en date du 31 octobre 2023 relatif à la qualité de vie au travail et des conditions de travail ;
- accord en date du 19 janvier 2024 relatif à la gestion des emplois et des parcours professionnels.

2.3.1.6.4 Diversité

Part des femmes dans les effectifs permanents au 30 juin

	2020-2021	2021-2022	2021-2022 retraité sans BALL *	2022-2023	2023-2024
Part des femmes cadres	17 %	19 %	19 %	22 %	22 %
Part des femmes non cadres	83 %	81 %	81 %	78 %	79 %
Part des femmes dans l'effectif total	43 %	42 %	41 %	43 %	43 %

* À des fins de comparabilité entre 2021-2022 et 2022-2023 sur des périmètres constants, les données 2022 ont été retraitées sans la business unit BALL dont le capital a été ouvert au 30 juin 2022.

2.3.1.6.5 Politique salariale

Dans l'ensemble des pays dans lesquels Bonduelle est présent, le groupe mène une politique salariale au-delà des *minima* sociaux en vigueur.

Pour les *top* et les *middle managers* (environ 15 % des effectifs), Bonduelle a redéfini sa politique salariale à l'échelle du groupe, avec un double objectif : rester conforme aux pratiques de marché, et renforcer son attractivité et la rétention des talents. Pour les autres collaborateurs, la politique de rémunération est définie par pays, où les règles applicables tiennent compte des réalités locales.

2.3.1.6.6 Personnes en situation de handicap

Nombre de personnes en situation de handicap au 30 juin

	2021-2022	2021-2022 retraité sans BALL *	2022-2023	2023-2024
Nombre de personnes en situation de handicap en équivalent temps plein (ETP)	371	303	297	298

* À des fins de comparabilité entre 2021-2022 et 2022-2023 sur des périmètres constants, les données 2022 ont été retraitées sans la business unit BALL dont le capital a été ouvert au 30 juin 2022.

(1) Bonduelle SAS, Bonduelle Development SAS, Bonduelle Europe Long Life SAS, Sud Ouest Alliance – Soléal SAS, Bonduelle Frais Traiteur SAS, Bonduelle Frais France SAS, Bonduelle Traiteur International SAS, Champiland SAS.

2.3.1.6.7 Formation et développement des compétences

Formations – Effectifs permanents, non permanents, saisonniers

	2021-2022	2021-2022 retraité sans BALL *	2022-2023	2023-2024
Part de la formation dans la masse salariale	0,90 %	1,06 %	1,16 %	1,13 %
Nombre total d'heures de formation	214 035	195 445	236 067	205 267
Durée moyenne de formation par individu (en heures)	16	18	23	21
Répartition des heures de formation par sexe				
Femmes	36,48 %	37,52 %	37,45 %	41,20 %
Hommes	63,52 %	62,48 %	62,55 %	58,80 %
Répartition des heures de formation par statut				
Cadres	19,25 %	20,56 %	17,56 %	14,57 %
Non-Cadres	80,75 %	79,44 %	82,44 %	85,43 %

* À des fins de comparabilité entre 2021-2022 et 2022-2023 sur des périmètres constants, les données 2022 ont été retraitées sans la business unit BALL dont le capital a été ouvert au 30 juin 2022.

Évolution de la part des salariés bénéficiant d'un « Impact Conversation » périodique au 30 juin

	2021-2022 *	2022-2023	2023-2024
Part des salariés	75 %	84 %	84,35 %

* Les données 2021-2022 étaient déjà calculées sans la business unit BALL dont le capital a été ouvert au 30 juin 2022.

Répartition par sexe des salariés bénéficiant d'entretiens périodiques d'évaluation et d'évolution de carrière

	2021-2022	2022-2023	2023-2024
Femmes	76,91 %	87,56 %	82,37 %
Hommes	73,06 %	82,37 %	85,79 %

Répartition par statut des salariés bénéficiant d'entretiens périodiques d'évaluation et d'évolution de carrière

	2021-2022	2022-2023	2023-2024
Cadres	88,47 %	94,56 %	98,11 %
Non-cadres	72,14 %	82,14 %	81,74 %

2.3.1.6.8 Santé et sécurité

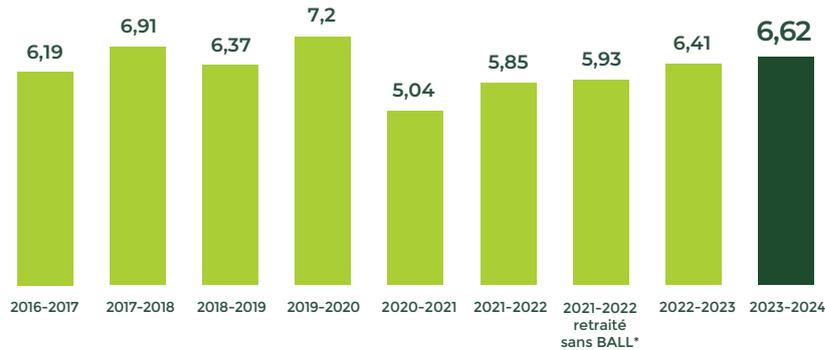
Évolution du nombre d'heures de formation sécurité dispensées au 30 juin

	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024
Heures de formation sécurité	60 679	79 721	106 136	87 331

Évolution des dépenses en formation sécurité par rapport au total des dépenses formation

	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024
Dépenses de sécurité	21 %	20 %	23 %	24,6 % (hors BFA)

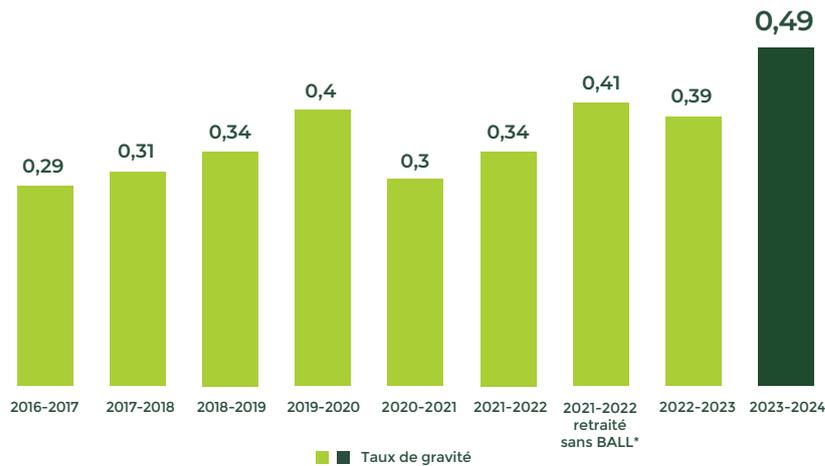
Évolution du taux de fréquence des accidents du travail de l'ensemble des effectifs au 30 juin



À partir de 2018-2019, ces données intègrent la business unit BFA.

* À des fins de comparabilité entre 2021-2022 et 2022-2023 sur des périmètres constants, les données 2022 ont été retraitées sans la business unit BALL dont le capital a été ouvert au 30 juin 2022.

Évolution du taux de gravité des accidents du travail de l'ensemble des effectifs au 30 juin



À partir de 2018-2019, ces données intègrent la business unit BFA.

* À des fins de comparabilité entre 2021-2022 et 2022-2023 sur des périmètres constants, les données 2022 ont été retraitées sans la business unit BALL dont le capital a été ouvert au 30 juin 2022.

Les accidents de travail avec arrêt ne comprennent pas les accidents de trajet au niveau groupe ni les accidents mortels au travail. Les pays peuvent néanmoins les intégrer.

Répartition des accidents du travail (AT), taux de fréquence, taux de gravité et maladies professionnelles (MP) en 2023-2024 (tous types de contrats)

	France	Europe hors France	Hors Europe	Total
Femme - Taux de fréquence	11,30	1,92	1,91	5,44
Homme - Taux de fréquence	14,76	2,76	1,81	7,47
Taux de fréquence	13,41	2,41	1,85	6,62
Femme - nombre AT avec arrêt	32	3	6	41
Homme - nombre AT avec arrêt	65	6	7	78
Nombre AT avec arrêt	97	9	13	119
Femme - Taux de gravité	1,36	0,04	0,22	0,64
Homme - Taux de gravité	0,62	0,17	0,30	0,39
Taux de gravité	0,91	0,12	0,26	0,49
Femme - nombre jours perdus AT	3 837	47	960	4 844
Homme - nombre jours perdus AT	2 736	375	928	4 039
Nombre jours perdus AT	6 573	422	1 888	8 883

	France	Europe hors France	Total
Femmes - Taux de gravité maladies professionnelles (MP)	1,20	ND	1,20
Hommes - Taux de gravité MP	0,52	ND	0,52
Taux de gravité MP	0,78	ND	0,78
Femmes - Nombre jours perdus MP	3 398	ND	3 398
Hommes - Nombre jours perdus MP	2 274	ND	2 274
Nombre jours perdus MP	5 672	ND	5 672
Taux de gravité des maladies professionnelles pour la France	0,78	ND	0,78

ND : Données non disponibles.

Évolution du taux d'absentéisme sur l'ensemble des effectifs au 30 juin

2021-2022	2021-2022 retraité sans BALL*	2022-2023	2023-2024
4,79 %	4,6 %	4,87 %	4,54 %

À partir de 2018-2019, ces données intègrent la business unit BFA.

* À des fins de comparabilité entre 2021-2022 et 2022-2023 sur des périmètres constants, les données 2022 ont été retraitées sans la business unit BALL dont le capital a été ouvert au 30 juin 2022.

2.3.2 TRAVAILLEURS DE LA CHAÎNE DE VALEUR : Accompagner la transition vers une alimentation durable auprès de notre chaîne de valeur

2.3.2.1 Achats responsables

Dans l'ambition de Bonduelle de devenir un groupe à impact positif, les achats responsables sont un sujet clé. En 2023, le groupe a élaboré sa stratégie d'achats responsables. Elle vise à :

- renforcer les fondamentaux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), des achats, notamment la conformité au devoir de vigilance et aux réglementations relatives à la lutte contre la corruption et le trafic d'influence ;
- accompagner l'ambition de Bonduelle, notamment la stratégie B! Pact et l'objectif climat ;
- diffuser l'ESG (Environnement, Social, Gouvernance) au sein de la chaîne de valeur.

2.3.2.2 Engagement des fournisseurs de fruits et légumes et des producteurs de produits finis

Bonduelle s'approvisionne en fruits et légumes en majorité auprès de ses agriculteurs partenaires. L'engagement réciproque est encadré depuis 1996 par la Charte d'approvisionnement agronomique (cf. 2.3.2.4.1. Promouvoir un partenariat juste et de long terme).

2.3.2.3 Engagement, évaluation et accompagnement des fournisseurs des autres catégories (ingrédients, emballages, produits finis, énergie, achats industriels et prestations de service, etc.)

2.3.2.3.1 Cartographie des risques fournisseurs

Le groupe s'est fixé l'objectif d'évaluer ses fournisseurs les plus importants par leur volume d'achats et leur profil de risque. Le groupe a développé un processus d'évaluation de ses parties prenantes et limiter les risques liés aux faits de corruption, ainsi qu'aux atteintes graves envers les droits humains, la santé et la sécurité des personnes et de l'environnement. Cette évaluation est décrite en 2.4.2.2.2.

2.3.2.3.2 Évaluation RSE des fournisseurs

Bonduelle a lancé dès 2017-2018 des campagnes d'évaluation EcoVadis auprès de ses fournisseurs les plus importants par

volume d'achats, et par niveau de risque. Les fournisseurs de rang 1 complètent le questionnaire RSE en ligne et appuient leurs réponses sur des preuves tangibles. Le cas échéant, ils sont interrogés sur les éventuelles controverses environnementales et sociales à leur rencontre publiées dans les médias. Les experts RSE d'EcoVadis analysent les réponses et vérifient la cohérence des informations et preuves documentaires. L'utilisation de cette plateforme collaborative reconnue apporte unité et transparence dans le suivi de l'engagement environnemental et social des fournisseurs. Elle permet également d'identifier des opportunités d'innovation et de partenariats. Ces évaluations deviennent des éléments importants pour optimiser le choix des fournisseurs et adapter le courant d'affaires avec eux. En 2023-2024, Bonduelle a poursuivi la mise en place de son programme d'évaluation : ses 400 fournisseurs les plus importants sont désormais évalués.

2.3.2.4 Relation avec les agriculteurs

2.3.2.4.1 Promouvoir un partenariat juste et de long terme

Bonduelle conçoit le partenariat comme une relation économique équilibrée, permettant la pérennité des entreprises agricoles et la production de légumes accessibles à tous.

Bonduelle met en œuvre des politiques contractuelles visant à renforcer la durabilité de ses relations. Ainsi, toutes les campagnes de production sont contractualisées. Pour les agriculteurs, cela signifie la promesse de prix stables. Ces contrats renouvelables dépendent de la satisfaction des deux parties. Leur taux de renouvellement, qui constitue l'un des indicateurs du B! Pact (voir ci-après), traduit bien cette satisfaction. La Charte d'approvisionnement agronomique est un des outils au cœur de la relation très étroite que Bonduelle entretient avec ses agriculteurs partenaires. Bonduelle souhaite, en collaboration avec ses agriculteurs partenaires, faire évoluer cette charte pour qu'elle contribue à la mise en œuvre de sa feuille de route Agro.

Dans le cadre de la continuité des relations entre Bonduelle et le monde agricole, le groupe a permis à près de 200 agriculteurs français partenaires de prendre une participation au capital de Bonduelle en 2020-2021. Le nombre d'actions ainsi émises représente environ 0,28 % du nombre d'actions en circulation avant et après émission.

Objectif B! Pact

Engagement	Objectifs B! Pact	FY22	FY22 retraité sans BALL*	FY23	FY24
#7 Faire vivre au quotidien le bien-être et l'équité au travail pour que nos salariés et nos partenaires puissent s'épanouir	> 90 % des contrats des agriculteurs renouvelés chaque année	91,1 %	91,9 %	88,4 %	88,1 %

* À des fins de comparabilité entre 2021-2022 et 2022-2023 sur des périmètres constants, les données 2022 ont été retraitées sans la business unit BALL dont le capital a été ouvert au 30 juin 2022.

– **> 90 % des contrats des agriculteurs renouvelés chaque année**: nous enregistrons une légère baisse (88,1 %) par rapport à l'objectif initial; cet indicateur étant impacté par nos variations de volumes. Ce résultat globalement satisfaisant souligne les efforts réalisés pour assurer une relation durable et de confiance avec nos partenaires agriculteurs.

Ces experts Agro Terrain sont garants des quantités et de la qualité des légumes récoltés pour le groupe. Ils sont présents au quotidien sur le terrain, accompagnent et conseillent les agriculteurs partenaires du semis à la récolte, et assurent le suivi cultural.

En tant qu'experts de confiance, ils sont un véritable levier pour déployer les techniques culturales alternatives ou les innovations, essentielles à la mise en œuvre de la transition vers l'agriculture régénératrice.

Dans le cadre de sa feuille de route Agro, Bonduelle s'est fixé l'objectif que 80 % des agriculteurs partenaires bénéficient d'une formation d'ici 2030 (notamment sur l'agriculture régénératrice).

2.3.2.4.2 Le partage des connaissances et la formation

La mise en œuvre et la réussite de la feuille de route Agro reposent sur les échanges et le partage des connaissances entre les experts Agro Terrain et les agriculteurs.

Objectif B! Pact

Engagement	Objectifs B! Pact	FY22	FY22 retraité sans BALL*	FY23	FY24
#8 Favoriser l'apprentissage et les pratiques d'embauche inclusives chez Bonduelle et auprès de nos partenaires	80 % des agriculteurs formés en agriculture régénératrice d'ici 2030				

* À des fins de comparabilité entre 2021-2022 et 2022-2023 sur des périmètres constants, les données 2022 ont été retraitées sans la business unit BALL dont le capital a été ouvert au 30 juin 2022.

La mise en œuvre des principes de l'agriculture régénératrice en concertation avec nos parties prenantes

Dans le cadre de la feuille de route Agro, Bonduelle s'attache à mettre en œuvre les principes clés de l'agriculture régénératrice en concertation avec des structures spécialisées telle Earthworm ou Pour une Agriculture du Vivant, mais aussi d'autres entreprises du secteur agroalimentaire.

Ces grands principes agronomiques intègrent notamment :

– le maintien ou l'augmentation de la matière organique du sol, la diminution des perturbations du sol, le maintien d'une couverture du sol afin de limiter son érosion, la maximisation de la diversité des cultures et des écosystèmes, l'utilisation parcimonieuse de ressources et d'intrants et la formation des agriculteurs à l'agriculture régénératrice.

Tous ces principes sont mesurés par des indicateurs permettant de suivre la mise en œuvre des pratiques qui leur sont associées.

Une notation est attribuée en fonction des résultats de chaque indicateur, et ce pour chaque agriculteur partenaire. La note globale obtenue, si elle est supérieure ou égale à 40 sur 100, permet de considérer l'agriculteur comme engagé.

Les agriculteurs partenaires déjà fortement impliqués dans ces pratiques de l'agriculture régénératrice pourront atteindre les niveaux supérieurs, bronze, argent, or, en fonction de leurs résultats.

Ce suivi nous permettra d'orienter la transformation des pratiques, en co-animation avec le monde agricole.



La coopération entre filières pour des pratiques agricoles durables

Les cultures réalisées pour le compte de Bonduelle s'insèrent dans des rotations pluriannuelles. Le sol est donc une ressource partagée. Ces rotations participent à la préservation de la fertilité des sols et à la lutte contre les maladies ou les ravageurs. La coopération entre les filières agricoles est indispensable pour réussir à maintenir la fertilité des sols.

Ainsi, Bonduelle a adhéré au collectif Sols Vivants, lancé par l'ONG Earthworm en 2018 à travers un projet pilote dans le Santerre (Hauts-de-France). Ce projet fédère des acteurs de différentes filières agroalimentaires présents sur ce territoire, qui ont des agriculteurs communs et qui souhaitent coopérer en faveur d'une agriculture régénératrice.

Il s'agit de développer des formations, des outils de mesure innovants et de concevoir un système de rémunération incitatif reconnaissant les bonnes pratiques mises en place par les agriculteurs. Bonduelle est également partenaire de *Sustainable Agriculture Initiative* (SAI), une initiative qui compte aujourd'hui plus de 100 membres au travers de la chaîne de valeur agricole. Son objectif est de soutenir le développement d'une agriculture durable dans le monde en animant échanges, collaboration et actions. SAI encourage l'harmonisation des définitions, des outils et des lignes directrices de l'agroécologie. Bonduelle est également membre soutien de l'organisation Pour une Agriculture du Vivant. Un projet est en cours avec la *business unit* BFE. Ce projet a pour but d'accompagner les producteurs et les techniciens, via un programme de formation, dans une démarche de diagnostic des pratiques agricoles et de mise en œuvre d'actions d'amélioration. Un groupe d'échange sur les pratiques agricoles a également été mis en place.

2.3.2.5 Contribuer avec les métiers à l'atteinte des objectifs du B! Pact

En plus de la démarche globale d'évaluation et d'accompagnement RSE de ses fournisseurs, les équipes achats travaillent avec les équipes internes et les fournisseurs pour :

- réduire l'impact environnemental des emballages (cf. 2.2.4) ;
- sélectionner les ingrédients conformes aux bonnes pratiques en matière de qualité, d'environnement et de santé ;
- développer les contrats d'achat d'électricité de gré à gré, ou *Power Purchase Agreements* (PPA) (cf. 2.2.1.4.8), déployer des panneaux photovoltaïques sur plusieurs sites en Europe et étudier la possibilité d'y installer de nouvelles chaudières biomasse ;
- valoriser et réutiliser les déchets des sites.

2.3.2.6 Indicateurs suivis dans le cadre de la feuille de route Agro

Les indicateurs relatifs aux travailleurs de la chaîne de valeur, suivis dans le cadre de la feuille de route Agro, sont les suivants :

	2021-2022	2021-2022 retraité sans BALL*	2022-2023	2023-2024
Nombre de fournisseurs	406	354	360	286
Nombre de producteurs	2 551	2 068	2 030	2 087
Nombre total de producteurs et de fournisseurs en contrat avec Bonduelle	2 957	2 422	2 390	2 373
% des producteurs qui renouvellent leur contrat avec Bonduelle	91 %	91,9 %	88,4 %	88,1 %
Surface cultivée pour Bonduelle par les partenaires (<i>en ha</i>)	94 334	61 774	59 108	61 928
Surface cultivée équivalente fournisseur (<i>en ha</i>)	20 960	8 187	8 895	7 107
Somme des surfaces totales cultivées pour Bonduelle (<i>en ha</i>)	115 294	69 961	68 316	69 035
% de surface équivalente fournisseur	18 %	11,7 %	13,3 %	10,3 %
% des producteurs évalués en interne	90 %	99,8 %	99,5 %	98,5 %
% des producteurs ayant signé la Charte agronomique Bonduelle	98 %	97,6 %	98 %	98,3 %
% de producteurs formés à l'agriculture régénératrice	N/A	N/A	0 %	0 %

En gras : les macro-indicateurs de la feuille de route Agro.

* À des fins de comparabilité entre 2021-2022 et 2022-2023 sur des périmètres constants, les données 2022 ont été retraitées sans la *business unit* BALL dont le capital a été ouvert au 30 juin 2022.

2.3.3 COMMUNAUTÉS : Changer durablement les comportements alimentaires avec la Fondation Louis Bonduelle

2.3.3.1 Objectifs B! Pact

Dans le cadre du B! Pact et de son engagement « Promouvoir l'alimentation flexitarienne pour tous » Bonduelle s'est fixé les objectifs suivants :

Engagements	Objectifs B! Pact	FY22			
		FY22	retraité sans BALL*	FY23	FY24
#3 Promouvoir l'alimentation flexitarienne pour tous	Doubler l'impact de la Fondation Louis Bonduelle d'ici 2030	Étant donné le changement d'orientation stratégique de la Fondation Louis Bonduelle en 2024, il a été décidé de ne démarrer le <i>reporting</i> de la mesure d'impact qu'à compter de l'année 2024-2025, afin de pouvoir constater l'évolution d'éléments comparables.			
#9 Encourager nos équipes à s'engager localement dans des actions à impact positif, en entreprise et au dehors	100 % des sites impliqués dans des initiatives locales d'ici 2025 ⁽¹⁾	72 %	78 %	71 %	95,5 %

* À des fins de comparabilité entre 2021-2022 et 2022-2023 sur des périmètres constants, les données 2022 ont été retraitées sans la business unit BALL dont le capital a été ouvert au 30 juin 2022.

(1) En 2022-2023, et de manière rétroactive sur 2021-2022, les sites de moins de 10 personnes ne sont plus inclus dans le périmètre.

En 2024, l'implication dans les initiatives locales a atteint 95,5 %, grâce à l'investissement des équipes qui ont proposé aux collaborateurs des actions concrètes telles que des collectes de denrées alimentaires pour des populations dans le besoin, des initiatives éducatives sur les bienfaits de l'alimentation végétale ou encore des actions centrées sur la santé. Ces résultats témoignent de l'importance croissante accordée à l'engagement local au sein de l'entreprise.

Précisions sur les indicateurs

À partir de 2022-2023, le périmètre pour le calcul de l'ICP engagement civique a été revu.

Pour des raisons de proximité géographique, certains sites seront regroupés car les actions d'engagement civique concernent des collaborateurs de plusieurs entités. Les sites de moins de 10 personnes ne sont donc pas inclus dans le périmètre :

- les sites de production des champignons Loudun, Montoire, Montreuil-Bellay, Longué-Jumelles, l'Île-Bouchard (France), La Tourte sont comptabilisés sur le site de Doué-la-Fontaine ;
- le site Estrées conserve, Estrées (France) surgelé, et Rosières sont comptabilisés sur le site Estrées-Mons ;
- Reutlingen siège et Reutlingen usine ont été regroupés sur le site Reutlingen (Allemagne).

2.3.3.2 La Fondation Louis Bonduelle

Depuis 2004, la Fondation Louis Bonduelle a pour mission de faire évoluer durablement les comportements alimentaires dans le respect des femmes, des hommes et de la planète.

Cette année, la Fondation poursuit son ambition : susciter des comportements alimentaires durables, notamment auprès des populations sensibles, partout où les collaborateurs Bonduelle sont présents. Cette ambition est portée par trois piliers :

- diffuser les connaissances sur l'adoption de comportements alimentaires plus favorables à notre santé et celle de la planète ;
- sensibiliser aux enjeux de la transition alimentaire via le soutien d'actions concrètes sur le terrain et le développement d'outils pédagogiques ;
- démultiplier l'impact de la Fondation grâce à l'engagement des collaborateurs et au travail en réseau.

Présente et active à l'international – en France, aux États-Unis, en Italie, en Espagne et en Roumanie – la Fondation Louis Bonduelle apporte ainsi concrètement les moyens de faire entrer l'alimentation végétale dans le quotidien de tous, de façon utile, réaliste, originale et durable.

Depuis sa création, la Fondation a participé à plus de 30 monographies scientifiques, 4 livres blancs et 17 projets scientifiques.

Cela fait quatre ans que la Fondation se concentre sur le grand public, et notamment les populations plus éloignées d'une éducation alimentaire de base (enfants, étudiants, familles dans le besoin...) en soutenant des projets locaux au service de la transition alimentaire ; ainsi depuis quatre ans, 32 projets ont été soutenus. Bonduelle s'est fixé l'objectif de doubler l'impact de la Fondation Bonduelle d'ici à 2030. Célébrant en 2024 ses 20 ans, la Fondation Louis Bonduelle devient cette année le partenaire principal de la Coupe du Monde du Potager dans les écoles, concours imaginé par l'association Landestini, qui vise à reconnecter à la terre et au vivant, découvrir l'univers du végétal jusque dans les assiettes et ainsi transformer les comportements vers une alimentation plus saine et plus durable.

2.3.3.3 Éduquer les consommateurs à la transition alimentaire

Afin de mettre à disposition les travaux de recherche sur les végétaux et l'alimentation durable, la Fondation anime deux pages Facebook, un site Internet ⁽¹⁾, qui compte 63 975 visiteurs en moyenne par mois, et une newsletter en accès libre : L'Actu de la transition alimentaire avec 7 145 abonnés. La rubrique phare du site Internet de la Fondation, « L'ABC du végétal » publie de nombreux articles sur l'alimentation durable et la transition alimentaire, ainsi qu'un e-book sur la transition alimentaire et de nombreuses infographies.

2.3.3.4 La recherche scientifique au service de l'action

Bonduelle a établi un partenariat de long terme avec la chaire ANCA, hébergée par la Fondation AgroParisTech (France), qui vise l'accès pour tous à une alimentation saine et durable.

De 2016 à 2021, le premier temps de partenariat avait donné naissance à 100 contenus pédagogiques et deux articles scientifiques. Il avait bénéficié de 40 couvertures médiatiques et touché 500 000 personnes. En particulier, La Fondation Louis Bonduelle avait contribué à la création d'une bande dessinée numérique d'anticipation Je mange pour le futur ⁽²⁾. Co-construit par des experts sur un scénario d'anticipation, chaque épisode vise à éveiller les consciences et propose un fonds documentaire scientifique.

L'ambition du programme 2021-2025 est de comprendre et d'accompagner la transformation des comportements alimentaires des 18-35 ans grâce à la création d'un *think-and-do tank*. Celui-ci œuvrera pour l'adoption d'une alimentation durable pour tous, et sera à l'interface entre le monde de la recherche académique, les entreprises du secteur agroalimentaire, et la société civile. Depuis 2021, ce partenariat a notamment contribué au lancement d'un programme immersif et innovant à destination des 18-35 ans, entièrement diffusé sur Instagram (@jemangepourlefutur). Ce projet a pour vocation de sensibiliser cette cible à l'adoption d'une alimentation durable

et d'élargir le public déjà touché par la Fondation (familles, étudiants, enfants dans le besoin). En 2024 le contenu digital a été adapté en livre pour une plus large diffusion.

2.3.3.5 Appel à projets « Let's Vegg'up » pour encourager les acteurs locaux de l'accès au végétal

Depuis sa création, la Fondation soutient des actions de terrain concrètes portées par des acteurs locaux, qui ont pour but d'accompagner les consommateurs vers des comportements alimentaires durables. Depuis 2021, la Fondation a ainsi encouragé et soutenu 32 projets.

Pour valoriser et soutenir les acteurs qui favorisent l'accès au végétal et s'engagent en faveur de la transition alimentaire, la Fondation s'est associée à Ulule, plateforme de financement participatif et entreprise B Corp. Ensemble, ils pilotent depuis 2020 l'incubateur « Let's Vegg'up ».

Cette année, 10 lauréats et leurs projets ont déjà été désignés :

- **La tente des Glaneurs**, un collectif citoyen qui collecte et trie les invendus alimentaires pour aider les personnes en situation de précarité alimentaire ;
- **Biscornu**, une maison de gastronomie employant des personnes en situation de handicap ;
- **La Ferme urbaine du Trichon**, avec ses ateliers de cuisine de rue sur vélo cargo pour les habitants de Roubaix ;
- **Le Jardin de Cognac** et ses paniers locaux de légumes bio ainsi que ses ateliers de cuisine pour les familles défavorisées ;
- **Graines Urbaines**, des ateliers pédagogiques autour du jardin et du potager pour les écoliers ;
- **Salud Ambiental en la Escuela**, des programmes éducatif en milieu scolaire sur la santé et l'environnement ;
- **Biela y Tierra**, des balades à vélo sensibilisant à l'environnement ;
- **TerraLab**, des ateliers et conférences visant à promouvoir des modes de vie durables ;
- **Plant-Based Pittsburgh**, avec son soutien éducatif sur la manière d'adopter et de maintenir des habitudes alimentaires à base de végétaux ;
- **Shepherd's Pantry** fournit de la nourriture, des ressources et des services pour soulager la faim et améliorer le bien-être des personnes dans le besoin.

La tente des Glaneurs, Salud Ambiental en la Escuela et Shepherd's Pantry ont reçu le prix de la Fondation. La Ferme urbaine du Trichon, Biela y Tierra et Plant-Based Pittsburgh ont reçu le prix du Public. TerraLab a remporté le prix de la Fondation et le prix du Public. Enfin, Biscornu a reçu le prix des Collaborateurs.

(1) <https://www.fondation-louisbonduelle.org/> ; Il est rappelé que les éléments de ce site Internet ne font pas partie du document d'enregistrement universel.

(2) <https://www.instagram.com/jemangepourlefutur/?hl=fr> ; il est rappelé que les éléments de ce site Internet ne font pas partie du document d'enregistrement universel.

2.3.3.6 Les collaborateurs de Bonduelle, « colibris » de la transition alimentaire

Encouragés par la Fondation, plusieurs collaborateurs du groupe ont participé à des actions citoyennes en faveur de la transition alimentaire.

Grâce à l'association Ouichange, dix collaborateurs volontaires ont par exemple bénéficié d'une formation à l'animation d'ateliers dans les écoles sur le thème de l'alimentation végétale. Ils ont ensuite pu intervenir dans les classes de leurs enfants pour sensibiliser les élèves à leur alimentation, pour augmenter

leurs connaissances et leur curiosité sur les légumes. Ces actions ont été initiées au plus près des sites du groupe.

Afin d'offrir l'opportunité d'engager un maximum de ses collaborateurs dans les communautés présentes autour de nos implantations, le groupe a lancé en 2023 le développement d'une plateforme interne, recensant les partenaires associatifs, leurs opérations et leurs besoins de compétences. Faire vivre ce catalogue d'opérations auprès desquelles les collaborateurs pourront s'engager demandera également le déploiement d'un réseau de correspondants dans les sites.

De plus, pour participer à la vie locale des implantations du groupe, plusieurs projets communautaires ont été initiés.

2.3.4 CONSOMMATEURS : Proposer une alimentation flexitarienne de qualité

2.3.4.1 Objectifs B! Pact

Dans le cadre du B! Pact et de ses engagements « Proposer une alimentation végétale de qualité supérieure », « Développer une offre riche en végétaux répondant aux divers besoins d'une alimentation flexitarienne » et « Promouvoir l'alimentation flexitarienne pour tous » Bonduelle s'est fixé les objectifs suivants :

Engagements	Objectifs B! Pact	FY22	FY22 retraité sans BALL*	FY23	FY24
#1 Proposer une alimentation végétale de qualité supérieure	100 % des produits évalués Nutri-Score A ou B d'ici 2025	92 %	92 %	98,2 %	99,0 %
	100 % des produits sans additifs controversés d'ici 2030	N/A	N/A	82,2 %	84,6 %
#2 Développer une offre riche en végétaux répondant aux divers besoins d'une alimentation flexitarienne	> 15 % du chiffre d'affaires réalisé sur les innovations	12,6 %	13,7 %	9,7 %	12,6 %
	20 % du chiffre d'affaires réalisé sur les solutions de plats principaux riches en végétaux d'ici 2030	14,7	14,7	19,3 %	17,7 %
#3 Promouvoir l'alimentation flexitarienne pour tous	100 % des pays encourageant la cuisine végétale pour tous à travers des programmes dédiés d'ici 2030	N/A	N/A	24,1 %	71,4 %

* À des fins de comparabilité entre 2021-2022 et 2022-2023 sur des périmètres constants, les données 2022 ont été retraitées sans la business unit BALL dont le capital a été ouvert au 30 juin 2022

Les *business units* ont poursuivi leur feuille de route pour faire évoluer les portefeuilles vers des Nutriscore A/B et toujours moins d'additifs controversés. Les innovations ont participé à l'évolution positive de ces 2 ICP. La définition du plat principal a été précisée avec un niveau d'exigence plus élevé, ce qui a

entraîné une baisse de cet indicateur. Par ailleurs, la liste des pays principaux dans lesquels le groupe souhaite encourager la cuisine végétale a été revue, doublée d'une forte accélération de formations à la cuisine végétale en B to B, ce qui entraîne une forte hausse de cet ICP.

2.3.4.2 La feuille de route Agro pour une alimentation saine et durable

En encourageant des comportements alimentaires vertueux pour la santé et pour la planète, le Groupe Bonduelle se positionne aussi en faveur du « mieux-manger ». Les équipes Agro du groupe œuvrent ainsi pour le développement et la réinternalisation de la production des légumineuses.

Les équipes Agro sont également mobilisées autour de la qualité des produits. Un focus important est fait sur la réduction de l'usage des pesticides avec notamment le déploiement d'une gamme de légumes garantis sans résidu de pesticides.

Bonduelle poursuit son engagement pour une alimentation plus végétale. Le groupe s'attache ainsi à proposer des produits à la hauteur des attentes croissantes des consommateurs en matière de transparence, de bien-être et de respect de l'environnement. Favoriser la transition vers une alimentation végétale participe également à l'ambition de Bonduelle de contribuer à la neutralité carbone (cf. 2.2.1 Climat / Réduire notre empreinte sur le climat).

Engagé pour une qualité supérieure de ses ingrédients et de ses recettes, le groupe continue de faire évoluer son offre pour répondre aux besoins d'une alimentation plus végétale. Pour faciliter la transition vers une alimentation plus végétale, le groupe a renforcé cette année sa démarche d'innovation et a revisité la composition cible de ses plats principaux. Bonduelle continue à promouvoir l'alimentation flexitarienne en levant les barrières au changement d'assiette, à travers un ensemble de programmes facilitant l'accès pour tous, chez soi et à l'extérieur, à une cuisine plus végétale.

En juin 2024, le groupe a notamment lancé un observatoire des pratiques de consommation flexitarienne, qui étudie le cheminement de personnes qui choisissent ce mode d'alimentation. Des enquêtes quantitatives seront menées tous les trois mois sur un groupe de 500 personnes, entrecoupées d'enquêtes qualitatives pour faire parler les chiffres recueillis. Un grand nombre de personnes en France sera ainsi suivi dans le temps.

Bonduelle sensibilise et mobilise ses équipes chargées de l'innovation et du développement des produits à ces engagements. L'outil *Taste and Go*, par exemple, forme les équipes aux pratiques et au vocabulaire de la dégustation des végétaux. Sur les avantages nutritionnels, c'est l'outil NutriGo qui épaula les équipes sur les atouts des végétaux, la préservation de leur qualité nutritionnelle lors de la transformation, la supériorité des process développés spécifiquement par Bonduelle, etc.

2.3.4.3 Une alimentation végétale de qualité supérieure

2.3.4.3.1 Qualité nutritionnelle des produits

La qualité nutritionnelle des produits est un principe essentiel pour Bonduelle. La classification de la qualité nutritionnelle des produits, basée sur l'évaluation et l'optimisation de ses produits, repose sur quatre points essentiels :

1. la catégorisation des produits selon 5 familles « nutrition », suivant des seuils de composition en nutriments :
 - les légumes nature,
 - les légumineuses nature,
 - les féculents nature,
 - les plats principaux à base de végétaux,
 - les produits cuisinés ;
2. l'élaboration par le département nutrition du Groupe Bonduelle d'un cadre de valeurs nutritionnelles liées aux recommandations relatives aux taux de sel, de sucre, de matières grasses – en quantité et en qualité. Ce référentiel intègre depuis 2022 les critères nutritionnels entrant dans le calcul du Nutri-Score.

Depuis 2007, Bonduelle diminue progressivement le sel dans ses recettes.

Bonduelle ajoute du sucre uniquement dans les recettes qui en utilisent traditionnellement (petits pois-carottes à l'étuvée), pour adoucir l'amertume naturelle d'un légume (endive, chou de Bruxelles) ou l'acidité d'un ingrédient (vinaigre...). Entre 2008 et 2015, le groupe a analysé la conformité de plus de 1 000 produits afin de déterminer s'ils correspondaient au cadre nutritionnel recommandé par la classification ;

3. la mise en conformité des recettes : entre 2009 et 2017, Bonduelle a revu plus de 250 recettes pour qu'elles répondent aux critères nutritionnels recommandés par la classification ;
4. le développement de tout nouveau produit à base de végétaux doit se faire depuis 2017 dans le respect des seuils définis par cette classification et être positionné impérativement dans l'une des 5 familles « nutrition » définies.

Le programme vise en outre à promouvoir une communication nutritionnelle raisonnée, simple, transparente et objective. Le groupe ne développe pas d'argumentaire nutritionnel sur l'emballage de ses produits qui ne sont pas classés A et B par le Nutri-Score.

Cette classification mobilise, au-delà du département nutrition, les ingénieurs qualité, innovation et développement ainsi que les services marketing des différentes *business units*.

100 % des produits à la marque Bonduelle sont ainsi évalués à travers le prisme de cette classification.



2.3.4.3.2 Vers des produits classés A ou B par le Nutri-Score

Bonduelle s'est fixé l'objectif que 100 % de ses produits soient classés A ou B par le Nutri-Score (selon la méthode de calcul de 2017), d'ici à 2024-2025. Une mise à jour des chiffres et des objectifs sera réalisée au cours de l'année 2024-2025, prenant en considération l'entrée en vigueur du nouvel algorithme de calcul du Nutri-Score. En cohérence avec son engagement pour la qualité nutritionnelle des produits, Bonduelle poursuit l'affichage volontaire du logo Nutri-Score sur ses emballages dans les géographies où cela fait sens pour le consommateur. Conçu par l'agence nationale Santé publique France, ce logo informe le consommateur sur la qualité nutritionnelle du produit selon une échelle de 5 couleurs et de 5 lettres. Depuis son lancement en France en 2017, plusieurs pays ont décidé de recommander son utilisation : la Belgique, la Suisse, l'Allemagne, l'Espagne, les Pays-Bas et le Luxembourg.

En Allemagne, en Autriche, en Suisse, en Belgique, en Espagne, au Portugal, en France, au Luxembourg, aux Pays-Bas et en Pologne, Bonduelle appose de manière volontaire l'étiquetage nutritionnel Nutri-Score sur l'emballage de ses produits aux marques Cassegrain® et Bonduelle®.

Dans un souci de cohérence globale, dans les pays ne permettant pas l'affichage du Nutri-Score, Bonduelle utilise néanmoins ce référentiel et s'assure que les produits répondent également aux critères d'un score A ou B. En 2023-2024, 99 % des produits à marques sont évalués Nutri-Score A ou B.

2.3.4.3.3 Réduction des additifs

Bonduelle s'est fixé l'objectif de réduire les additifs de ses produits, jusqu'à la suppression complète des additifs controversés en 2030. Cette ambition, au-delà de la conformité à la liste des additifs légalement autorisés, est portée par la volonté d'accompagner la transition alimentaire et les attentes des consommateurs. En 2023, le groupe a révisé et harmonisé la définition de ses additifs controversés. Il s'est appuyé sur :

- le Règlement européen sur les additifs alimentaires ⁽¹⁾ ;
- le CODEX Alimentarius, ensemble de normes alimentaires et textes publiés par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et l'Organisation mondiale de la santé (OMS) ;
- une bibliographie complémentaire de référence, représentant l'avis d'experts et les attentes des consommateurs.

Bonduelle a établi une classification interne des additifs, selon deux catégories :

- les additifs verts sont couramment employés. Sans sujet de controverse, ils sont à limiter et leur usage pourrait être interdit par les *business units* si les réglementations locales ou les attentes des consommateurs locaux le requièrent ;
- les additifs rouges sont controversés. Ils sont bannis des nouvelles recettes depuis plusieurs années.

Cette classification interne est revue régulièrement. Elle est accompagnée d'une feuille de route annuelle pour atteindre l'objectif fixé pour 2030 ; les recettes existantes sont ainsi retravaillées, gamme par gamme.

2.3.4.3.4 Une gamme sans résidu de pesticides

Bonduelle étouffe depuis 2019 sa gamme sans résidu de pesticides ⁽²⁾. Celle-ci compte des salades prêtes à l'emploi (par exemple : mâche, mélange de jeunes pousses, jeunes pousses d'épinards et iceberg), des conserves (maïs doux, petits pois, pois *garden* et haricots verts) et des surgelés (épinards, haricots verts, pois, haricots beurre, brocolis et chou-fleur).

Avec des gammes « sans résidu de pesticide », Bonduelle a choisi de s'engager sur les résultats. Le groupe a déployé une démarche rigoureuse, **impactant toute sa chaîne de valeur et validée par des analyses sur la base d'une analyse des risques**. Elle nécessite un travail conjoint avec les agriculteurs partenaires et des contrôles tout au long du procédé de fabrication, gages de qualité et de traçabilité.

En amont, le modèle agricole sélectionne les parcelles, les variétés, adapte les modes de culture et les traitements. Les décisions de traitement des cultures dépendent des observations et des conclusions factuelles et le recours à des substances actives chimiques est limité au strict nécessaire (cf. 2.3.4.6 Qualité et traçabilité alimentaire).

Cette démarche est déjà appliquée dans plusieurs pays : France, Italie, Hongrie, Pologne et Portugal.

Le total des volumes vendus de produits « sans résidu de pesticides » représente près de 12,5 % en 2023-2024.

2.3.4.4 Une offre riche en végétaux répondant aux divers besoins d'une alimentation flexitarienne

2.3.4.4.1 Comprendre et accompagner le flexitarisme

En 2022-2023, Bonduelle a réalisé une étude des régimes flexitariens. Le groupe souhaite apprécier avec toujours plus de précision les pratiques et les besoins associés à une alimentation flexitarienne.

Une méta-analyse de rapports et de données existantes et des entretiens avec des parties prenantes avaient précédemment révélé des pratiques très diversifiées autour d'une moindre consommation de viande. Les besoins associés à ces régimes alimentaires avaient été partagés avec l'ensemble des *business units*, qui avaient pu co-construire des objectifs à l'échelle du groupe pour promouvoir et accompagner une alimentation plus végétale.

Bonduelle mène régulièrement des projets de recherche sur le comportement du consommateur, toujours sous l'angle de la transition alimentaire.

(1) Règlement (CE) n° 1333/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008.

(2) Dans la limite de quantification (< 0,01 ppm) pour plus de 500 molécules analysées (maïs) et 300 molécules analysées (salade).

2.3.4.4.2 Innovations produits : plus de légumes et de légumineuses

En 2022-2023, Bonduelle a instauré une nouvelle organisation pour l'innovation. Elle est portée par un responsable Innovation groupe, des responsables Innovation dans chaque *business unit*, et les équipes projet des sites. Bonduelle a recensé ses typologies d'innovation en une cartographie commune à l'ensemble de ses *business units*. Le groupe a ainsi dressé un état des lieux de ses innovations, et a harmonisé la définition et le calcul du nombre d'innovations entre ses *business units*.

Toutes les innovations participent aux objectifs de son engagement #2 Développer une offre riche en végétaux, répondant aux divers besoins d'une alimentation flexitarienne :

- plus de 15 % du chiffre d'affaires réalisé grâce aux innovations ;
- 20 % du chiffre d'affaires réalisé sur les solutions de plats principaux riches en végétaux d'ici 2030.

Bonduelle a innové cette année avec, entre autres, des recettes à base de légumineuses :

- en France, lancement de deux nouvelles recettes de la gamme « légumes et céréales » chez Cassegrain et d'une nouvelle gamme composée de légumes, légumineuses et céréales du côté de Bonduelle ;
- aux États-Unis et en France, Bonduelle élargit également son offre de produits de *snacking*, en élargissant sa gamme de salades traiteur ;
- aux Pays-Bas, lancement de quatre nouvelles variétés de légumes secs (pois chiche noir, haricots azuki, mungo et pinto), en cours de développement dans plusieurs pays d'Europe ;
- en restauration collective, de nouvelles références de légumineuses à base de lentilles corail et de haricots rouges ont été introduites.

2.3.4.4.3 Des plats principaux riches en végétaux

En 2023-2024, Bonduelle a précisé en détail en quoi consiste un « **plat principal** ». Le groupe s'est fondé sur ses expertises en interne et sur les publications scientifiques existantes. Un « plat principal » doit ainsi apporter une contribution majeure à un repas, en contenant au moins deux des quatre groupes alimentaires suivants :

- pain, céréales, riz et pâtes ;
- fruits et légumes ;
- lait, yaourt et fromage ;
- viande, volaille, poisson, haricots secs, œufs et fruits à coque.

En 2023-2024, Bonduelle compte 17,7 % de produits « plats principaux » parmi ses produits commercialisés.

En 2023-2024, Bonduelle a complété ces travaux. Le groupe a défini de façon rigoureuse les solutions repas « **riches en végétaux** », qui contiennent au moins 80 % de végétaux. Il s'est appuyé sur les données scientifiques et nutritionnelles disponibles, et notamment sur le rapport de la Commission EAT-Lancet.

En 2023-2024, Bonduelle compte 6 % de produits « plats principaux riches en végétaux » parmi ses produits commercialisés, en progression par rapport aux 5,6 % de 2022-2023. Des feuilles de route précises et des objectifs vont être travaillés au cours de l'année 2024-2025 afin d'aider toujours plus de consommateurs à se tourner vers des solutions plus végétales.

2.3.4.5 Promouvoir la transition alimentaire

2.3.4.5.1 Accompagner les professionnels à inspirer les changements alimentaires

Pour inciter l'ensemble de ses parties prenantes à adopter une alimentation plus végétale, Bonduelle développe des actions de sensibilisation et de plaidoyer, en interne comme en externe :

- **en interne** : pour encourager les collaborateurs à consommer plus de végétal, un programme pilote, *Let's green up*, a été lancé ;
- **en externe** : le groupe a notamment mis en place le programme « Greenology », destiné aux chefs (voir ci-après) ; et s'attache à nouer des partenariats avec ses clients distributeurs, pour promouvoir l'alimentation végétale dans les magasins.

Depuis 2019, Greenology® accompagne les professionnels de la restauration, indépendants, chaînés, ou en restauration collective, à mettre du végétal au cœur de leurs cartes et menus. Clé en main, l'accompagnement en ligne présente les fondamentaux du végétal, des vidéos tutos, les tendances *veggie*, et des recettes gourmandes et faciles à mettre en place. Les professionnels intéressés peuvent également assister à des *masterclass* Greenology® en présentiel avec les conseillers culinaires de Bonduelle.

Déjà déployé dans plusieurs pays d'Europe aujourd'hui, ce programme sera amené à grandir et à se déployer progressivement dans l'ensemble des géographies où Bonduelle opère, d'ici 2030. En 2023-2024, plus de 9 600 chefs ont ainsi été formés à une cuisine plus végétale au travers de près de 1 200 ateliers.

Depuis 2019, Bonduelle et Carrefour ont également un engagement mutuel, Le Pacte Transition Alimentaire, pour transformer le système alimentaire, offrant des produits sains et respectueux de la planète à des prix accessibles. En se concentrant sur cinq enjeux prioritaires (emballages, biodiversité, choix plus sains, produits plus sains, climat), ce pacte vise à contribuer aux Objectifs de Développement Durable des Nations Unies. Il crée également une plateforme d'échanges et de collaborations pour partager les bonnes pratiques et les progrès avec les consommateurs.

Bonduelle est aussi membre du *Steering Committee* de ce Pacte, et a mené l'initiative « Champ des rencontres » en 2023, organisant des visites d'exploitations partenaires pour sensibiliser les consommateurs de Carrefour aux pratiques agricoles durables et aux productions qui en découlent. Bonduelle participe aussi à la promotion de recettes végétariennes *via* des activations « Lundi c'est Veggie » en magasin et en ligne, pour promouvoir la transition vers l'alimentation végétale.

Dans une démarche positive, le groupe communique ainsi largement pour construire de nouveaux récits et faire changer le regard du consommateur sur l'alimentation végétale.

Au total en 2023-2024, c'est 71,4 % des 21 pays principaux ⁽¹⁾ du groupe qui ont engagé des actions pour aider les professionnels à inspirer des changements alimentaires. En 2022-2023, 24 % de tous les pays du groupe étaient ainsi engagés.

2.3.4.5.2 Sensibiliser à l'alimentation végétale sur les sites Internet et les réseaux sociaux

Bonduelle conçoit un contenu éditorial et créatif chaque mois, appelé **en Europe Veggie Content**, et décliné dans chaque pays sur les sites Internet et les réseaux sociaux – un programme de contenus inspirants dédiés à l'alimentation végétale et à la transition alimentaire. Le groupe souhaite ainsi contribuer au changement de comportement alimentaire des nombreux Européens qui ne mangent pas de légumes tous les jours, et participer au développement d'une « culture *veggie* » qui présente l'aspect moderne, inspirant et créatif des légumes sous toutes leurs formes.

Une large gamme de sujets est ainsi publiée autour de trois axes :

- *Cook* : publication de recettes illustrées avec des photos ou vidéos ;
- *Cultivate* : explications des modes de culture des légumes, de la régénération des champs, des notions de permaculture et de pollinisation, des enjeux autour de l'utilisation des pesticides, etc. ;
- *Explore* : présentation des tendances autour de l'alimentation à travers le monde de manière pédagogique (flexitarisme, végétarisme et véganisme, alimentation locale et de saison, etc.)

Au total, plus de 400 contenus – de formats variés – ont été publiés depuis 2018 sur les sites Internet et les réseaux sociaux dans l'ensemble des pays européens, notamment en France (sous le nom *Légumiz*), en Italie (sous le nom *Veggie Passion*) et en Allemagne (sous le nom *Gemüse4me*) afin de promouvoir l'extraordinaire créativité des légumes.

Bonduelle suit la performance de ces contenus afin d'en mesurer la pertinence et l'impact.

2.3.4.5.3 Valoriser le travail des agriculteurs et la qualité de leur production

En 2023-2024, Bonduelle a participé aux Journées nationales de l'agriculture, dont il est grand mécène. L'objectif de ces journées est de permettre à tous d'échanger avec les agricultrices et les agriculteurs, de valoriser leur métier et la qualité de leur production auprès des consommateurs, et de mettre en valeur leur contribution à la souveraineté alimentaire en France. La 4^e édition qui a eu lieu chez un agriculteur partenaire dans la Somme a accueilli en 2024 plus de 250 personnes : partenaires distributeurs, agriculteurs, scolaires, clients et familles.

Tous ont suivi un parcours de découverte du cycle des plantes, de l'agriculture régénératrice, d'alimentation végétale lors d'ateliers, de rencontres avec les agriculteurs, les agronomes et les chefs et de dégustations gourmandes.

2.3.4.6 Qualité et traçabilité alimentaire

2.3.4.6.1 Contrôle et traçabilité des produits

Afin d'assurer la sécurité des aliments, Bonduelle conduit une analyse des risques annuelle de ses produits et processus. Le groupe identifie les risques de sécurité alimentaire et de conformité, y compris les risques de fraude et de malveillance, les évalue, et prend les mesures afférentes à la maîtrise des risques.

Pour garantir une qualité maximale de ses produits, Bonduelle dispose de processus et d'un système de management de la qualité conduits dans chacune de ses *business units* par une Direction qualité. Chaque *business unit* déploie un plan qualité selon ses spécificités technologiques (conserves, surgelés, et frais), les exigences de ses clients internes et externes et des parties prenantes, et du contexte réglementaire, propre à ses différentes implantations géographiques.

Bonduelle assure le contrôle qualité et la traçabilité de ses produits en permanence. Ces pratiques permettent une réaction rapide en cas de détection de problème qualitatif. Déployés dans tous les sites de production du groupe, les contrôles qualité s'articulent sur toute la chaîne de production alimentaire :

- contrôle des cultures, selon les plans de contrôle définis avec les agriculteurs partenaires ;
- contrôle à réception des matières premières « végétaux » et achats d'autre nature ;
- contrôle de la qualité sur les lignes de production ;
- contrôles finaux des produits avant expédition.

Bonduelle a créé un réseau d'experts au sein des *business units* dédié à la prévention des risques de sécurité alimentaire.

Bonduelle effectue des dizaines de contrôles qualité sur tout le cycle de vie des produits, depuis la récolte jusqu'au stockage. Le groupe vérifie notamment la fraîcheur et les qualités organoleptiques des produits, et leur conformité avec les attentes externes et les exigences internes en matière de bactériologie, de résidus de produits phytosanitaires et de contaminants chimiques et physiques. Les résultats de ces plans de contrôle induisent des actions d'amélioration continue pour chaque site industriel : revue des procédures et des plans de contrôle qualité, nouveaux investissements ou renouvellement des équipements industriels, etc.

Concernant la sécurité alimentaire, dans le cadre de son plan de surveillance microbiologique, Bonduelle a réalisé en 2023-2024 45 292 analyses de sécurité alimentaire des produits ambiants et 19 782 des produits des autres technologies.

La traçabilité de toutes les informations est assurée grâce au code sur l'emballage. Il permet de retrouver : champ et conditions de culture, date de récolte et de transformation, conditions de préparation en usine, conditions de stockage.

(1) Allemagne, Autriche, Azerbaïdjan, Belgique, Biélorussie, Danemark, Espagne, États-Unis, France, Hongrie, Italie, Kazakhstan, Lituanie, Ouzbékistan, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Russie, Slovaquie.

Auprès de ses fournisseurs de matières premières et d'emballages, Bonduelle déploie une démarche qualité similaire à celle de ses sites : analyse des risques de sécurité alimentaire et de conformité, y compris les risques de fraude et de malveillance, évaluation et plan de surveillance, audits et contrôles définis selon les résultats, suivis des plans d'amélioration.

Au-delà des audits internes, Bonduelle s'assure de la validation de la qualité de ses procédés de fabrication par des tiers de confiance. Bonduelle mène une politique de certifications spécifique aux zones d'implantation et aux demandes des clients selon des référentiels reconnus, notamment par le GFSI (*Global Food Safety Initiative*), comme IFS et BRC.

Ainsi, la plupart des sites agro-industriels possèdent plusieurs certificats :

91 % des sites de production Bonduelle possèdent au moins un type de certification et 100 % d'ici 2025 sont prévues d'être certifiées, garantissant ainsi la qualité des produits.

34 sites IFS et/ou BRC	IFS : <i>International Food Standard</i> – référentiel privé, propriété de la FCD (Fédération des entreprises du commerce et de la distribution) et de son équivalent allemand (HDE). Il s'agit d'un référentiel d'évaluation des fournisseurs de produits alimentaires centré sur la qualité et la sécurité des produits. BRCS = <i>Brand Reputation Compliance Global Standard</i> – référentiel privé, propriété d'un groupe de distributeurs anglo-saxons, très proche de l'IFS.
3 sites FSSC 22000 5 sites américains SQF	SQF : <i>Safety Quality Food</i> – référentiel privé, propriété de la <i>Foundation for Food Safety Certification</i> , fondation pour la certification en matière de sécurité alimentaire, basée sur la norme ISO 22000 et la PAS 220 pour les fabricants de produits alimentaires.
20 sites d'agriculture biologique	Selon la réglementation en vigueur, les sites industriels sont certifiés dans la fabrication de produits issus de l'agriculture biologique.

2.3.4.6.2 Procédés de fabrication au plus près de la nature

Bonduelle prend soin de ses procédés de fabrication pour que les végétaux qui arrivent dans l'assiette du consommateur soient au plus proche de ceux que l'on croquerait au champ.

Afin de conserver les qualités nutritionnelles et gustatives des végétaux en ambiant et surgelés, il ne se passe que quelques heures entre la récolte du végétal et sa préparation en usine. Ensuite, les processus de transformation des végétaux permettent de préserver au maximum leurs caractéristiques naturelles :

- tri, lavage, épluchage et préparation : les légumes sont triés, lavés à l'eau et épluchés mécaniquement ou à l'aide de vapeur d'eau. Puis, pour le surgelé et les produits ambiant, ils sont blanchis à l'eau chaude ou à la vapeur, pour préserver leurs qualités : goûts, couleurs, textures ;
- conservation des légumes : les surgelés sont préservés par le froid à des températures de surgélation de - 30 °C, puis stockés à - 18 °C ; les salades en sachet et en barquette sont préparées et stockées entre +1 °C et + 4 °C ; les conserves sont uniquement préservées par la chaleur quelques minutes à des températures de l'ordre de 120 °C dans un emballage étanche, puis sont stockées à température ambiante.

Dans chaque pays où Bonduelle est présent, un service dédié s'attache à la satisfaction des consommateurs et des clients. Dans les *business units* BEAM et BFE France, une personne est dédiée au traitement des réclamations consommateurs avec l'aide d'un prestataire externe. Sur chaque produit figurent les coordonnées du service consommateur.

2.3.4.6.3 Qualité des achats d'ingrédients

Bonduelle s'approvisionne en légumes majoritairement auprès de ses agriculteurs partenaires. Ensemble, ils déploient un partenariat couvrant notamment la qualité des produits (cf. 2.3.4.2 La feuille de route Agro pour une alimentation saine et durable).

Bonduelle achète également une part minoritaire de ses légumes auprès d'autres acteurs du marché (10,3 % en surfaces équivalentes), et se fournit en ingrédients auprès d'enseignes spécialisées. Avec ces fournisseurs, Bonduelle met en œuvre une démarche visant à assurer la qualité et la sécurité des produits finis.

Bonduelle qualifie ses fournisseurs et valide les légumes et ingrédients achetés. Les Directions achats et qualité des *business units* ou locales vérifient leurs garanties réglementaires, leurs informations d'étiquetage (ingrédients, allergènes, valeurs nutritionnelles), la maîtrise de leurs risques microbiologiques, physiques et chimiques, etc. Les usines peuvent ainsi s'approvisionner en toute sécurité.

Bonduelle surveille la qualité des approvisionnements. Les Directions achats et qualité des *business units* ou locales, ou leurs prestataires externes, réalisent des tests de traçabilité, des plans d'évaluation, des audits et des analyses si nécessaire. Ces contrôles, effectués régulièrement selon le niveau de risque, peuvent conduire à des plans d'actions correctifs.

2.3.4.6.4 Indicateurs suivis en matière de qualité et traçabilité

Qualité

Indicateurs	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024
Analyses de sécurité				
Nombre d'analyses effectuées sur les produits catégories frais, traiteur et surgelé	36 750	39 659	18 684	19 782
Nombre d'analyses effectuées sur les produits catégorie conserve	48 427	56 369	46 264	45 292
Sites certifiés				
Nombre de sites certifiés ISO 9001	2	0 ⁽¹⁾	0	0
Nombre de sites certifiés ISO 22000	3	0 ⁽¹⁾	0	0
Nombre de sites certifiés IFS	19	21	21	21
Nombre de sites certifiés FSSC 22000	6	8	4	3
Nombre de sites certifiés BRC	16	18	13	13
Nombre de sites certifiés SQF	8	9	4	5
Nombre de sites certifiés « biologiques »	23	27	22	20
Nombre de jours d'audits système ou produits réalisés				
par des organismes de certification, par les autorités ou des clients	380	360	308	310
Services consommateurs	1 service consommateurs est mis en place dans chaque pays			
Achats de fruits et légumes élaborés (hors BFA)				
Nombre de fournisseurs (hors partenaires producteurs de légumes) ayant signé la Charte agro simplifiée	120	179	201	182
Part des fournisseurs (hors partenaires producteurs de légumes) ayant signé la Charte agro simplifiée	42 %	45 %	68 %	49 %
Part des fournisseurs audités	16 %	13 %	12 %	10 %
Part des fournisseurs évalués	100 %	77 %	82 %	69 %

(1) En 2021-2022, les sites qui étaient précédemment certifiés ISO 9001 et ISO 22000 ont été certifiés BRC, IFS, et FSSC 22000.

Précisions sur les indicateurs

Nombre d'analyses effectuées sur les produits catégories frais, traiteur et surgelé : il s'agit des analyses *listeria monocytogenes* sur produits.



2.4 Gouvernance

2.4.1 Bien-être animal

Peu de produits Bonduelle contiennent des ingrédients d'origine animale. Néanmoins, le groupe est sensible au bien-être des animaux. Il reconnaît les Cinq Libertés des animaux :

- ne pas souffrir de la faim ou de la soif ;
- ne pas souffrir d'inconfort ;
- ne pas souffrir de douleurs, de blessures ou de maladies ;
- pouvoir exprimer les comportements naturels propres à l'espèce ;
- ne pas éprouver de peur ou de détresse.

Aux États-Unis, Bonduelle a inséré une clause sur le bien-être animal dans ses accords avec les fournisseurs. Elle stipule que Bonduelle croit au traitement respectueux des animaux et attend de ses fournisseurs des pratiques favorisant le bien-être des animaux en conformité avec les lois et lignes directrices de l'industrie. À l'instar du reste de l'industrie de l'alimentation végétale, le groupe n'effectue aucun test sur les animaux.

Suivi des fournisseurs de volailles de chair

Pour les volailles de chair, Bonduelle s'appuie sur le référentiel de l'ECC (*European Chicken Commitment*)⁽¹⁾ et ses six critères :

- mettre en œuvre une densité d'élevage maximale de 30 kg/m₂ ;
- recourir à des races dont l'intérêt pour le bien-être animal a été démontré ;
- respecter des normes plus élevées en ce qui concerne l'environnement des poulets, dont de la lumière naturelle, complétée si nécessaire pour atteindre au moins 50 lux d'intensité lumineuse ;
- installer au moins deux mètres de perchoirs utilisables et deux substrats à picorer pour 1 000 oiseaux ;
- adopter l'étourdissement par atmosphère contrôlée ;
- garantir le respect des exigences ci-dessus par une procédure d'audits indépendants et la publication d'un *reporting* annuel d'avancement.

Bonduelle suit l'avancement de ses fournisseurs sur ces six critères et souhaite que d'ici à 2026, si la filière volaille et les conditions sanitaires le permettent, 100 % des poulets respectent les normes de l'*European Chicken Commitment* en Europe.

En 2023-2024, voici l'avancement des engagements de Bonduelle vis-à-vis des critères de l'ECC :

- densité d'élevage 30 kg/m₂ : 0 % ;
- souches : 0 % ;
- lumière naturelle : 40 % ;
- enrichissement : 40 % ;
- étourdissement par atmosphère contrôlée : 50 % ;
- audit externe : 30 %.

En Europe, les salades traiteur concernées sont élaborées à partir de poulets dont le régime alimentaire de qualité prohibe les farines animales et les hormones de croissance, conformément à la réglementation. Les éleveurs sont engagés pour l'amélioration continue des conditions d'élevage.

Aux États-Unis, Bonduelle promeut le respect des lignes directrices du *National Chicken Council* pour les poulets de chair, et poursuit ses efforts en matière de réduction de l'utilisation des terres, de la consommation d'eau, d'émissions de GES, de l'utilisation des ressources fossiles et des émissions de particules.

Suivi des fournisseurs de volailles de ponte (œufs et ovoproduits)

En Europe, Bonduelle s'engage également sur les œufs et les ovoproduits, part infime de ses ingrédients : 100 % des œufs et ovoproduits seront garantis « sans élevage en cage » courant 2025. En 2023-2024, le volume d'achats d'ovoproduits issus d'élevages alternatifs a été de près de 35 %.

(1) <https://betterchickencommitment.com/eu/policy/>

2.4.2 Éthique et vigilance

2.4.2.1 Démarche éthique des affaires

Se donner pour raison d'être de « Favoriser la transition vers l'alimentation végétale pour contribuer au bien-être de l'Homme et à la préservation de la planète », c'est s'investir dans la défense des engagements sociaux, sociétaux et environnementaux et plus largement dans une démarche éthique des affaires.

Le Groupe Bonduelle met en place des programmes et dispositifs pour promouvoir une démarche éthique des affaires. À travers son engagement vers la labellisation B Corp, le groupe recherche continuellement l'amélioration de ses programmes.

2.4.2.1.1 Engagements du Groupe Bonduelle

Les engagements du Groupe Bonduelle en matière d'éthique des affaires se concrétisent, au-delà du respect des lois et des règlements, par la définition de valeurs fortes, un engagement de la Direction⁽¹⁾, mais aussi par l'adhésion à des programmes internationaux de référence et la mise à disposition de guides et d'outils d'aide à la décision.

Charte éthique du Groupe Bonduelle

Pierre angulaire depuis 2012 de sa démarche éthique, la Charte éthique, dont la dernière révision date de l'exercice 2022-2023, exprime l'ambition que le Groupe Bonduelle souhaite atteindre pour inspirer chaque collaborateur, ainsi que ses parties prenantes. À travers cette charte, Bonduelle s'affirme en tant qu'entreprise citoyenne et responsable, soucieuse de l'humain et intègre. Bonduelle entend par ce biais, dans une démarche de progrès, défendre et promouvoir ses valeurs : Souci de l'Homme, Confiance, Ouverture, Simplicité, Intégrité, Équité et Excellence.

Cette charte complète le cadre juridique et réglementaire applicable auquel le groupe doit se conformer, en cohérence avec les objectifs de l'actionnaire familial de référence et avec ses sept valeurs. Elle est le référentiel commun destiné à l'ensemble du groupe. Bonduelle souhaite que ses parties prenantes appliquent des standards équivalents à ceux énoncés dans la charte. Elle est traduite dans toutes les langues usuelles du groupe, afin que chaque collaborateur puisse la lire et la comprendre.

Le texte complet est disponible sur le site internet www.bonduelle.com.

Guide de prévention de la corruption et du trafic d'influence

Le Groupe Bonduelle dispose d'un Guide de prévention de la corruption et du trafic d'influence.

Ce guide présente les bons comportements et réflexes à adopter pour incarner la raison d'être du groupe et atteindre l'objectif de devenir une entreprise à impact positif. Il fixe les attentes individuelles et collectives envers les collaborateurs et les parties prenantes pour lutter efficacement contre la corruption et le

trafic d'influence. Ce guide évoque différentes thématiques quotidiennes, telles que la corruption et le trafic d'influence, les paiements de facilitation, les cadeaux et invitations, le mécénat et le sponsoring, le conflit d'intérêts, les actions de lobbying, ainsi que l'accessibilité au dispositif d'alerte.

Ce document est opposable à tous les salariés depuis 2018, les instances représentatives du personnel ont été ou sont saisies conformément à la réglementation applicable, y compris lors de sa révision au cours de l'exercice 2022-2023. Il est traduit dans toutes les langues usuelles du groupe pour une appropriation par tous les collaborateurs. Le texte complet est disponible sur le site internet www.bonduelle.com.

Partage de la culture éthique de Bonduelle auprès des collaborateurs

Dans l'intranet B&Co, une rubrique dédiée « Bonduelle et l'éthique » rend accessibles les principes éthiques et rappelle à chacun leur importance pour le Groupe Bonduelle. Elle facilite la compréhension par chaque collaborateur des outils utiles pour mettre en œuvre l'éthique dans ses activités quotidiennes. Elle contient un espace documentaire et explicatif de tous les codes, chartes et procédures qui constituent un corpus de règles et principes à connaître et appliquer.

Sur le site www.bonduelle.com, une page intitulée « Notre démarche éthique et anticorruption » présente la démarche éthique du Groupe Bonduelle, les documents associés ainsi que son dispositif d'alerte. À l'occasion de la mise à jour de la Charte éthique et du Guide de prévention de la corruption et du trafic d'influence, le Groupe Bonduelle a publié une vidéo à destination des collaborateurs, visant à donner du sens à la démarche éthique des affaires du groupe. Cette dernière présente les quatre programmes de *compliance* de Bonduelle, la notion d'éthique des affaires, les documents associés et rappelle l'accessibilité au dispositif d'alerte.

Au cours de l'exercice 2023-2024, plusieurs communications ont été faites, notamment à l'occasion de journées internationales de lutte contre la corruption, de protection des données personnelles et de protection des lanceurs d'alerte, via l'intranet. Ces communications permettent de sensibiliser les collaborateurs à différents moments de l'année sur ces thématiques d'éthique des affaires.

Engagement de l'instance dirigeante

La gouvernance du Groupe Bonduelle permet la mise en place et le suivi des quatre programmes de *compliance* :

- programme de lutte contre la corruption ;
- plan de vigilance ;
- programme de respect du droit de la concurrence ;
- programme de protection des données personnelles.

(1) Cf. <https://www.bonduelle.com/fr/groupe/notre-strategie/> ; Il est rappelé que le site internet ne fait pas partie du document d'enregistrement universel.

Annuellement, il est présenté à la Direction générale un état des lieux des différents programmes, sur la base de la feuille de route définie, et les orientations dans l'objectif de les améliorer continuellement et mieux maîtriser les risques associés.

Différents comités, composés d'experts en fonction des programmes, sont également mis en place. Ils s'assurent de la mise en œuvre du plan d'actions défini et de l'animation des différents programmes au niveau groupe et local. Ils se réunissent *a minima* deux fois par an.

Régulièrement, les organes et instances de gouvernance du Groupe Bonduelle sont informés des programmes, des politiques et mesures mises en place et de leurs résultats.

2.4.2.1.2 Programme de lutte contre la corruption

Conformément à la loi française n° 2016-1691 du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique, dite « loi Sapin II », Bonduelle dispose d'un programme de conformité visant à lutter contre la corruption et le trafic d'influence.

Ce programme permet de prévenir et de détecter la survenance, en France et à l'étranger, de faits de corruption et de trafic d'influence et d'y remédier si nécessaire. Il est applicable à l'ensemble des sociétés et des collaborateurs du Groupe Bonduelle.

Le dispositif anti-corruption est divisé en trois piliers, eux-mêmes divisés en plusieurs axes :

- **l'engagement de l'instance dirigeante**, qui se traduit notamment par la définition des orientations stratégiques en la matière, la validation des plans d'action et les *reportings* qui sont faits aux différentes instances du groupe ;
- **une cartographie des risques du groupe**, élaborée par la Direction de l'audit interne et la Direction juridique du groupe, en concertation avec les Directions opérationnelles, les *business units* et les fonctions supports ;
- **la gestion des risques**, qui est opérée de différentes manières :

a. la prévention :

- les attentes et les comportements à adopter pour lutter contre la corruption et le trafic d'influence sont décrits dans le Guide de prévention de la corruption et du trafic d'influence (cf. 2.4.2.1.1),
- le dispositif de formation permet aux personnels les plus exposés aux risques de corruption et de trafic d'influence de mieux appréhender ces risques. Un *e-learning* a été déployé au cours des exercices précédents, permettant à l'ensemble des collaborateurs disposant d'une adresse e-mail de le suivre, avec une cible de 80 % des collaborateurs concernés formés, atteinte lors de l'exercice précédent. Au cours de cet exercice, des formations spécifiques ont été réalisées, en présentiel, auprès des personnes exposées,

- un *scoring* permettant d'évaluer les parties prenantes est mis en place et prend en compte plusieurs critères, dont certains spécifiques à la corruption (cf. 2.4.2.2.2). Ce *scoring* est assorti d'un processus et d'une gouvernance permettant de décider de l'entrée ou non en relation avec la partie prenante, eu égard aux risques. Par ailleurs, un processus est mis en place, permettant aux opérationnels d'intégrer des clauses et dispositions particulières dans les contrats, prenant en compte les standards de Bonduelle en matière d'éthique des affaires et notamment de corruption.

Enfin, il est précisé que le Groupe Bonduelle n'a fait l'objet d'aucune condamnation en matière de corruption,

b. la détection :

- le dispositif d'alerte permet le recueil d'alertes provenant de collaborateurs ou de parties prenantes (cf. 2.4.2.2.4),
- des procédures de contrôles comptables internes ou externes sont destinées à s'assurer que les livres, registres et comptes ne sont pas utilisés pour masquer des faits de corruption ou de trafic d'influence. La Direction de l'audit interne est, en parallèle, amenée à effectuer des contrôles sur l'application des procédures liées au programme de lutte contre la corruption.

c. la remédiation :

- un système de gestion et de suivi des éventuelles insuffisances constatées dans la mise en œuvre des procédures est en place,
- un dispositif de sanctions disciplinaires prévoit de sanctionner le non-respect par les collaborateurs des règles énoncées dans le Guide de prévention de la corruption et du trafic d'influence.

2.4.2.1.3 Programme de respect du droit de la concurrence

Depuis plusieurs années, le Groupe Bonduelle dispose d'un *e-learning* sur les grands principes du droit de la concurrence. Il s'adresse en priorité aux salariés qui ont accès à des informations sensibles afin d'affiner leurs connaissances, de renforcer leur vigilance, de leur donner la capacité d'adopter un comportement conforme et d'alerter de façon adéquate. Des campagnes de rappel sont réalisées tous les trois ans pour l'ensemble des collaborateurs concernés par cette formation, étant précisé que les nouveaux collaborateurs concernés doivent suivre cette formation au cours des mois qui suivent leur arrivée.

2.4.2.2 Plan de vigilance

De par sa raison d'être : « Favoriser la transition vers l'alimentation végétale pour contribuer au bien-être de l'Homme et à la préservation de la planète » et son ambition de devenir un groupe à impact positif, Bonduelle est pleinement conscient de sa responsabilité sociale, sociétale et environnementale. L'activité de première transformation agricole est étroitement liée à la capacité de protection des sols et de la biodiversité, à la qualité des productions végétales et des produits transformés.

Bonduelle entretient une culture de prise en compte des risques qui couvre notamment les risques d'atteintes graves aux droits humains, aux libertés fondamentales, à la santé et à la sécurité des personnes ainsi qu'à l'environnement, visés par la loi française n° 2017-399 du 27 mars 2017 relative au devoir de vigilance des sociétés mères et des entreprises donneuses d'ordre (ci-après le « devoir de vigilance »).

Cette démarche de vigilance repose sur le socle de valeurs et de documents qui encadrent les activités du groupe : les objectifs de l'actionnaire, les valeurs, mais aussi la Charte éthique, l'adhésion au Pacte mondial des Nations Unies, la démarche RSE, la Charte d'approvisionnement agronomique, la démarche d'évaluation des performances RSE des fournisseurs avec Ecovadis et plus largement la démarche éthique des affaires du groupe.

Bonduelle applique un plan de vigilance dont la mise en œuvre implique tous les collaborateurs dans une démarche d'amélioration continue. Il formalise les méthodes mises en œuvre par le Groupe Bonduelle ainsi que les mesures de vigilance raisonnable propres à identifier les risques et à prévenir les atteintes graves envers les droits humains et les libertés fondamentales, la santé et la sécurité des personnes ainsi que l'environnement. En application de l'article L. 225-102- 4 du Code de commerce, un compte rendu annuel de la mise en œuvre du plan de vigilance fait suite à sa présentation.

2.4.2.2.1 Cartographie des risques Vigilance

Bonduelle est confronté à un ensemble de risques, dont certains entrent dans le périmètre du devoir de vigilance sont présentés dans la partie 4.2 Facteurs de risques. Par ailleurs, certains risques propres au devoir de vigilance sont intégrés dans la présentation des risques extra-financiers (cf. 2.5 Déclaration de performance extra-financière).

Aussi, le Groupe Bonduelle a réalisé une cartographie spécifique afin de répondre aux exigences du devoir de vigilance, visant à la fois les risques pour Bonduelle et pour ses parties prenantes.

Méthodologie

Pour construire la cartographie vigilance, ont été étudiés : les risques intrinsèques aux pays dans lesquels Bonduelle est présent, les risques des activités du groupe dans ces pays et le risque fournisseurs, les risques identifiés par certains Organismes Sans But Lucratif (OSBL) et spécifiques au secteur de l'agro-industrie.

Analyse des risques intrinsèques des pays dans lesquels Bonduelle est présent

Pour chaque pays dans lequel Bonduelle est implanté, le volume d'activité a été recensé et croisé avec l'évaluation du pays selon les trois indices suivants :

- *Environmental Performance Index (EPI)*, produit conjointement par l'Université de Yale et l'Université Columbia en collaboration avec le *World Economic Forum*, évalue la capacité des pays à mettre en œuvre des politiques environnementales efficaces ;
- Indice de Développement Humain, produit par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), évalue le taux de développement humain des pays ;
- *Kids Rights Index* établi par la *Kids Rights Foundation*, en coopération avec *Erasmus University Rotterdam*, évalue les pays au titre des mesures mises en œuvre en faveur de la protection de l'enfance.

Évaluation des risques des activités de Bonduelle dans ces pays

Le Groupe Bonduelle a identifié les risques RSE liés aux trois principales activités du groupe (Agriculture, Agro-Industrie, Transport) à partir de sources de références telles que : EcoVadis, *World Economic Forum*, World Bank, UNICEF, CCFD - Terre solidaire, Sherpa. Ensuite, le groupe a sélectionné et hiérarchisé les risques selon les critères suivants : impact du risque sur les droits de l'Homme, les libertés fondamentales, la santé et la sécurité des personnes, l'environnement et la probabilité qu'un tel événement se produise du fait de ses activités et de celles de ses fournisseurs et sous-traitants avec lesquels est entretenue une relation d'affaires établie. La criticité présentée résulte du produit de l'impact et de la probabilité.



Les risques présentés ci-dessous sont hiérarchisés et priorisés par ordre de criticité :

Catégories de risques	Facteurs de risques	Criticité	Impact négatif	Probabilité	Description et gestion du risque
Atteintes à l'environnement et aux droits de l'Homme	Accaparement des eaux	Moyenne	Fort	Moyenne	2.2.2. 2.2.3.
Atteinte à la santé et sécurité des personnes	Défaut de qualité sanitaire des produits	Moyenne	Moyen	Moyenne	2.3.4.5.
Atteintes à l'environnement et aux droits de l'Homme	Appauvrissement des terres et des sols	Moyenne	Moyen	Moyenne	2.2.3.
Atteinte à l'environnement	Pollution des eaux	Moyenne	Moyen	Moyenne	2.2.2.2.
Atteintes à l'environnement et à la santé et sécurité des personnes	Utilisation de pesticides	Moyenne	Moyen	Faible	2.2.3.
Atteintes à l'environnement et à la santé et sécurité des personnes	Utilisation de produits chimiques	Moyenne	Moyen	Faible	2.3.1.5.1.
Atteinte à la santé et sécurité des personnes	Santé et sécurité des collaborateurs et parties prenantes	Faible	Moyen	Faible	2.4.2.
Atteintes à l'environnement	Influence sur le changement climatique	Faible	Faible	Faible	2.2.1.
Atteintes à l'environnement et à la santé et sécurité des personnes	Traitement et gestion des déchets dangereux	Faible	Faible	Faible	2.2.4.3.3.

Analyse des risques fournisseurs du Groupe Bonduelle

Établie en partenariat avec EcoVadis, cette cartographie fait intervenir six étapes :

- **établissement d'une liste de 82 familles d'achats** à partir d'une liste de 190 catégories fournies par Bonduelle et représentant l'ensemble de ses activités d'achats. Établissement d'une liste d'environ 13 000 fournisseurs correspondant à ces 82 familles d'achats. Le volume d'achats fait également partie des critères pour chaque catégorie d'achats ;
- **évaluation du risque RSE de chaque famille d'achats** via le questionnaire EcoVadis reposant sur 21 critères couvrant les quatre thèmes : environnement, social, éthique, achats ;
- **intégration du « risque observé »** : les risques constatés recensés dans les bases de données EcoVadis ;
- **intégration du risque pays**. Pour l'évaluation du risque pays, EcoVadis s'appuie sur les sources suivantes : UNICEF, PNUD, World Bank, WHO, FAO, IEA, Universités (ex : Yale), ONG (ex : *Transparency International*) ;
- **intégration d'un « risque approvisionnement »** lié aux enjeux spécifiques à Bonduelle, établi à partir des trois critères : volumes d'achats, criticité, exposition de la marque. Le groupe s'est fixé l'objectif d'évaluer ses principaux fournisseurs (volumes d'achats) et ceux dont le score de risque RSE est important ;

- **intégration de risques propres au secteur de l'agro-industrie**, tels que présentés par le CCFD-Terre solidaire. Les *business units* BELL, BFE et BEAM sont engagées dans cette démarche, BFA a adopté cette démarche en réalisant ses analyses des risques fournisseurs (cf. 2.3.2.1 Achats responsables). C'est à partir de cette analyse des risques que les fournisseurs les plus à risque sont identifiés pour faire l'objet d'une évaluation de leur performance RSE (cf. ci-dessous le paragraphe 2.4.2.2 « Procédures d'évaluation des sous-traitants et fournisseurs »).

La cartographie des risques liés au devoir de vigilance fait l'objet d'une révision annuelle, conjointement avec les Directions RSE, juridique et audit interne. Elles s'assurent ainsi de la pertinence des risques identifiés et de leur hiérarchisation. Si nécessaire, une adaptation est réalisée.

La dernière mise à jour globale a été réalisée au cours de l'exercice 2021-2022.

2.4.2.2.2 Procédures d'évaluation des sous-traitants, des fournisseurs et des filiales

Traitement équitable des parties prenantes

Les relations avec les parties prenantes (fournisseurs, sous-traitants, prestataires de services, clients, etc.) sont essentielles pour la pérennité du groupe, son développement et le respect de ses engagements en termes d'éthique des affaires.

Bonduelle souhaite que ses relations commerciales reposent sur les principes de loyauté, d'équité, d'impartialité et de vigilance.

Bonduelle a mis en place un *scoring* permettant d'évaluer chaque partie prenante, dès son entrée en relation avec le groupe, puis une fois par an, permettant de suivre le risque dans le temps. Ce *scoring* est basé sur différents critères, tels que le secteur d'activité, le pays d'enregistrement et de facturation, la devise utilisée et le volume d'affaires budgété des relations d'affaires et commerciales. Ces critères sont eux-mêmes pondérés par des indices, comme l'indice global de paix ou encore l'indice de perception de la corruption. En fonction des résultats du *scoring*, la relation d'affaires ou commerciale est considérée à risque faible, modéré ou élevé. En cas d'un score modéré ou élevé, une gouvernance associée permet de décider de l'entrée en relation et des plans d'actions associés pour réduire le risque, ou alors de l'interdiction d'entrer en relation avec la partie prenante. À ce jour, ce *scoring* est utilisé pour l'ensemble des fournisseurs et prestataires de services, ainsi que pour certains clients établis dans des pays considérés comme à risque. Il a vocation à être utilisé pour l'ensemble des clients à terme.

En complément, d'autres mesures sont prises pour prévenir le risque des parties prenantes et l'atténuer :

- des modèles de clauses contractuelles spécifiques sont proposées, en cas de non-respect des mesures peuvent être prises, et celles-ci peuvent conduire à la résiliation du contrat ;

- s'appuyant sur la Charte d'approvisionnement agronomique, un processus établi permet d'évaluer cette catégorie stratégique de fournisseurs et de déployer les actions adaptées d'atténuation des risques ou de prévention d'atteintes graves ;
- depuis 2016-2017, Bonduelle a démarré le déploiement d'un plan d'évaluation de la démarche et performances RSE des fournisseurs par EcoVadis (cf. 2.3.2.1 Achats responsables). Les filiales du Groupe Bonduelle sont intégrées dans le périmètre du plan de déploiement d'EcoVadis pour l'évaluation de leurs fournisseurs. Elles intègrent progressivement le déploiement des politiques d'achats responsables et de vigilance et sont évaluées sur la performance RSE dans le cadre du *reporting* du groupe.

Mieux connaître pour agir, former les collaborateurs au devoir de vigilance

Au cours de l'exercice 2023-2024, le Groupe Bonduelle a formé certains collaborateurs exposés aux risques en matière d'éthique des affaires, cela incluant le devoir de vigilance, en présentiel. Cette formation rappelait les fondamentaux en la matière et les processus à appliquer au sein du groupe. Par ailleurs, des mémos et rappels sont régulièrement diffusés sur l'intranet du groupe, afin de sensibiliser les collaborateurs à ces sujets. Enfin, une vidéo de sensibilisation a été déployée au cours de l'exercice précédent et est accessible à l'ensemble des collaborateurs, dans toutes les langues usuelles du groupe.

Synthèse des procédures

Le tableau ci-dessous résume les procédures d'évaluation des filiales, des sous-traitants, des fournisseurs et les actions à venir le cas échéant :

Périmètre d'évaluation	Droits humains et libertés fondamentales	Environnement	Sécurité et santé des personnes
Filiales	Reporting RSE Audit interne des sites de production		
Sous-traitants et fournisseurs	Évaluation des fournisseurs <i>via</i> la plateforme EcoVadis (Europe et <i>Sourcing</i> international) Cartographie des risques des fournisseurs (Europe et <i>Sourcing</i> international) Analyses qualité des ingrédients <i>Scoring</i> pour évaluer les parties prenantes Insertion de clauses contractuelles spécifiques		
Agriculteurs	Charte d'approvisionnement agronomique (cf. 2.3.2.4.1) signée par les agriculteurs partenaires Suivi du chef de plaine avec les partenaires agriculteurs du respect de la Charte d'approvisionnement agronomique et de la réglementation Contrôles qualité des légumes à l'entrée des usines <i>Scoring</i> pour évaluer les parties prenantes		

La Direction de l'audit interne participe à assurer que le programme de *compliance* est mis en œuvre.



2.4.2.2.3 Actions adaptées d'atténuation des risques ou de prévention

Le tableau ci-dessous résume les actions adaptées d'atténuation des risques ou de prévention mises en œuvre par Bonduelle :

Périmètre d'actions	Droits humains et libertés fondamentales	Environnement	Sécurité et santé des personnes
Filiales	Politique ressources humaines (cf. 2.3.1.2) Communication sur la démarche éthique des affaires, y compris la Charte éthique et le Guide de prévention de la corruption et du trafic d'influence (2.4.2.1)	Politique d'atténuation et d'adaptation climatique (cf. 2.2.1) Gestion de l'eau de la pollution (2.2.2) Politique biodiversité et écosystèmes (2.2.3) Politique économie circulaire (2.2.4)	Politique 0 accident du travail (cf. 2.3.1.6.8) Politique qualité et nutrition des produits (cf. 2.3.4.3.2) Fondation Louis Bonduelle (cf. 2.3.3.2)
	Charte éthique (cf. 2.4.2.1) précisant notamment des obligations de prévention des risques liés au devoir de vigilance Guide de prévention de la corruption et du trafic d'influence (cf. 2.4.2.1.1) Amélioration continue de notre <i>reporting</i> RSE avec audits externes (cf. 2.6) Engagements auprès des communautés locales (cf. 2.3.1.2.4)		
Sous-traitants et fournisseurs	Charte éthique (cf. 2.4.2.1) Politique d'achats responsables (cf. 2.3.2.1) Clauses contractuelles spécifiques insérées dans les contrats, exigeant des parties prenantes de respecter plusieurs éléments, notamment identifier les atteintes graves envers les droits humains, les libertés fondamentales, la santé et la sécurité des personnes et l'environnement.		
Agriculteurs	Voir la feuille de route Agro de Bonduelle (cf. 2.2.3.2.1) Voir la relation avec les agriculteurs (cf. 2.3.2.4)		

2.4.2.2.4 Dispositif d'alerte

Le Groupe Bonduelle dispose d'un dispositif d'alerte, répondant aux obligations légales et réglementaires qui s'imposent à lui.

Une plateforme internet, maintenue et hébergée par un prestataire externe permet à l'ensemble des collaborateurs du Groupe Bonduelle, ainsi qu'à l'ensemble de ses parties prenantes (fournisseurs, sous-traitants, clients, etc.) d'émettre une alerte de manière confidentielle et anonyme si le lanceur d'alerte le souhaite. En complément de cette plateforme, les collaborateurs disposent des voies traditionnelles telles que la voie managériale ou la sollicitation de ressources humaines pour émettre des alertes. En outre, la *business unit* BFA, pour des raisons historiques et culturelles, dispose en complément d'une plateforme téléphonique spécifique pour émettre des alertes.

Les collaborateurs sont informés de l'existence de ce dispositif d'alerte de plusieurs manières : une vidéo de sensibilisation à l'éthique des affaires est communiquée et explique ce dispositif, une affiche est publiée dans les locaux permettant aux collaborateurs d'y accéder de manière simple, les procédures sont disponibles sur l'intranet du groupe et la plateforme. Le dispositif d'alerte est aussi mentionné dans la Charte éthique et le Guide de prévention de la corruption et du trafic d'influence, et est rappelé lors de formation sur l'éthique des affaires. Enfin des communications peuvent être faites au cours de l'année, notamment lors des journées internationales dédiées à l'éthique des affaires.

(1) <https://bonduelle.whispli.com/alert?locale=fr>

(2) Conformément à la directive (UE) 2019/1937.

Les parties prenantes du Groupe Bonduelle sont informées de l'existence de ce système d'alerte dans le cadre de leurs relations contractuelles et par la page « Nous alerter » du site web www.bonduelle.com qui leur donne accès à la plateforme internet ⁽¹⁾.

Pour que chacun puisse connaître la démarche à suivre et les conditions à respecter lors du dépôt d'une alerte, une procédure est attachée à ce mécanisme d'alerte et disponible à tous. Elle précise notamment la manière dont la protection des lanceurs d'alerte est garantie ⁽²⁾ et comment le traitement des alertes est réalisé.

Pour le traitement des alertes, une gouvernance collégiale et impartiale, composée d'experts et décorrélée de la chaîne de gestion liée à l'incident, a été constituée. Une procédure dédiée aux enquêtes, pour les personnes amenées à traiter l'alerte, existe également.

Au cours de l'exercice 2023-2024, Bonduelle a recensé 9 alertes en lien avec des sujets d'éthique des affaires. Elles ont été traitées conformément à la procédure d'alerte et à la procédure d'enquête.

2.4.2.2.5 Dispositif de suivi

Le tableau ci-dessous présente les indicateurs de suivi des actions déjà mis en place :

Périmètre du dispositif de suivi	Droits humains et libertés fondamentales	Environnement	Sécurité et santé des personnes
Filiales	Politique de dialogue social (cf. 2.3.1.6.3) et de respect des droits de l'Homme (cf. 2.4.2.2.1)	Politique d'atténuation et d'adaptation climatique (cf. 2.2.1) Gestion de l'eau de la pollution (2.2.2) Politique biodiversité et écosystèmes (2.2.3) Politique économie circulaire (2.2.4)	Taux de fréquence des accidents du travail (cf. 2.3.1.6.8)
	Évaluation de l'avancement des objectifs RSE par le GELT Suivi de la mise en place de procédures RH et de la bonne communication aux collaborateurs des principes éthiques Vérification du fonctionnement technique de la plateforme web d'alerte Audit concernant le respect des procédures d'évaluation des tiers par les collaborateurs		
Sous-traitants et fournisseurs (cf. 2.3.2.2)	Nombre de fournisseurs évalués par la plateforme EcoVadis Nombre de parties prenantes évaluées sur base du <i>scoring</i> Nombre de fournisseurs ayant reçu le Guide de prévention de la corruption et du trafic d'influence (autrefois dénommé « Code de conduite fournisseurs »)		
Agriculteurs	Part des agriculteurs signataires de la Charte d'approvisionnement agronomique (cf. 2.3.2.6) Part des agriculteurs partenaires ayant reçu le Guide de prévention de la corruption et du trafic d'influence (autrefois dénommé « Code de conduite fournisseurs »)		

2.4.2.2.6 Compte rendu de la mise en œuvre du plan de vigilance en 2023-2024

Procédures d'évaluation régulière de la situation des filiales

Dans le cadre du plan d'audit de la Direction de l'audit interne, et des travaux de la Direction juridique, les éléments suivants ont fait l'objet de contrôles ciblés :

- vérification de l'information donnée aux collaborateurs concernant le dispositif d'alerte et le guide de prévention de la corruption et du trafic d'influence ;
- vérification de la mise en place des clauses contractuelles et de l'application des politiques et procédures du groupe à travers des contrôles ciblés.

Procédures d'évaluation des sous-traitants ou fournisseurs

À la clôture 2023-2024, le groupe a désormais évalué 256 fournisseurs par l'intermédiaire d'EcoVadis.

Par ailleurs, 15 770 fournisseurs ont fait l'objet d'une évaluation sur base du *scoring* mis en place.

Actions adaptées d'atténuation des risques ou de prévention des atteintes graves

Les clauses contractuelles sont insérées dans les modèles de contrats pour faire connaître les engagements de Bonduelle et exiger de la part de ses partenaires et fournisseurs des engagements en la matière.

Le Guide de prévention de la corruption et du trafic d'influence et la Charte éthique sont transmis par les Directions des achats des quatre *business units* du Groupe Bonduelle.

Dispositif de suivi et d'évaluation de l'efficacité des mesures mises en œuvre

Depuis le dernier document d'enregistrement universel, le plan de vigilance et plus globalement les sujets inhérents à l'éthique des affaires ont été présentés au Conseil de Surveillance de Bonduelle SCA. Un bilan et des plans d'action ont été présentés à la Direction Générale au cours de l'exercice.

Depuis le dernier document d'enregistrement universel, le Comité de Pilotage Compliance s'est tenu deux fois pour évoquer l'éthique des affaires, dont le plan de vigilance.

Les actions de suivi se sont focalisées notamment sur les points suivants :

- suivi du déploiement et du respect du processus d'évaluation des tiers ;
- mise à jour des documents contractuels obligatoires, dont les clauses dédiées à l'éthique des affaires ;
- construction d'un *e-learning* dédié au devoir de vigilance, dont le déploiement se fera ultérieurement ;
- suivi et aide à la gestion des alertes.

2.4.3 Participation aux réflexions sectorielles

Bonduelle, en tant qu'acteur significatif de son secteur, agit au sein des organisations professionnelles afin d'apporter son expertise et de défendre ses intérêts et ceux de ses confrères et partenaires agricoles. Le groupe s'implique dans les interprofessions et fédérations ainsi qu'auprès des instances gouvernementales des pays où il est présent. Une centaine de collaborateurs du groupe sont impliqués dans les organisations professionnelles. Le Groupe Bonduelle n'a pas recours à des professionnels extérieurs pour la représentation de ses intérêts et n'a financé aucun parti politique en 2023-2024. En 2023-2024, les collaborateurs du Groupe Bonduelle, en tant que représentants de l'entreprise, ont été impliqués dans la gouvernance d'environ 30 organisations professionnelles dans le monde. Ils ont ainsi exercé des mandats de Président, Vice-président ou d'Administrateur notamment :

- en Allemagne : CCFA (Chambre de commerce franco-allemande), Kulinarier, Markenverband ;
- aux États-Unis : California Leafy Green Marketing Association (LGMA) ;
- en France : PACT'ALIM - les PME et ETI françaises de l'alimentation (anciennement ADEPALE (Association des entreprises de produits alimentaires élaborés)), ANICC (Association nationale interprofessionnelle du champignon de couche), ANIFELT (Association nationale interprofessionnelle des fruits et légumes transformés), ARIA AURA (Association des industries agroalimentaires en Auvergne-Rhône-Alpes), ARIA Nouvelle-Aquitaine (Association des industries agroalimentaires en Nouvelle-Aquitaine), CTCPA (Centre technique agroalimentaire), ECOPAR (Cie Participation Eco Emballages), ETF (Syndicat des entreprises du traiteur frais), FIAC (Fédération française des industries d'aliments conservés), GECO FoodService (Association des fournisseurs des marchés de la consommation hors domicile), SVFPE (Syndicat des fabricants de produits végétaux frais prêts à l'emploi), ILEC (Institut de liaisons des entreprises de consommation), IdC (Institut du commerce), UNILET (Union nationale interprofessionnelle des légumes transformés), UPPIA (Union interprofessionnelle pour la promotion des industries de la conserve appertisée) ;
- en Italie : Centromarque, Filiera Italia, UIF (*Unione Italiana Food*) - Gruppo « IV Gamma » (Groupe des entreprises de fruits et légumes frais, lavés, emballés et prêts à consommer au sein de l'Association italienne des industries alimentaires) ;
- en Hongrie : Agrárkamara (Chambre d'agronomie hongroise), FÉSZ (Association des industries alimentaires hongroise), FRUITVEB (Association hongroise du secteur fruits et légumes), MHKSz - Magyar Hűtő és Konzervipari Szövetség (Association hongroise des entreprises alimentaires de surgélation et appertisation) ;
- au niveau communautaire (Union européenne) : AETMD (Association européenne des transformateurs de maïs doux) et PROFEL (Organisation européenne des industries transformatrices de fruits et légumes).

2.5 Déclaration de performance extra-financière

Table de correspondance des éléments de la DPEF

Le modèle d'affaires du groupe est présenté dans les sections 1.1 Profil, 1.5 Stratégie pour devenir une entreprise alliant performance financière et impact positif et 2.7.1 Organisation du Groupe Bonduelle.

Les principaux risques sociaux et environnementaux liés à l'activité de la société, ainsi que la méthode suivie pour les identifier et les hiérarchiser, sont présentés dans la section 4.2 Facteurs de risques.

Principaux risques RSE	Politiques, diligences raisonnables et indicateurs de performance	Section
Accidents du travail	Politiques et diligences : Santé et sécurité au travail	2.4.2.2
	Indicateurs : Ressources Humaines • taux de fréquence des accidents du travail • taux de gravité des accidents du travail	2.3.1.6.2 2.3.1.6.8
Appauvrissement des sols et écosystèmes	Politiques et diligences : la feuille de route Agro, notre stratégie agronomique à impact	2.2.3.2
	Indicateurs : Agronomie • part des agriculteurs engagés dans l'agriculture régénératrice • part des surfaces cultivées avec un plan de protection des pollinisateurs • part des producteurs et des fournisseurs avec une certification environnementale alignée avec les exigences de la feuille de route Agro • part de surface cultivée Bonduelle sur laquelle est utilisée au moins une méthode alternative aux pesticides de synthèse • part de surface cultivée Bonduelle irrigable sur laquelle la décision d'irrigation est gérée grâce à un outil d'aide à la décision • part de surface cultivée Bonduelle sur laquelle la fertilisation azotée est raisonnée	2.2.3.3.2
Variabilité climatique	Politiques et diligences : Contribuer à la neutralité carbone & des usines meilleures pour la planète	2.2.1.1 2.2.1.4.5
	Indicateurs : Carbone et Environnement industriel	2.2.1.7
	• émissions globales de gaz à effet de serre	2.2.1.6
	• pourcentage de baisse des émissions de gaz à effet de serre	2.2.2.1
	• énergie et eau consommées par tonne de produits fabriqués • nombre de sites certifiés ISO 50001 sur le périmètre Europe • part des énergies alternatives dans le mix énergétique de Bonduelle	
Crise alimentaire	Politiques et diligences : Qualité et traçabilité alimentaire	2.3.4.6
	Indicateurs : Qualité • nombre d'analyses de sécurité alimentaire sur les produits en conserve, sur les produits surgelés, frais ou traiteur • part des sites Bonduelle possédant au moins une certification • nombre de sites certifiés pour la fabrication de produits issus de l'agriculture biologique • nombre de jours d'audits réalisés par des organismes extérieurs dans les usines Bonduelle • part des industriels partenaires fournisseurs de produits finis audités sur leurs performances et le respect de leurs engagements sur la qualité des produits	2.3.4.6.4
Condamnation pour pratique anticoncurrentielle	Politiques et diligences : le risque de condamnation pour pratique anticoncurrentielle s'inscrit dans la démarche éthique du groupe. La politique et les diligences sont présentées en section 2.4.2 Éthique et Vigilance. Indicateurs : • Nombre de collaborateurs formés aux grands principes du droit de la concurrence.	2.4.2.1.3

L'évasion fiscale n'a pas été identifiée comme un risque majeur du fait des dispositions déjà en place au sein de l'entreprise. Les autres informations légales attendues au titre de la DPEF (énergie/climat, économie circulaire, gaspillage alimentaire, etc.) sont traitées dans le chapitre 2 du document d'enregistrement universel. La table de correspondance présentée au paragraphe 2.7 permet au lecteur de trouver dans le chapitre 2 les éléments spécifiquement attendus au titre de la DPEF.

2.6 Rapport de l'organisme tiers indépendant

Exercice clos le 30 juin 2024

À l'Assemblée Générale des actionnaires de la société Bonduelle,

En notre qualité de commissaire aux comptes de la société Bonduelle (ci-après « entité »), désigné organisme tiers indépendant (« tierce partie »), accrédité par le COFRAC (Accréditation Cofrac Validation/Vérification sous le numéro n° 3-1886, portée disponible sur www.cofrac.fr), nous avons mené des travaux visant à formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur les informations historiques (constatées ou extrapolées) de la déclaration : consolidée de performance extrafinancière, préparées selon les procédures de l'entité (ci-après le « Référentiel »), pour l'exercice clos le 30 juin 2024 (ci-après respectivement les « Informations » et la « Déclaration »), présentées dans le rapport de gestion groupe en application des dispositions légales et réglementaires des articles L. 225102-1, R. 225-105 et R. 225-105-1 du code de commerce.

Conclusion

Sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre, telles que décrites dans la partie « Nature et étendue des travaux », et des éléments que nous avons collectés, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que la Déclaration est conforme aux dispositions réglementaires applicables et que les Informations, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

Préparation de la Déclaration

L'absence de cadre de référence généralement accepté et communément utilisé ou de pratiques établies sur lesquels s'appuyer pour évaluer et mesurer les Informations permet d'utiliser des techniques de mesure différentes, mais acceptables, pouvant affecter la comparabilité entre les entités et dans le temps.

Par conséquent, les Informations doivent être lues et comprises en se référant au Référentiel dont les éléments significatifs sont présentés dans la Déclaration et disponibles sur demande au siège de l'entité.

Limites inhérentes à la préparation des Informations

Les Informations peuvent être sujettes à une incertitude inhérente à l'état des connaissances scientifiques ou économiques et à la qualité des données externes utilisées. Certaines informations sont sensibles aux choix méthodologiques, hypothèses ou estimations retenues pour leur établissement et présentées dans la Déclaration.

Responsabilité de l'entité

Il appartient à la Gérance :

- de sélectionner ou d'établir des critères appropriés pour la préparation des Informations ;
- d'établir une Déclaration conforme aux dispositions légales et réglementaires, incluant une présentation du modèle d'affaires, une description des principaux risques extrafinanciers, une présentation des politiques appliquées au regard de ces risques ainsi que les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance et par ailleurs les informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte) ;
- préparer la Déclaration en appliquant le Référentiel de l'entité tel que mentionné ci-avant ;
- ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement des Informations ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

La Déclaration a été établie en appliquant le Référentiel de l'entité tel que mentionné ci-avant.

Responsabilité du commissaire aux comptes désigné organisme tiers indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur :

- la conformité de la Déclaration aux dispositions prévues à l'article R. 225-105 du code de commerce ;
- la sincérité des informations fournies en application du 3° du I et du II de l'article R. 225105 du code de commerce, à savoir les résultats des politiques, incluant des indicateurs clés de performance, et les actions, relatifs aux principaux risques, ci-après les « Informations ».

Comme il nous appartient de formuler une conclusion indépendante sur les informations telles que préparées par la direction, nous ne sommes pas autorisés à être impliqués dans la préparation desdites Informations, car cela pourrait compromettre notre indépendance.

Il ne nous appartient pas de nous prononcer sur :

- le respect par l'entité des autres dispositions légales et réglementaires applicables, notamment en matière d'informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxinomie verte), de plan de vigilance et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale ;
- la sincérité des informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte) ;
- la conformité des produits et services aux réglementations applicables.

Dispositions réglementaires et doctrine professionnelle applicable

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément aux dispositions des articles A. 225 1 et suivants du code de commerce, à notre programme de vérification constitué de nos procédures propres, à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention, notamment l'avis technique de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes, Intervention du commissaire aux comptes - Intervention de l'OTI - Déclaration de performance extra-financière, tenant lieu de programme de vérification et à la norme internationale ISAE 3000 (révisée).

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L. 821-28 du code de commerce et le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des textes légaux et réglementaires applicables, des règles déontologiques et de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention.

Moyens et ressources

Nos travaux ont mobilisé les compétences de neuf personnes et se sont déroulés entre janvier et octobre 2024 sur une durée totale d'intervention de dix semaines.

Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos spécialistes en matière de développement durable et de responsabilité sociétale. Nous avons mené une douzaine d'entretiens avec les personnes responsables de la préparation de la Déclaration.

Nature et étendue des travaux

Nous avons planifié et effectué nos travaux en prenant en compte le risque d'anomalies significatives sur les Informations.

Nous estimons que les procédures que nous avons menées en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée :

- Nous avons pris connaissance de l'activité de l'ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation, de l'exposé des principaux risques.
- Nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur.
- Nous avons vérifié que la Déclaration couvre chaque catégorie d'information prévue au III de l'article L. 2251021 du code de commerce en matière sociale et environnementale ainsi

que de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale et comprend, le cas échéant, une explication des raisons justifiant l'absence des informations requises par le 2ème alinéa du III de l'article L. 225-102-1 du code de commerce.

- Nous avons vérifié que la Déclaration présente les informations prévues au II de l'article R. 225-105 du code de commerce lorsqu'elles sont pertinentes au regard des principaux risques.
- Nous avons vérifié que la Déclaration présente le modèle d'affaires et une description des principaux risques liés à l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation, y compris, lorsque cela s'avère pertinent et proportionné, les risques créés par ses relations d'affaires, ses produits ou ses services ainsi que les politiques, les actions et les résultats, incluant des indicateurs clés de performance afférents aux principaux risques ;
- Nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour :
 - apprécier le processus de sélection et de validation des principaux risques ainsi que la cohérence des résultats, incluant les indicateurs clés de performance retenus, au regard des principaux risques et politiques présentés ; et
 - corroborer les informations qualitatives (actions et résultats) que nous avons considérées les plus importantes⁽¹⁾. Pour certains risques, nos travaux ont été réalisés au niveau de l'entité consolidante et dans une sélection d'entités.
- Nous avons vérifié que la Déclaration couvre le périmètre consolidé, à savoir l'ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation conformément à l'article L. 233-16, avec les limites précisées dans la Déclaration.
- Nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par l'entité et avons apprécié le processus de collecte visant à l'exhaustivité et à la sincérité des Informations.
- Pour les indicateurs clés de performance et les autres résultats quantitatifs que nous avons considérés les plus importants⁽²⁾, nous avons mis en œuvre :
 - des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions ;
 - des tests de détail sur la base de sondages ou d'autres moyens de sélection, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés auprès d'une sélection d'entités contributrices⁽³⁾ et couvrent entre 16,3 % et 100 % des données consolidées sociales et entre 45,1 % et 100 % des données environnementales sélectionnées pour ces tests.
- Nous avons apprécié la cohérence d'ensemble de la Déclaration par rapport à notre connaissance de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation.



Les procédures mises en œuvre dans le cadre d'une assurance modérée sont moins étendues que celles requises pour une assurance raisonnable effectuée selon la doctrine professionnelle

de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Lille, le 4 octobre 2024

L'un des commissaires aux comptes,

Deloitte & Associés



Edouard LHOMME
Associé, Audit

(1) **Informations qualitatives sélectionnées** : Evolution de la gestion des déchets industriels en lien avec la recyclabilité des emballages, Mesures de suivi de la qualité fournisseurs sélectionnés pour les aspects sécurité alimentaire des légumes et ingrédients achetés, Revue des mécanismes de partage de la valeur avec les agriculteurs à travers les politiques de prix et d'accès au capital, Méthodologies de recensement et de calcul des émissions GES de scope 3 en lien avec les consommateurs.

(2) **Informations quantitatives sélectionnées** :

Social : Effectif (ETP), Taux de fréquence et de gravité des accidents du travail, Part des managers formés à l'équité, à la diversité et à l'inclusion.

Environnement industriel : Consommation d'énergie et répartition par source d'énergie, Part des énergies alternatives dans le mix énergétique, Consommation d'eau et répartition par type de sourcing.

Packaging : Evolution du taux de plastique vierge d'origine fossile utilisé dans les emballages.

Carbone : Emissions de gaz à effet de serre scope 1 & scope 2.

Agronomie : Pourcentage de surface cultivée Bonduelle sur laquelle est utilisée au moins une méthode alternative aux pesticides de synthèses, Pourcentage de surface cultivée Bonduelle sur laquelle la fertilisation azotée est raisonnée, Part des producteurs qui renouvellent leur contrat avec Bonduelle.

(3) **Entités sélectionnées** : Données sociales : Bordères, Irwindale Plant, Irwindale HQ, Florence et Bekescsaba. Données Environnement Industriel : Renescure, Estrées BSI et Vaulx Vraucourt. Données agronomie : Bonduelle Nord Picardie et Hongrie. Données consolidées groupe (Sociales, Packaging et Carbone).

2.7 Annexes

2.7.1 Organisation du Groupe Bonduelle

Organisation opérationnelle

	BONDUELLE EUROPE LONG LIFE (BELL) Conserve et surgelé	BONDUELLE FRESH EUROPE (BFE) Frais	BONDUELLE FRESH AMERICAS (BFA) Frais	BONDUELLE EURASIA MERCOSUR (BEAM) Conserve et surgelé
SITES D'AUTO-PRODUCTION AGRICOLE	France • L'Île-Bouchard • Longué-Jumelles (La Tourte) • Loudun • Montoire	Espagne • Torre-Pacheco		Russie • Novotitarovskaya • Timashevsk
SITES DE PRODUCTION INDUSTRIELLE	France • Bordères • Doué-la-Fontaine • Estrées-Mons conserve • Estrées-Mons surgelé • Labenne • Renescure • Vaulx-Vraucourt Hongrie • Békéscsaba • Nagykőrös • Nyiregyhaza Pologne • Gniewkowo • Ruchocice Portugal • Santarém	Allemagne • Reutlingen • Straelen France • Genas • Rosporden • Saint-Mihiel • St-Benoist-sur-Vanne Italie • Battipaglia ⁽¹⁾ • San Paolo d'Argon ⁽¹⁾	États-Unis • Jackson • Irwindale • Swedesboro	Brésil • Cristalina Russie • Novotitarovskaya • Kaluga • Timashevsk
PLATEFORMES LOGISTIQUES	Belgique • Kortemark France • Flaucourt • Longué-Jumelles • Montreuil-Bellay • Rosières		• Florence	
	ZONE EUROPE		ZONE HORS EUROPE	

* Un site est directement piloté par le groupe : le site de Herm en France.

(1) En partenariat avec OP OASI.

2.7.2 Modalités de calcul des indicateurs clés du B! Pact

PILIER FOOD

Objectifs	Modalités de calcul de l'indicateur	Spécificités éventuelles de périmètre
100 % des produits évalués Nutri-Score A ou B d'ici 2025	<i>[Nombre de produits évalués Nutri-Score A ou B] / [Total des produits à marque]</i> Résultat en volume (unité : KG) Il s'agit ici de l'algorithme du Nutriscore établi en 2017. Une nouvelle version est arrivée en 2024 et sera appliquée à partir de l'année prochaine sur l'ensemble de nos produits dans les pays concernés : l'objectif et les feuilles de route seront donc amenées à évoluer en conséquence.	Sur nos activités à marques. Les produits « champignons » de la Pologne sont également exclus du calcul. Les produits dits « displays » (ou mix/hétérogène) sont exclus du calcul car ils peuvent contenir des notes Nutri-Score différentes. Exclusion du site de Cristalina (Brésil).
100 % des produits sans additifs controversés d'ici 2030	<i>[Nombre de produits sans additifs] / [Total des produits à marque]</i> Résultat en volume (unité : KG) Définition additifs controversés : Les additifs alimentaires par ajout direct ou indirect, déclarable ou non déclarable sont des substances ajoutées intentionnellement aux aliments pour exercer certaines fonctions technologiques spécifiques, par exemple pour colorer, sucrer ou contribuer à la conservation des aliments. Dans l'Union européenne, tous les additifs alimentaires sont identifiés par un numéro commençant par « E ». Sont hors scopes les auxiliaires technologiques, ie les additifs utilisés dans nos process de fabrication, mais absents dans le produit fini.	Sur nos activités à marques. Les produits « champignons » de la Pologne sont également exclus du calcul. Exclusion du site de Cristalina (Brésil).
> 15 % du chiffre d'affaires réalisé sur les innovations	<i>[Chiffre d'affaires réalisés sur les innovations à marque] / [Chiffre d'affaires total des produits à marque]</i> Une innovation est tout changement significatif apporté à nos produits ou services au cours des 36 derniers mois, perçu comme nouveau par les consommateurs et ayant un impact notable sur le marché (technologie, réseau de vente, territoire, légume, recette, mélange, emballage...)	Sur nos activités à marques, dans nos réseaux Retail, Food Service, B2B et E-Commerce
20 % du chiffre d'affaires réalisé sur les solutions de plats principaux riches en végétaux d'ici 2030	<i>[Chiffre d'affaire liés aux solutions de plats principaux riches en végétaux] / [Chiffre d'affaires total des produits à marques]</i> Résultat en CA (unité : €) Riche en végétaux : qualifie un produit majoritairement composé d'ingrédients d'origine végétale (80 %). Dans tous les cas, la quantité d'ingrédients d'origine animale doit être significativement inférieure à la référence du marché local pour un usage similaire.	Sur nos activités à marques, hors Food Service
100 % des pays encourageant la cuisine végétale pour tous à travers des programmes dédiés d'ici 2030	<i>[Nombre de pays où Bonduelle est implanté encourageant la cuisine végétale] / [Total des pays principaux où Bonduelle est implanté]</i>	Les pays dans le périmètre sont les pays dont le chiffre d'affaires à marque est supérieur à > 4 millions d'€, hors Mercosur et l'export (soit 21 pays)
Doubler l'impact de la Fondation Louis Bonduelle d'ici 2030	Finalisation de l'objectif en cours du fait d'une réorientation de l'action partenariale de la Fondation Louis Bonduelle à partir de septembre 2024. Pas de résultat disponible pour l'indicateur pour cette année.	



PILIER PLANET

Objectifs	Modalités de calcul de l'indicateur	Spécificités éventuelles de périmètre
80 % des agriculteurs engagés dans l'agriculture régénératrice d'ici 2030	<i>[Nombre d'agriculteurs engagés dans l'agriculture régénératrice] / [Total des agriculteurs sous contrat]</i> L'engagement des agriculteurs est mesuré grâce à un outil de mesure interne, développé en collaboration avec des agronomes, ONGs, et autres filières. Cet outil permet d'évaluer le niveau d'engagement à l'échelle de chacune des fermes partenaires.	Périmètre des agriculteurs sous contrat.
100 % des surfaces cultivées avec un plan de protection des pollinisateurs d'ici 2030	<i>[Surfaces cultivées avec un plan de protection des pollinisateurs] / [Total des surfaces sous contrat]</i> Les surfaces cultivées avec un plan de protection pollinisateurs sont les surfaces cultivées sur lesquelles aucune molécule néfaste pour les pollinisateurs n'est appliquée.	Périmètre des agriculteurs sous contrat.
100 % de nos emballages conçus pour être recyclables ou réutilisables d'ici 2025	<i>[Tonnes d'emballages conçus pour être recyclables] / [Tonnes d'emballages de produits commercialisés]</i> Un emballage ou un composant d'emballage est recyclable si sa collecte post-consommation, son tri, et son recyclage sont effectifs à grande échelle. Un emballage peut être considéré comme recyclable si ses principaux composants (plus de 95 % de la totalité du poids de l'emballage) sont recyclables selon la définition ci-dessus, et si le reste des composants n'entrave pas la recyclabilité des composants principaux. Un emballage est réutilisable s'il a été conçu pour accomplir - ou prouve sa capacité à accomplir - un nombre minimum de rotations dans un système pour réutilisation (par exemple, des bouteilles en verre consignées).	Engagement sur nos activités à marque. La sous-traitance est incluse au calcul. Pour des raisons techniques, le calcul actuel inclut provisoirement les produits de marque de distributeur.
0 plastique vierge d'origine fossile utilisé dans nos emballages ⁽¹⁾ d'ici 2030 (- 100 % vs FY20 en tonne)	<i>[[Tonnes d'emballages contenant du plastique vierge d'origine fossile_Année N] - [Tonnes d'emballages contenant du plastique vierge d'origine fossile_Baseline]] / [Tonnes d'emballages contenant du plastique vierge d'origine fossile_Baseline]</i>	Engagement sur nos activités à marque. La sous-traitance est incluse au calcul. Pour des raisons techniques, le calcul actuel inclut provisoirement les produits de marque de distributeur.
38 % de réduction de nos émissions de GES des scopes 1 et 2 d'ici à 2035 (vs FY20 en absolu)	<i>[[émissions de GES scopes 1&2 année N] - [émissions de GES scopes 1&2 baseline]] / [émissions de GES scopes 1&2 baseline]</i> Objectif validé par la SBTi.	
30 % de réduction de nos émissions de GES du scope 3 d'ici 2035 (vs FY20 en intensité)	<i>[[émissions de GES scope 3 année N] - [émissions de GES scope 3 baseline]] / [émissions de GES scopes 3 baseline]</i> Objectif validé par la SBTi.	Exclusion des émissions des consommateurs (postes 3.9 et 3.11) en application des dispositions de la méthodologie SBTi.

PILIER PEOPLE

Objectifs	Modalités de calcul de l'indicateur	Spécificités éventuelles de périmètre
> 75 % taux d'engagement de nos collaborateurs (et au-delà de notre <i>benchmark</i> externe)	Depuis 2014, le groupe mène <i>a minima</i> tous les deux ans une enquête d'engagement auprès de l'ensemble de ses collaborateurs, <i>Climate</i> . Nous confions la réalisation de ce baromètre à un partenaire spécialiste et garant de la méthodologie (Opensquare). Parmi les questions de ce baromètre, 4 sont spécialement utilisées pour calculer un indicateur synthétique : le taux d'engagement. Ces 4 questions mesurent la Fierté, l'intention de rester dans l'entreprise, la recommandation et la motivation à s'impliquer au quotidien. Le benchmark externe de ce taux d'engagement est fourni par notre partenaire externe. Il est construit à partir d'enquêtes globales d'échantillons nationaux représentatifs de grandes entreprises privées, et de données pondérées des clients d'Opensquare en fonction de la répartition géographique de Bonduelle.	
> 90 % des contrats des agriculteurs renouvelés chaque année	$[Nombre\ de\ contrats\ d'agriculteurs\ renouvelés\ depuis\ N-1] / [Total\ des\ contrats\ d'agriculteurs\ de\ N]$	Périmètre des agriculteurs sous contrat.
100 % des sites ayant déployé des actions qui encouragent les collaborateurs à manger plus végétal d'ici 2025	$[Nombre\ de\ sites\ ayant\ déployé\ des\ actions] / [Nombre\ total\ de\ sites]$ Objectif défini pour mise en œuvre sur la période 2024-2025 Bonduelle a formalisé un objectif de sensibilisation de ses collaborateurs à l'alimentation végétale dans le cadre de sa mission d'inspirer la transition vers l'alimentation végétale. Cette année, un premier état des lieux a été réalisé, invitant tous nos sites à indiquer s'ils avaient mis en place au moins une action de sensibilisation parmi une liste définie. Les actions incluent : l'intégration systématique de contenus sur l'alimentation végétale dans le parcours d'intégration des nouveaux arrivants, la mise en place d'une alternative végétale à la cantine ou d'une communication spécifique sur l'alimentation végétale, des ateliers de cuisine, des dégustations de produits accompagnés de communications sur notre mission et le flexitarisme, ou encore des programmes incitant les collaborateurs à adopter une alimentation plus végétale, tels que des programmes de santé et de nutrition. Si aucune action n'avait été mise en place, cela devait également être signalé.	Tous les sites sont concernés, avec une priorité sur les sites de plus grande taille pour commencer (usines, sièges...). Les sites de moins de 10 personnes ne sont pas inclus dans le périmètre.
100 % des collaborateurs permanents couverts par une assurance-décès d'ici 2025	$Somme\ des\ [Nombre\ de\ collaborateurs\ dans\ chaque\ pays\ couvert\ par\ un\ contrat\ d'assurance-décès]$	Tous les salariés permanents du groupe sont bénéficiaires. Hors saisonniers.
100 % des collaborateurs permanents bénéficiant d'une assurance-santé accessible d'ici 2025	D'ici juin 2025, le groupe définira sa stratégie en matière de socle pour la couverture santé de ses salariés, dans tous les pays. La définition de cet indicateur prendra alors compte des contours de cette stratégie	Le périmètre d'application et les éventuelles exclusions seront définis courant 2025

PILIER PEOPLE

Objectifs	Modalités de calcul de l'indicateur	Spécificités éventuelles de périmètre
100 % des collaborateurs disposant d'un plan de développement individuel d'ici 2030	<i>[Nombre de collaborateurs disposant d'un plan de développement individuel] / [Nombre de collaborateurs éligibles au plan de développement individuel]</i> Sont bénéficiaires d'un plan de développement individuel l'ensemble des collaborateurs bénéficiant d'un <i>Impact Conversation</i> (entretien annuel d'activité), historisé dans notre logiciel de gestion du développement individuel (<i>BTalent</i>).	
80 % des agriculteurs bénéficiant d'une formation d'ici 2030	<i>[Nombre d'agriculteurs sous contrat bénéficiant d'une formation] / [Nombre total d'agriculteurs sous contrat]</i> Pas de résultat disponible pour l'indicateur pour cette année. Finalisation de l'objectif en cours.	Périmètre des agriculteurs sous contrat.
100 % des sites proposant des solutions de recrutement inclusif d'ici 2030	<i>[Nombre de sites proposant des solutions de recrutement inclusif] / [Nombre total de sites]</i> Bonduelle a formalisé un objectif en matière de recrutement inclusif, dans le but de lever les barrières à l'emploi et d'offrir des opportunités équitables à tous. Cette année, un premier état des lieux a été réalisé pour identifier les actions mises en place par nos sites afin de promouvoir un recrutement plus inclusif. Chaque site a été invité à indiquer s'il avait mené des initiatives visant à intégrer des personnes confrontées à des barrières à l'emploi, telles que les personnes en situation de handicap physique ou mental, les travailleurs à faibles revenus, les personnes sans diplôme universitaire, les immigrés, déplacés ou réfugiés, les personnes anciennement incarcérées, ainsi que des actions spécifiques liées au genre ou à l'inclusion intergénérationnelle (jeunes ou personnes en fin de carrière). Les sites pouvaient également préciser toute autre initiative de recrutement inclusif mise en œuvre, ou signaler l'absence d'actions.	Les sites de moins de 10 personnes ne sont pas inclus dans le périmètre.
100 % des managers formés à la diversité, l'équité et l'inclusion (DE & I) d'ici 2025	<i>[Nombre de managers formés à l'DE & I] / [Nombre de managers éligibles à la formation DE & I]</i>	Tous les managers sont éligibles à cette formation.

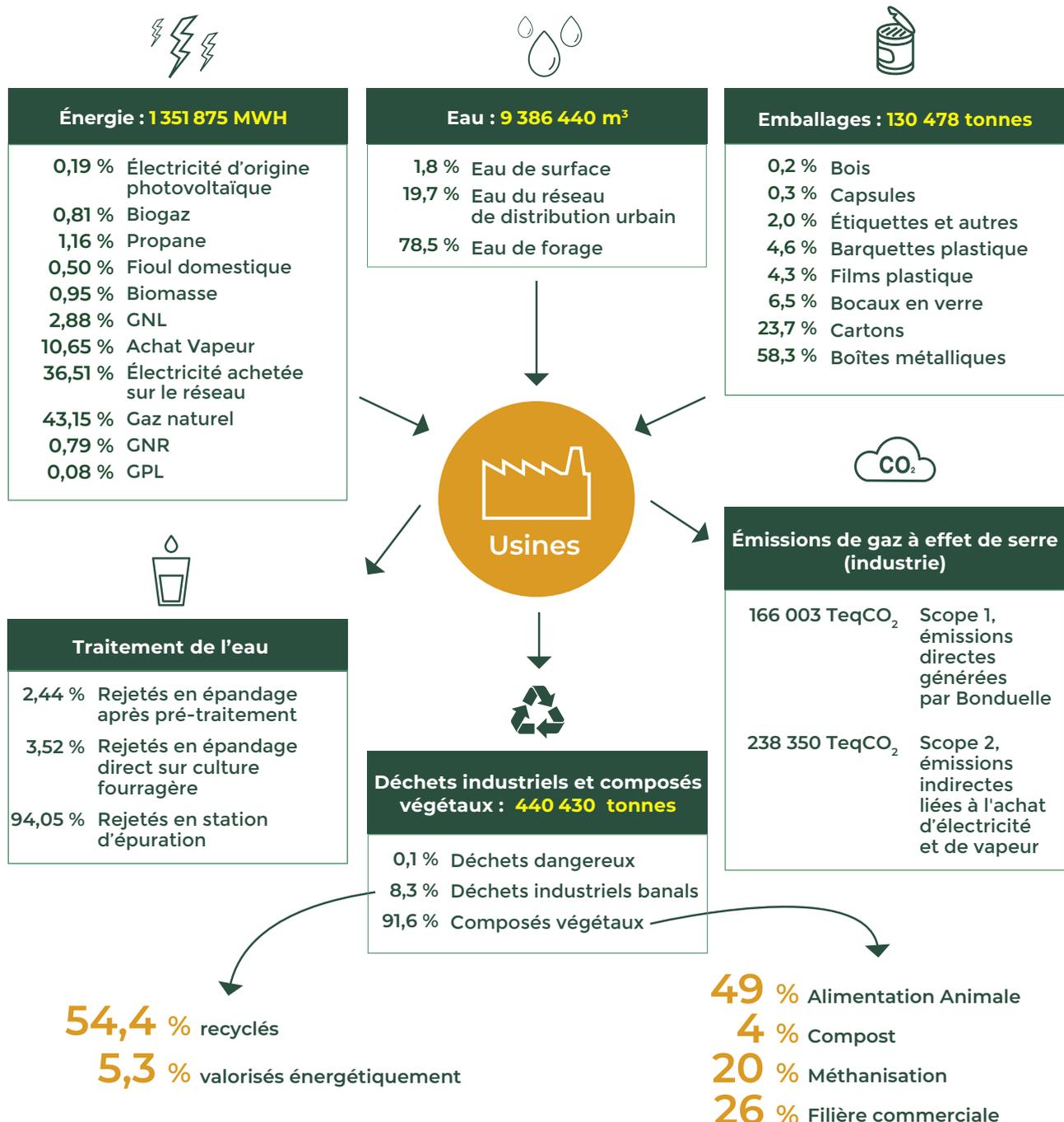


PILIER PEOPLE

Objectifs	Modalités de calcul de l'indicateur	Spécificités éventuelles de périmètre
100 % des sites impliqués dans des initiatives locales d'ici 2025	<p data-bbox="419 384 963 437"><i>[Nombre de sites impliqués dans des initiatives locales] / [Nombre total de sites]</i></p> <p data-bbox="419 437 963 1077">Bonduelle a également formalisé un objectif d'engagement citoyen, visant à encourager ses sites à participer activement à des actions bénéfiques pour la société et l'environnement. Cette année, un premier état des lieux a été réalisé pour recenser les initiatives mises en place. Les sites ont été invités à indiquer s'ils avaient organisé des activités telles que des dégustations de produits alimentaires, des distributions alimentaires, des actions éducatives sur la nutrition et l'alimentation végétale, des initiatives favorisant l'intégration professionnelle (ESAT, insertion), des actions de santé (courses contre le cancer du sein, dons de sang), des collectes alimentaires pour les populations dans le besoin, des dons caritatifs (vêtements, jouets, livres, etc.), des activités de plantation ou de jardinage communautaire, des activités de compostage, la distribution de kits de culture de champignons, des dons ou ventes de semences, des actions de nettoyage (Journée mondiale du nettoyage), la plantation d'arbres et de haies, ou encore des campagnes de sensibilisation (changement climatique, biodiversité, durabilité, etc.). Les sites pouvaient également préciser toute autre action menée, ou signaler l'absence d'initiatives.</p>	Les sites de moins de 10 personnes ne sont pas inclus dans le périmètre.

2.7.3 Schéma des consommations, rejets et valorisations dans les usines Bonduelle

Le schéma suivant présente les consommations de ressources naturelles, les valorisations et les rejets dans le milieu naturel générés par l'ensemble des sites industriels du Groupe Bonduelle.





Crédits photos
Mind-AdobeStock,
shutterstock-Leoniek-van-
der-Vliet, Barbara
Crossmann, Julien Pebrel,
Studio Collet, Offset,
Photothèque Bonduelle



© Bonduelle - 2024

**Territoire visuel
et iconographie**
Team Creatif group

Rédaction du rapport RSE
Ici et Demain

Conception et réalisation
Labrador

B GROUPE
BONDUELLE
La nature, notre futur



POUR EN SAVOIR +
WWW.BONDUELLE.COM

SUIVEZ NOUS SUR LINKEDIN